



Agence canadienne de
développement international

Canadian International
Development Agency

Agence canadienne de développement international

Rapport sur le rendement 2003

Pour la période
se terminant
le 31 mars 2003

Ministre de la Coopération internationale

Agence canadienne de développement international
200, promenade du Portage
Gatineau (Québec)
K1A 0G4
Tél.: (819) 997-5006
Sans frais : 1-800-230-6349
Télécopieur : (819) 953-6088
(Pour les malentendants et les personnes atteintes
de troubles de la parole (ATS) seulement: (819) 953-5023
Sans frais pour les malentendants et les personnes atteintes
de troubles de la parole (ATS) seulement : 1-800-331-5018)
Courriel : info@acdi-cida.gc.ca

Canada 

Table des matières

Liste des figures et des tableaux	i
Acronymes et abréviations	ii
Section I – Messages	1
1.1 Message de la Ministre	1
1.2 Résumé	4
Section II - Aperçu de l'Agence	7
2.1 Introduction	7
2.2 Le Canada et la coopération au développement international	7
2.3 Mandat et objectifs de l'ACDI	8
2.4 Partenaires de l'ACDI	8
2.5 Avantages pour les Canadiens	9
Section III - Contexte de développement	10
3.1 Défis de développement	10
3.2 Répondre aux défis – Pour une aide internationale plus efficace	13
3.3 Cadre de responsabilisation de l'ACDI – Pour mesurer le progrès et gérer les risques	14
Section IV - Rendement de l'Agence	16
4.1 Introduction	16
4.2 Stratégie de développement durable de l'ACDI	18
4.3 Plans et priorités	19
4.4 Points saillants du rendement	21
4.5 Résultats stratégiques	24
4.5.1 Bien-être économique	24
4.5.2 Développement social	29
4.5.3 Durabilité de l'environnement	38
4.5.4 Gouvernance	42
4.6 Stratégies visant des résultats de développement durables - les résultats porteurs	47
4.6.1 Orientation appropriée de la programmation	47
4.6.2 Concentration sectorielle et thématique appropriée	51
4.6.3 Concentration géographique appropriée	54
4.6.4 L'engagement des Canadiens et des Canadiennes	56
4.7 Résultats de gestion	58
4.7.1 Ressources humaines	58
4.7.2 Gestion du savoir et gestion/technologie de l'information	58
4.7.3 Planification stratégique	59
Section V - Examen : Mesure du rendement, évaluation et vérification interne	60
5.1 Gestion axée sur les résultats et mesure du rendement	60
5.2 Évaluation	61
5.3 Vérification interne	63
5.4 Défis	65
Annexe I - Rendement financier	67
Tableaux financiers récapitulatifs	67

Annexe II - Organigramme et gammes d'activités de l'ACDI	77
Annexe III - Principes d'efficacité de l'aide internationale	79
Annexe IV - Objectifs de développement pour le millénaire	80
Annexe V - Consolidation de rapports	82
Annexe VI - Autres renseignements	84
Sites Web et personnes-ressources pour obtenir d'autres renseignements	84
Lois appliquées	84

Liste des figures et des tableaux

Figure 1 : Résultats stratégiques et résultats clés de l'Agence	17
Figure 2 : Décaissements en 2002-2003 selon les résultats clés de l'Agence	20
Figure 3 : Décaissements d'APD en 2002-2003 par Direction générale	20
Figure 4 : Dépenses consacrées à ce jour aux priorités de développement social	52
Figure 5 : Organigramme et structure des gammes d'activités de l'ACDI	77
Tableau 1 : Sommaire des plans et des priorités de l'ACDI par résultat stratégique	19
Tableau 2 : Dépenses consacrées à ce jour aux priorités de développement social	52
Tableau 3 : Sommaire des crédits approuvés	67
Tableau 4 : Comparaison des dépenses totales prévues et des dépenses réelles en 2002-2003	68
Tableau 5 : Comparaison historique des dépenses totales prévues et des dépenses réelles	69
Tableau 6 : Besoins en ressources par organisation et gamme d'activités en 2002-2003	70
Tableau 7 : Recettes non disponibles	71
Tableau 8 : Paiements législatifs	71
Tableau 9a : Paiements de transfert par classement de subventions et contributions	72-74
Tableau 9b : Paiements de transfert par secteur d'activités	75
Tableau 10 : Prêts, investissements et avances	75
Tableau 11 : Passif éventuel	76

Acronymes et abréviations

ACDI	Agence canadienne de développement international
ACNU	Association canadienne pour les Nations Unies
ACSP	Association canadienne de santé publique
AP	Aide publique
APD	Aide publique au développement
ATA	Autorité de transition afghane
BID	la Banque interaméricaine de développement
CAD	Comité d'aide au développement (de l'OCDE)
CRGR	Cadre de responsabilisation et de gestion axée sur les résultats
CSLP	Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté
DFID	Développement international du Royaume-Uni
DGAMO	Direction générale de l'Afrique et du Moyen-Orient
DGPC	Direction générale du partenariat canadien
DGPM	Direction générale des programmes multilatéraux
DPDBG	Droits de la personne, démocratie, bon gouvernement
DRHC	Développement des ressources humaines Canada
EAI	Enveloppe de l'aide internationale
ECE	Europe centrale et de l'Est
FACCC	Fonds d'action canadien pour le changement climatique
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FCDCC	Fonds canadien de développement pour le changement climatique
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
FENU	Fonds d'équipement des Nations-Unies
GCRAI	Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale
GR	Gestion axée sur les résultats
IAVI	Initiative internationale pour un vaccin contre le sida
ICII	Initiative canadienne d'immunisation internationale
IFI	Institution financière internationale
IIDD	Institut international pour le développement durable
LCEE	Loi canadienne sur l'évaluation environnementale
MAECI	Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international
NEPAD	Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique
NPDA	Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique
OCCDP	Organisation catholique canadienne pour le développement et la paix
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
ODM	Objectifs de développement pour le millénaire
OEA	Organisation des états américains
OMS	Organisation mondiale de la santé
PAA	Plan d'action pour l'Afrique
PAC	préavis d'adjudication de contrats
PAHO	Organisation panaméricaine de santé
PAM	Programme alimentaire mondial
PDS	Priorités de développement social
PET	Pays en transition
PLFMM	Programme de lutte contre la faim, la malnutrition et la maladie
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
PPES	Programme de promotion de l'égalité entre les sexes
PPTTE	Pays pauvres très endettés
RCA	Résultats clés de l'Agence
RDC	République démocratique du Congo
RMR	Rapport ministériel sur le rendement

RPP	Rapport sur les plans et les priorités
SAT	Sistema de Aprendizaje Tutorial
SDD	Stratégie de développement durable
SIA	Système d'information de l'Agence
SMDD	Sommet mondial pour le développement durable
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Section I – Messages

Susan Whelan

Ministre de la Coopération internationale



1.1 Message de la ministre

Au cours des dernières années, l'ACDI a entrepris une refonte en profondeur de ses activités en vue de mieux répondre aux défis – et possibilités – du XXI^e siècle. Ces défis sont bien connus : la pauvreté et la souffrance humaine persistent, le VIH/sida et les conflits mettent en péril les progrès réalisés à ce jour, et l'exclusion des pauvres des avantages économiques et scientifiques de la mondialisation limite considérablement l'avenir de millions de personnes.

Bien que moins connues, les possibilités constituent ce qui pourrait bien être un tournant décisif dans le domaine du développement humain. En 2002-2003, les questions de développement ont retenu l'attention, tant au niveau national qu'international. Le rôle du Canada comme pays hôte du Sommet du G8 à Kananaskis, en Alberta, en juin 2002, et le leadership dont a fait preuve le premier ministre pour que l'Afrique demeure au cœur de l'ordre du jour international ont mobilisé à la fois les ressources financières et la volonté politique en vue d'appuyer les efforts de développement des pays les plus pauvres et les plus marginalisés.

Cette nouvelle énergie résulte en partie de la Conférence internationale sur le financement du développement qui s'est tenue à Monterrey, au Mexique, en mai 2002. À ce moment, un nouveau partenariat entre membres égaux, fondé sur des obligations et des intérêts communs, a pris forme entre les pays en développement et les pays industrialisés. Cette énergie s'inspire aussi du consensus international sans précédent qui a permis de définir les objectifs, les conditions et les ressources nécessaires à la réalisation du développement durable.

Le Canada a appuyé ce consensus international par un accroissement de son budget d'aide publique au développement dans la perspective de voir ces objectifs se concrétiser rapidement. À la Conférence de Monterrey, le premier ministre s'est engagé à accroître l'aide internationale de 8 p. 100 par année. Le budget de 2003 confirme la volonté du gouvernement de doubler le budget d'aide d'ici 2010. Cette majoration permanente permettra au Canada de contribuer à sauver plus de vies, d'améliorer le niveau de vie d'un plus grand nombre de familles et de tirer de la pauvreté un nombre accru de pays. Néanmoins, les majorations du budget ne sont pas suffisantes à elles seules. Au cours des dernières années, l'ACDI a cherché à accroître l'impact de ses programmes de développement. En septembre 2002, j'ai rendu public le nouvel *Énoncé de politique en faveur d'une aide internationale plus efficace*. Cette nouvelle politique nous aidera à obtenir les meilleurs résultats possibles et à optimiser l'argent des contribuables. Elle nous orientera aussi vers une collaboration plus étroite et plus efficace avec nos partenaires, tant au Canada qu'à l'étranger.

L'ACDI regroupe les investissements canadiens dans un nombre limité de pays et de secteurs dans lesquels elle peut maximiser son impact. À titre d'exemple, grâce à des programmes de vaccination et de micronutriments, le Canada a pu sauver la vie de millions d'enfants au cours de la dernière décennie, et il consacrera 143 millions de dollars supplémentaires à ces efforts cette année seulement. L'Agence augmente également ses investissements dans les domaines essentiels que sont l'agriculture et le développement rural, dans le but de mieux répondre aux besoins de près de 75 p. 100 des personnes vivant dans la pauvreté absolue, y compris une augmentation considérable du financement versé au Programme alimentaire mondial (PAM). En avril 2003, après des mois de consultations nationales et internationales, j'ai rendu publique la politique de l'ACDI sur l'agriculture et le développement rural. En juillet dernier, j'ai annoncé officiellement la nouvelle politique de l'Agence en matière de développement du secteur privé, le moteur de croissance de toute économie.

Nous ciblons mieux les investissements mais, de surcroît, nous collaborons plus efficacement avec nos partenaires. Par exemple, nous harmonisons nos pratiques administratives et nous nous concertons sur nos politiques et nos activités dans les pays en développement en s'inspirant des priorités et des plans définis par le pays même. De plus, nous collaborons beaucoup plus étroitement avec le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international et avec le ministère de la Défense nationale dans des secteurs comme l'aide humanitaire, la prévention des conflits, la consolidation de la paix et la reconstruction, notamment en Afghanistan et en Iraq.

En outre, l'ACDI fait davantage pour rallier le public canadien, en particulier les jeunes. Je crois sincèrement que si nous sensibilisons les jeunes d'aujourd'hui, en les conscientisant à l'importance du développement international et au rôle du Canada dans le monde, ils se définiront eux-mêmes comme des citoyens responsables et deviendront des adultes renseignés et engagés. Ce Rapport sur le rendement de l'Agence souligne les efforts investis par l'ACDI en 2002-2003 pour devenir un organisme d'aide plus moderne, plus efficace et qui exerce un impact durable sur le développement social et économique partout dans le monde. Le rapport qui suit confirme que nous sommes en voie de réaliser cet objectif et que notre contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire est manifeste dans les principaux domaines que sont la santé et l'éducation. Les Canadiens et Canadiennes ont de bonnes raisons d'être fiers de leur programme d'aide et de tous leurs concitoyens – hommes, femmes, jeunes filles et garçons – qui contribuent à un monde meilleur.

Susan E. Whelan
Ministre de la Coopération internationale

1.2 Résumé

Pour l'Agence canadienne de développement international (ACDI), l'année 2002-2003 a été marquée par des changements internes au sein d'une profonde mutation externe. À plusieurs égards, il s'agit d'une année charnière, car plusieurs des réformes internes mises en œuvre pour une plus grande efficacité de l'aide commencent déjà à prendre forme. Au même moment, des pressions externes posent d'importants défis à la communauté mondiale. Parmi ces défis figurent la pauvreté endémique, le VIH/sida, la dégradation de l'environnement, les faibles progrès réalisés en matière d'égalité entre les sexes, les conflits en cours, les violations des droits de la personne, ainsi que le programme primordial en matière de sécurité.

À titre d'Agence responsable de l'administration du programme canadien d'aide publique au développement (APD), l'ACDI a adopté une série de nouvelles mesures pour mieux répondre aux défis et saisir les possibilités de l'année 2002-2003. Le nouvel énoncé de politique de l'Agence *en faveur d'une aide internationale plus efficace* énonce les plans de l'ACDI en vue de mettre en œuvre les principes internationalement reconnus d'une plus grande efficacité de l'aide, grâce aux nouvelles approches-programmes et à une meilleure coordination des efforts. Cette politique précise le cadre qui permet de répartir l'augmentation de 8 p. 100 annoncée dans le budget de février 2003.

L'ACDI a décidé de concentrer ses nouvelles ressources dans neuf des pays les plus pauvres du monde qui se sont engagés, de leur côté, à faire progresser la gouvernance et à utiliser de façon efficace les fonds de développement. Il s'agit du Bangladesh, de la Bolivie, de l'Éthiopie, du Ghana, du Honduras, du Mali, du Mozambique, du Sénégal et de la Tanzanie. Plus tôt cette année, l'Agence a poursuivi et canalisé son travail dans la région la plus marginalisée du monde, l'Afrique, en annonçant la création du Fonds canadien pour l'Afrique doté d'un budget de 500 millions de dollars. Au total, c'est un montant de 6 milliards de dollars, composé de nouvelles ressources et de ressources existantes, qui sera consacré aux efforts de développement de ce continent au cours des cinq prochaines années.

L'Agence a aussi consolidé sa stratégie en matière de réduction de la pauvreté, répondant ainsi aux besoins des collectivités les plus pauvres et les plus marginalisées, dont la plupart vivent en milieu rural. L'Agence a rendu publique sa nouvelle politique sur l'agriculture et le développement rural pour 2002-2003 et, quelques mois plus tard, sa nouvelle politique sur le développement du secteur privé.

Simultanément, l'ACDI poursuivait activement ses efforts en vue de soulager la misère humaine engendrée par les urgences, les catastrophes et les conflits. En Afghanistan, l'Agence s'est engagée à verser une aide supplémentaire de 250 millions de dollars au cours des deux prochaines années et, en Iraq, l'ACDI a joué un rôle de premier plan dans l'élaboration de plans qui prévoient l'octroi de 300 millions de dollars au cours des cinq prochaines années en vue d'assurer la participation du Canada à la suite du conflit dans ce pays.

L'ACDI rend compte de ses résultats de développement dans quatre domaines : le bien-être économique, le développement social, la durabilité de l'environnement et la gouvernance. Ce qui suit offre un profil des activités de l'année.

- **Bien-être économique** (680 millions de dollars) – L'ACDI a déjà mis en œuvre ses nouvelles politiques relatives au développement rural et à l'agriculture, et au développement du secteur privé. Ainsi, au Ghana, l'ACDI participe à la conception d'un programme d'aide à l'agriculture qui regroupe plusieurs donateurs et dont le but est d'appuyer la stratégie du pays en vue de réduire la pauvreté. L'Agence appuie également les institutions financières qui offrent des services aux pauvres, comme la Palli Daridro Bimochon Foundation au Bangladesh, qui offre des services de microfinancement et de développement aux clients ruraux les plus pauvres. De plus, l'ACDI contribue à favoriser un climat d'investissement en créant le Fonds d'investissement du Canada pour l'Afrique, doté de 100 millions de dollars, qui générera l'investissement du secteur privé dans les entreprises africaines.
- **Développement social** (815 millions de dollars) – Parmi les faits saillants de l'année figure un vaste programme d'éducation en Tanzanie regroupant plusieurs donateurs qui a permis d'accroître de plus de 45 p. 100 les inscriptions au niveau primaire. D'ici 2005, le programme prévoit réduire de moitié le taux de décrochage scolaire et doubler le taux de réussite. Le renouvellement du financement pour une période de cinq ans de l'Initiative canadienne d'immunisation internationale (ICII) se veut également un autre fait saillant de l'année. Cette initiative permet aux partenaires canadiens et internationaux de travailler conjointement à réduire la mortalité des enfants de moins de cinq ans dans le monde en ciblant les maladies qui peuvent être prévenues comme la rougeole, la diphtérie, la tuberculose et la polio. En outre, de nouveaux vaccins prometteurs contre le sida, propres aux contraintes qui existent en Afrique, sont mis à l'essai par le truchement de l'Initiative internationale pour un vaccin contre le sida (IAVI), financée par l'ACDI. Enfin, le projet d'intégration des femmes au développement au Pakistan, financé par l'ACDI, a permis de mettre sur pied un réseau important d'organisations qui se consacrent à l'égalité entre les sexes.
- **Durabilité de l'environnement** (156 millions de dollars) – L'ACDI a participé au Sommet mondial pour le développement durable (SMDD), appuyant la présence de délégués des pays en développement et influençant par ses suggestions le Plan d'action du Canada qui s'ensuivit. L'Agence a poursuivi son appui aux programmes et activités reliés aux principaux problèmes mondiaux, y compris le changement climatique. En Inde, par exemple, l'ACDI a appuyé la promotion de technologies plus efficaces, comme l'énergie solaire, grâce au Fonds canadien de développement pour le changement climatique (FCDCC). L'ACDI a aussi joué un rôle actif dans la reconstitution des deux principaux fonds multilatéraux dont les activités se concentrent sur les problèmes mondiaux en matière d'environnement : le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et le Fonds multilatéral du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone. L'ACDI s'est engagée à verser près de 200 millions de dollars à ces deux institutions pendant leur période respective de reconstitution.

- **Gouvernance** (328 millions de dollars) – En Bolivie, l’ACDI participe à un mécanisme de financement conjoint, regroupant plusieurs donateurs, destiné à appuyer le bureau de l’Ombudsman des droits de la personne. Ce bureau s’est taillé un profil impressionnant dans le règlement rapide des plaintes et une réputation enviable dans la médiation des conflits sociaux. Et en République démocratique du Congo, le soutien de l’Agence a permis aux organisations de femmes de participer au dialogue sur la consolidation de la paix, alors qu’en Afghanistan, l’appui financier de l’Agence aux activités du gouvernement a permis au gouvernement intérimaire afghan de gouverner, d’offrir des services à ses citoyens et de piloter le processus de reconstruction

Les réformes internes, qui se sont poursuivies tout au long de l’année, ont facilité la réalisation de toutes ces activités et initiatives. Parmi ces réformes figurent la rationalisation des processus opérationnels, la modernisation des systèmes de gestion, un plus grand accès à l’information et une meilleure collaboration, ainsi qu’une meilleure évaluation et mesure de rendement. La multiplication des programmes de sensibilisation du public, en particulier auprès des jeunes, a aussi favorisé une plus grande compréhension et une plus grande participation du public au programme d’aide, enrichissant ainsi à la fois le dialogue sur les politiques et le prestation des programmes.

Section II – Aperçu de l'Agence

2.1 Introduction

Pour l'Agence canadienne de développement international (ACDI), l'année 2002-2003 a été marquée par des changements au sein d'une profonde mutation externe. C'est ainsi que la communauté internationale a redéfini les relations de développement en tant que partenariats, assortis d'obligations communes. Elle s'est aussi engagée à consacrer d'importantes ressources additionnelles pour aider le monde à réaliser les principaux objectifs en matière de santé, d'éducation, de réduction de la pauvreté et de durabilité de l'environnement. Le consensus sans précédent qui unit tous les pays, aussi bien les pays en développement qu'industrialisés, a inspiré une coopération plus étroite. Celle-ci s'est manifestée non seulement dans l'établissement d'objectifs et la formulation de politiques, mais aussi sur le terrain par la réalisation de programmes de développement aux résultats tangibles.

Nous avons entrepris cette période de transition il y a déjà quelques années. L'année dernière marquait une étape importante dans ce processus et nous commençons maintenant à récolter les fruits de nos efforts. Il reste encore beaucoup à faire pour parvenir à l'objectif que nous nous sommes fixés d'être un organisme d'aide plus moderne, plus efficace et davantage axé sur le savoir, mais nous sommes sur la bonne voie. Ce rapport sur le rendement souligne les principaux faits saillants de la dernière année d'activités et circonscrit quelques-uns des défis que nous devons relever.

2.2 Le Canada et la coopération au développement international

Depuis plus de trois décennies, le Canada appuie les programmes de développement économique et social de pays et d'organisations partout dans le monde. L'Agence canadienne de développement international (ACDI) administre la plus grande partie du programme canadien d'aide publique au développement consentie aux pays en développement et également, depuis 1995, aux pays en transition. Au fil des ans, l'Agence s'est taillée une solide réputation en appuyant les initiatives de ses partenaires non gouvernementaux dans le cadre de son programme d'aide publique au développement, en parrainant sur la scène internationale les droits de la personne, une plus grande égalité entre les sexes et la durabilité de l'environnement, et en favorisant une plus grande efficacité de l'aide internationale. Nous avons aussi créé avec nos partenaires des pays en développement un bon climat de confiance.

Le plan d'activités de l'ACDI, la *Stratégie de développement durable 2001-2003 : un plan d'action pour le changement*, oriente les activités de l'Agence en fonction de son mandat, tout en offrant un cadre de responsabilisation et d'attribution des ressources. En 2002-2003, le budget d'aide du Canada était de 2,3 milliards de dollars. Le budget de février 2003 ajoutait 1,4 milliard de dollars à ce montant, répartis sur les trois prochains

exercices (2003-2006). Il s'agit de la première d'une série d'augmentations destinées à doubler le budget de l'aide d'ici 2010. Cette augmentation a donné un souffle nouveau au programme d'aide. Elle permettra également à l'Agence de mieux répondre à ses engagements, tout en contribuant davantage à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire ou ODM¹ (pour de plus amples renseignements, voir l'annexe IV).

2.3 Mandat et objectifs de l'ACDI

Les trois objectifs de la politique étrangère du Canada formulés dans l'énoncé du gouvernement de 1995 qui s'intitulait *Le Canada dans le monde*² ciblent la promotion de la prospérité, la protection de la sécurité au Canada et dans le monde et le rayonnement des valeurs canadiennes. Dans ce contexte de politique étrangère, l'ACDI a comme mandat

- d'appuyer le développement durable dans les pays en développement dans le but de réduire la pauvreté et de contribuer à un monde plus sûr, plus équitable et plus prospère;
- et de favoriser le développement démocratique et la libéralisation économique des pays en transition de l'Europe de l'Est et de l'ancienne Union soviétique.

La réduction de la pauvreté est au cœur des programmes de l'ACDI, puisqu'elle est directement reliée à la qualité de vie des gens. Toute notre aide au développement dans les pays partenaires – dans les domaines du bien-être économique, du développement social, de la durabilité de l'environnement et de la bonne gouvernance – converge vers cet objectif à long terme.

2.4 Partenaires de l'ACDI

Dans le cadre de sa prestation du programme d'aide, l'ACDI fait appel à une multitude de partenaires canadiens et internationaux. Au Canada, ses partenaires se composent d'organismes du secteur volontaire (organisations non gouvernementales, organismes de coopération volontaire, coopératives, syndicats, associations professionnelles et établissements d'enseignement), d'entreprises du secteur privé, ainsi que d'autres ministères du gouvernement fédéral. Parmi ces derniers, citons le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI), le ministère de la Défense nationale, Développement des ressources humaines Canada, Industrie Canada et Justice Canada. Il incombe à l'ACDI de coordonner les efforts de tous les partenaires dans le cadre du Programme canadien d'aide publique au développement (APD) et de gérer 83,3 p. 100 de l'enveloppe de l'aide internationale (EAI).

¹ Un ensemble de cibles avalisées par les Nations Unies en vue d'éliminer la pauvreté et la faim, d'assurer l'éducation primaire pour tous, de promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, de réduire la mortalité des enfants de moins de cinq ans, d'améliorer la santé maternelle, de lutter contre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies, d'assurer un environnement durable et de mettre en place un partenariat mondial pour le développement (pour de plus amples renseignements, voir l'annexe IV).

² <http://www.dfait-maeci.gc.ca/english/foreign/cnd-world/menu.htm>

Dans les pays partenaires, l'Agence collabore à l'échelle nationale, régionale et locale avec des organisations gouvernementales et non gouvernementales et avec des entreprises du secteur privé. Sur la scène internationale, l'ACDI coopère avec certaines agences des Nations Unies, comme l'UNICEF, avec des programmes et des partenariats mondiaux tel le Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (GCRAI), avec des institutions financières comme la Banque mondiale et les banques régionales de développement, et avec des réseaux internationaux et des organisations non gouvernementales comme le Fonds mondial pour la nature. L'annexe II présente l'organigramme et les principales gammes d'activités de l'ACDI.

2.5 Avantages pour les Canadiens

Depuis ses débuts en 1968, les Canadiens et Canadiennes ont toujours appuyé le programme d'aide et cet appui demeure solide encore aujourd'hui. Le programme d'aide du Canada joue un rôle prépondérant dans la réalisation des trois piliers de la politique étrangère du Canada – la prospérité, la sécurité et la promotion des valeurs canadiennes. Aujourd'hui, dans le monde interdépendant qu'est le nôtre, tous les pays, y compris le Canada, profitent d'une croissance économique générale et équitable dans les pays en développement et dans les pays en transition. Ce type de croissance joue un rôle de premier plan dans les efforts investis en vue de réduire la pauvreté en créant des emplois et des revenus, en multipliant les recettes fiscales qui permettent d'investir dans les programmes sociaux et en créant des marchés pour le commerce des biens et services. Cette croissance contribue également à la sécurité et à la stabilité, deux conditions essentielles à la réduction de la pauvreté. Les investissements de l'ACDI dans des enjeux mondiaux comme la durabilité de l'environnement, la résolution des conflits et la consolidation de la paix, la santé, y compris le VIH/sida, les droits de la personne et la bonne gouvernance contribuent également à la sécurité et à la stabilité. Il s'agit là d'enjeux importants pour les Canadiens et les Canadiennes, puisqu'ils font appel à des valeurs fondamentales, comme l'équité, l'humanitarisme et la justice sociale.

Section III – Contexte de développement

3.1 Défis de développement

L'aide au développement contribue-t-elle à un monde meilleur? Depuis 1970, les principaux indicateurs de bien-être humain ont tous progressé : la durée de vie s'est accrue de huit ans et le taux d'analphabétisme a pratiquement été réduit de moitié. Seulement au cours des années 1990, la proportion de personnes vivant dans la pauvreté absolue a chuté pour passer de 30 p. 100 à 23 p. 100. Au cours de cette période, environ 800 millions de personnes de plus ont profité d'un accès à l'eau potable et quelque 750 millions de personnes de plus disposent maintenant de meilleurs services d'assainissement des eaux. En un peu plus d'une génération, les pays en développement du monde ont enregistré d'importants progrès, entre autres, grâce à l'aide de pays comme le Canada.

Toutefois, d'importants défis persistent (voir encadré). Le fossé entre le monde industrialisé et le monde en développement s'élargit, alors que la pauvreté s'intensifie et que plus de 1,2 milliard de personnes tentent de survivre avec un revenu inférieur à un dollar américain par jour.

Tendances du développement humain et problèmes persistants

- L'écart s'accroît entre les riches et les pauvres dans un monde où 5 p. 100 du segment le plus riche dispose de revenus 114 fois supérieurs à ceux du 5 p. 100 du segment le plus pauvre. En réalité, plus d'une cinquantaine de pays, principalement en Afrique, se sont appauvris au cours des années 1990.
- Le peu de progrès réalisés dans les principaux enjeux commerciaux, comme la question des subventions à l'agriculture qui protègent les marchés du nord des produits agricoles en provenance des pays en développement, limite la capacité des plus pauvres à améliorer leur vie.
- Le lourd et persistant fardeau de la dette détourne le peu de ressources disponibles pour le financement du développement.
- Les maladies et la guerre continuent de revendiquer des millions de vies : 42 millions de personnes sont aujourd'hui porteurs du sida et on prévoit que ce nombre doublera et plus d'ici 2010. Les conflits armés font rage un peu partout dans le monde : on estime que près de 3,6 millions de personnes, dont 90 p. 100 sont des civils, ont péri depuis 1990.
- Les femmes représentent près de 70 p. 100 des pauvres de la terre, plus des deux tiers des analphabètes et 10 p. 100 des dirigeants du monde. Pourtant, ce sont elles qui produisent de 60 à 80 p. 100 de la production vivrière du monde; elles constituent au moins 40 p. 100 de la main-d'œuvre du secteur structuré partout dans le monde, sauf en Afrique et en Asie occidentale, et assument tous les travaux ménagers et les soins à la famille.
- La dégradation des sols menace les moyens de subsistance de près de 1 milliard de personnes, et le tiers de la population du monde en développement vit dans des pays où il existe une pénurie d'eau.

Sources : PNUD, Rapport sur le développement humain, 2002 et 2003; ONUSIDA, Mise à jour sur l'épidémie de sida, décembre 2002.

Quels sont les principaux obstacles au progrès? Le développement repose sur un processus complexe qui fait appel à tous les aspects de la vie nationale d'un pays – économique, social, environnemental et politique – et ces aspects sont tous interdépendants. Nulle part cette situation n'est plus évidente que dans le cycle vicieux de la *pauvreté et du sous-développement*. En l'absence d'une base solide pour appuyer la croissance économique, les pays les plus démunis sont condamnés à la pauvreté.

La pauvreté freine également le développement *social*. Les gens qui vivent dans la pauvreté n'ont pas les ressources pour combler leurs besoins humains les plus fondamentaux. Le résultat se traduit le plus souvent par la faim, la maladie, la sous-scolarisation et, de plus en plus, l'agitation sociale. Nulle part ce constat n'est plus évident qu'en Afrique subsaharienne, où le VIH/sida frappe tout particulièrement les plus pauvres, prélevant son lourd tribut sur toutes les facettes de la vie, dont la production vivrière, le revenu des familles, les soins de santé et l'éducation, la protection des enfants et la croissance économique.

La *dégradation de l'environnement* s'impose, de plus en plus, comme un frein au progrès. Encore aujourd'hui, la population de la plupart des pays en développement se compose en majorité de ruraux. L'économie de ces pays repose principalement sur les ressources naturelles, lesquelles sont sérieusement menacées par la désertification, la déforestation, la pollution de l'air et de l'eau, les changements climatiques et la pression démographique. Le fardeau dépasse largement le cadre économique. Selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), la piètre qualité de l'eau serait responsable de près de 80 p. 100 de toutes les maladies des pays en développement.

L'ACDI reconnaît que la stabilité et la paix sont des conditions préalables à la réduction de la pauvreté et que le développement durable, lorsqu'il est poursuivi avec succès, contribue à un monde plus sûr et plus prospère. Ces conditions favorisent l'émergence d'un environnement qui repose sur une bonne *gouvernance*, élément indispensable de toute stratégie axée sur les plus sérieux défis de développement. Bon nombre de gouvernements cherchent à se donner les outils techniques qui leur permettraient de progresser vers une bonne gouvernance. Certains doivent surmonter un lourd héritage de politiques désastreuses, alors que d'autres disposent de trop peu de ressources pour payer leurs employés, ce qui les rend plus vulnérables à la corruption. En dépit d'une amélioration dans les pratiques démocratiques au cours de la dernière décennie, 73 pays n'organisent toujours pas d'élections libres et justes, alors que 106 pays limitent encore les libertés politiques et civiles.³

C'est en **Afrique** que l'on retrouve les plus grands défis. L'action conjuguée d'une faible croissance économique, du tribut de plus en plus élevé prélevé par le VIH/sida et des conflits brutaux est en voie d'annuler les progrès réalisés en matière de développement. Cette crise est à l'origine d'une souffrance humaine sur laquelle nous sommes trop peu informés. Le sida a emporté soit l'un, soit les deux parents de plus de 12 millions d'enfants. L'espérance de vie décroît et les femmes, principales productrices des cultures vivrières, sont davantage touchées que les hommes. En fait, les crises alimentaires qui

³ *Freedom in the World, 2002. Freedom in the World 2001/2002: The Democracy Gap.* New York.

séviennent dans la Corne de l'Afrique et dans la partie sud-est de ce continent sont directement associées au sida. L'Afrique demeure également la région où la pauvreté est la plus endémique. La situation est d'autant plus troublante que la corruption et les carences en matière de gouvernance limitent souvent les capacités de nombreux pays à surmonter ces défis.

En **Asie**, où vit le plus grand nombre de pauvres, plusieurs pays font l'expérience d'une croissance économique rapide et d'une forte urbanisation, dont la Chine, l'Inde et le Vietnam. Le commerce fleurit et plusieurs pays réoutillent leur économie et leurs systèmes de réglementation en vue d'offrir une vive concurrence sur les marchés mondiaux. La sécurité s'impose comme un enjeu majeur dans la région. La reconstruction de l'Afghanistan, le lien étroit entre le terrorisme et le conflit qui perdure à la frontière de l'Inde et du Pakistan et les désordres civils en Indonésie et aux Philippines drainent les ressources et freinent les progrès.

En **Amérique latine et dans les Caraïbes**, ce sont les inégalités entre les riches et les pauvres, les plus élevées dans le monde, qui continuent d'handicaper le développement économique et social de la région. Cette région a enregistré un modeste retour à la croissance économique depuis la « décennie perdue » des années 1980, mais cette croissance est loin de profiter à tous les secteurs de la population. La région demeure volatile et vulnérable à la fois aux catastrophes naturelles et à l'agitation sociale. Le commerce illégal de la drogue et des armes légères alimente un niveau de violence de plus en plus élevé. Les problèmes économiques de l'Argentine et de la Bolivie et l'agitation politique en Colombie se répercutent dans les pays voisins. La région poursuit toujours l'intégration économique destinée à diversifier l'économie des pays de cette région, à accroître leur compétitivité et à renforcer leur position au sein des négociations commerciales.

Les **pays en transition** de l'Europe de l'Est et de l'ancienne Union Soviétique présentent un bilan plutôt mitigé. Huit d'entre eux sont sur le point d'adhérer à l'Union européenne l'an prochain, résultat de leurs progrès en matière de pratiques plus démocratiques de gouvernement et d'application des principes de l'économie de marché. La stabilité revient dans les Balkans, alors que la pauvreté chronique et des conditions de sécurité humaines fragiles continuent d'affliger le Caucase méridional et l'Asie centrale.

Ce sont les pays en développement eux-mêmes qui devront surmonter, grâce à leurs progrès, ces défis. Ils devront établir leurs propres programmes et priorités, mobiliser les ressources humaines et financières nécessaires et instaurer les réformes qui s'imposent. Les pays donateurs comme le Canada jouent un rôle important en soutenant leurs efforts.

3.2 Répondre aux défis – Pour une aide internationale plus efficace

Améliorer l'aide au développement s'inscrit dans un processus continu. Aujourd'hui, la communauté internationale est parvenue à un consensus sans précédent sur les objectifs, les conditions et les ressources nécessaires à la réalisation du développement durable. Les principes fondamentaux qui sous-tendent une plus grande efficacité de l'aide internationale (voir l'annexe III) ont modifié les façons dont nous collaborons ensemble. Grâce à la publication de l'ACDI intitulée *Énoncé de politique en faveur d'une aide internationale plus efficace*, ces principes ont pris la forme d'engagements concrets en voie d'être réalisés dans l'ensemble du programme d'aide du Canada. En mars 2002, lors de la Conférence de Monterrey, au Mexique, sur le financement du développement, le Canada a pris l'engagement d'accroître son aide internationale de 8 p. 100 chaque année, dans la perspective de doubler ce budget d'ici 2010. Le budget de février 2003 a concrétisé cet engagement.

Le « Consensus de Monterrey » s'est révélé un autre résultat important de cette conférence sur le financement du développement. Il s'agit d'un nouveau type de partenariat qui oblige les pays en développement à être les premiers responsables de la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire (ODM) et qui engage les pays industrialisés à appuyer leurs efforts sur plusieurs fronts. On prévoit qu'il faudra investir chaque année 100 milliards de dollars en aide étrangère pour réaliser les ODM. Le long déclin enregistré dans les dépenses en matière d'aide a été inversé, celles-ci passant de 52,3 milliards de dollars en 2001 à 57 milliards de dollars en 2002.

Tout au cours de l'année 2002-2003, une série d'autres engagements internationaux ont aussi mobilisé des ressources pour des défis précis de développement. En juin 2002, le Sommet du G8 à Kananaskis a mis l'accent sur l'Afrique. Le résultat s'est traduit par la création du Plan d'action pour l'Afrique du G8 et par celle du Fonds canadien pour l'Afrique doté d'un budget de 500 millions de dollars, volet important de la contribution du Canada à ce plan d'action. Le Sommet mondial pour le développement durable a renouvelé les efforts de la communauté internationale en vue d'assurer la durabilité de l'environnement. Nulle part cette collaboration internationale accrue ne fut plus clairement démontrée que dans les efforts des donateurs en vue de prévenir les conflits, de consolider la paix et de reconstruire l'Afghanistan. Il en a été de même plus récemment en Iraq, où le Canada a dépêché des secours d'urgence pour faire face à une migration massive, au flot de victimes ou à la destruction. Tous ces enjeux dictent une collaboration et une cohérence étroite, non seulement de la part de nos partenaires internationaux, mais aussi de la part du gouvernement du Canada. Aussi, les efforts en vue de mieux coordonner les politiques et les programmes des « trois D » que sont la défense, la diplomatie et le développement se sont-ils activement poursuivis. Aujourd'hui, le Canada perçoit son rôle comme étant celui d'un conseiller et d'un partenaire qui partage ses connaissances, son expérience et ses ressources financières dans le but de compléter les efforts de ses partenaires des pays en développement.

3.3 Cadre de responsabilisation de l'ACDI – Pour mesurer le progrès et gérer les risques

L'ACDI doit rendre compte des ressources qu'elle utilise et des résultats qu'elle obtient au gouvernement du Canada, à tous les Canadiens et Canadiennes et à ses partenaires internationaux. En évaluant des résultats comme l'augmentation du taux de scolarisation ou les déclinés dans la fréquence des maladies, l'Agence s'appuie sur des sources fiables et bien établies dont certaines agences des Nations Unies comme le PNUD, l'UNICEF et l'Organisation mondiale de la santé (OMS) ou des institutions financières internationales comme les banques régionales de développement. Dans la production de rapports sur les ressources utilisées pour parvenir à ses résultats, l'ACDI génère des données et des renseignements tirés de rapports, de vérifications et d'évaluations produits de façon courante à la fois par l'Agence et ses partenaires canadiens et internationaux. Les statisticiens et économistes de l'Agence soumettent toutes les données à des évaluations et à des vérifications rigoureuses en regard des normes canadiennes et internationales.

L'Agence a élaboré un Cadre de responsabilisation et de gestion axée sur les résultats (CRGR) qui intègre les risques comme outil de gestion, qui jette les bases de la production de rapports pour informer les Canadiens et Canadiennes des progrès et qui offre à l'Agence et à ses partenaires un outil d'apprentissage favorisant l'amélioration continue de leur rendement. Ce Cadre est conforme aux principes et pratiques des politiques de gestion moderne intégrée et de modernisation de la fonction de contrôleur du gouvernement du Canada.

L'ACDI utilise trois méthodes d'examen interne distinctes, mais complémentaires, comme éléments de sa stratégie générale de gestion du rendement et de production de rapports pour les Canadiens et Canadiennes :

- *Évaluation du rendement* – L'Agence s'appuie sur ses résultats clés - résultats stratégiques, stratégies porteuses et outils de gestion (pour de plus amples renseignements, voir page 17) - en vue d'être plus efficace dans ses interventions en matière de développement, tout en favorisant l'apprentissage et l'ajustement continu et une meilleure gestion des risques. En plus de s'avérer de précieux outils pour la production de rapports, les résultats clés guident la programmation, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des programmes de l'Agence.
- *Évaluations* – Les évaluations sont entreprises de concert avec les partenaires pour assurer à la fois la transparence et la prise en charge. Elles sont également entreprises avec d'autres donateurs dans le but d'apprendre et de partager les enseignements retenus. La stratégie de l'Agence consiste à accorder maintenant la priorité à l'échelon des programmes plutôt qu'à l'échelon des projets. Cela comprend la capacité de mesurer l'impact des interventions de l'ACDI dans un pays entier ou d'évaluer tout le programme d'activités d'un important partenaire institutionnel. Ce changement confirme la nécessité de travailler en partenariat plus étroit avec les pays bénéficiaires et les autres organismes donateurs en vue de réaliser des évaluations communes.

- *Vérifications internes* – La vérification interne fait appel au Cadre de gestion intégrée des risques dans le but d'appuyer l'amélioration continue des activités de l'Agence, et ce, à tous les niveaux (voir encadré).

Cadre de gestion intégrée des risques de l'ACDI

Les conditions dans lesquelles l'ACDI doit œuvrer sont parmi les plus à risques dans le monde : conflits, catastrophes humanitaires et naturelles, instabilité politique et économique et privation humaine extrême. Même dans les situations moins urgentes, le mandat de l'ACDI est axé sur le changement, et le changement est synonyme de risques.

L'ACDI fait appel à une stratégie globale dans sa gestion courante des risques. Le Cadre de gestion intégrée des risques de l'Agence a pour but de cerner, de placer en ordre de priorité et d'atténuer les risques à l'échelon de l'Agence, dans des domaines comme le changement technologique. À l'échelon international, il tient compte de facteurs comme les problèmes de la dette ou les problèmes en matière d'environnement. À l'échelon des pays, il prend en considération les enjeux comme l'instabilité politique ou la pénurie de ressources. À l'échelon institutionnel, il se concentre sur l'examen de la gestion financière des organisations partenaires de l'ACDI, alors qu'à l'échelon des projets, toutes les activités possèdent leur propre stratégie de réduction des risques.

À tous les niveaux où des stratégies de réduction des risques s'avèrent nécessaires, l'ACDI voit à leur élaboration, procédant, dans le cours de cet exercice, à un suivi continu, à la collaboration et au partage des renseignements avec ses partenaires et, si nécessaire, à l'ajustement des plans et activités.

En plus de ces examens, l'Agence fait également l'objet d'examens périodiques indépendants de la part d'organismes externes, comme ceux du Bureau du vérificateur général et du Comité d'aide au développement de l'OCDE, ce dernier entreprenant tous les quatre ans un examen par les pairs. Le public peut prendre connaissance des résultats de ces examens en vertu de l'approche de responsabilisation de l'Agence.

Section IV – Rendement de l'Agence

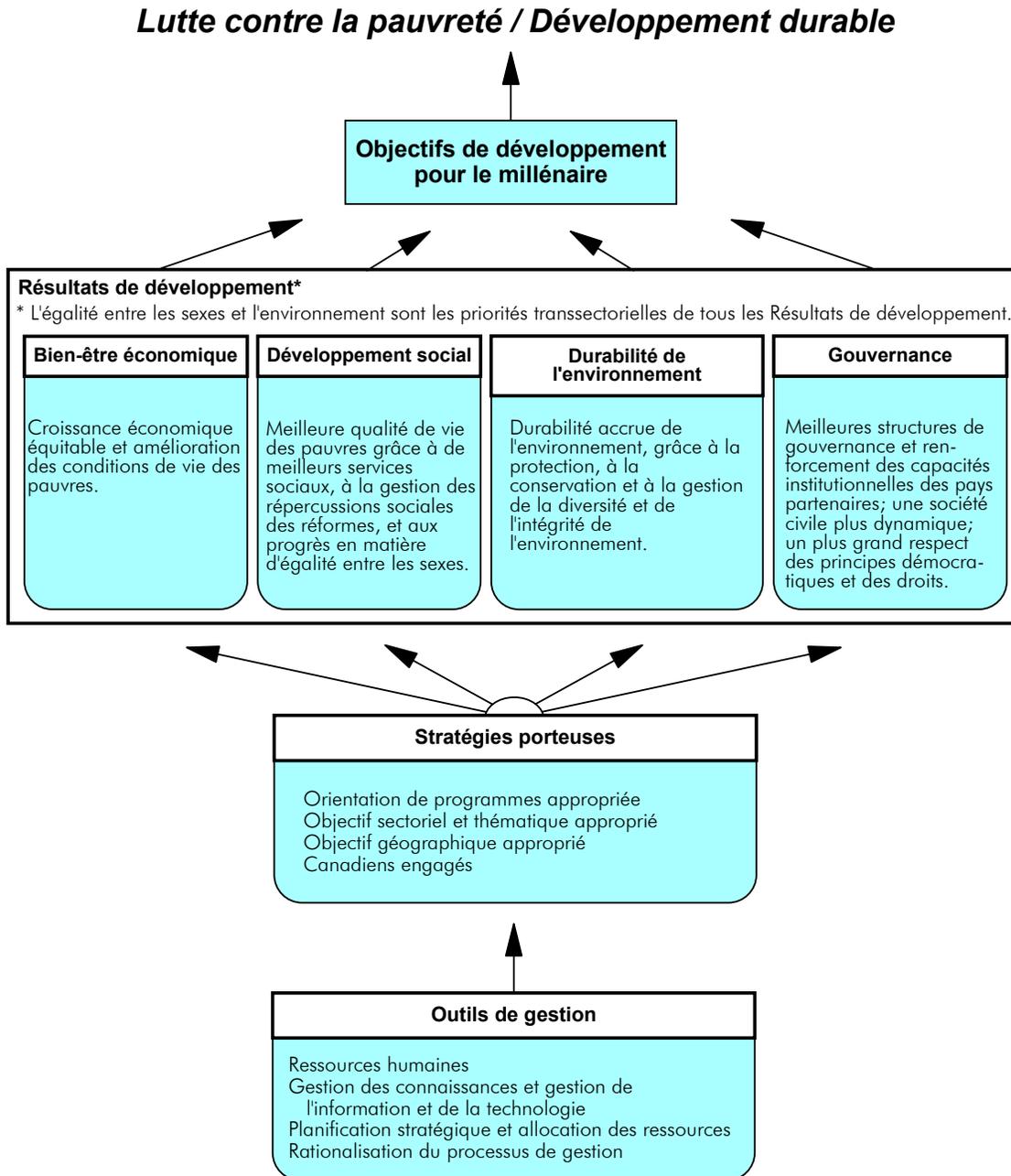
4.1 Introduction

En 2001, l'ACDI a élaboré un ensemble de résultats clés de l'Agence (RCA) pour l'aider à mieux faire le lien entre ses activités et son mandat. Ce cadre est la pierre angulaire à la fois de sa planification et de sa production de rapports, comme en font foi les deux précédents *Rapports sur les plans et les priorités*, le *Rapport sur le rendement* 2001-2002, ainsi que le présent *Rapport sur le rendement*. Les résultats clés comprennent trois grands volets – les résultats de développement (résultats stratégiques), les résultats porteurs (stratégies) et les résultats de gestion (activités). Ces trois volets pris conjointement donnent, à la fois à court et à long terme, une orientation aux actions, efforts et priorités de l'Agence.

Les RCA se définissent comme suit :

- Les **résultats de développement** constituent l'impact que l'Agence compte obtenir par ses activités dans les pays partenaires. Ces résultats se manifestent dans les quatre secteurs suivants : le bien-être économique, le développement social, la durabilité de l'environnement et la gouvernance, sans oublier l'égalité entre les sexes comme thème transversal de chacun des quatre secteurs. Ces résultats de développement cadrent étroitement avec les Objectifs de développement pour le millénaire (ODM) et constituent la participation particulière de l'ACDI à la réalisation de ces objectifs. À titre de membre de la communauté mondiale qui cherche à concrétiser les ODM, l'Agence partage cette responsabilité avec ses partenaires quant au rendement à ce chapitre. De même, l'ACDI est conjointement responsable avec ses partenaires des progrès enregistrés par les institutions multilatérales qu'elle appuie à l'égard de la réalisation des ODM et des résultats de développement en général.
- les **résultats porteurs** ciblent les stratégies qui font en sorte que les bons programmes soient en place au bon moment pour la réalisation des résultats de développement. Parmi ces résultats porteurs figurent une orientation appropriée de la programmation, des concentrations sectorielles et thématiques pertinentes, une concentration géographique appropriée et la participation active des Canadiens. L'ACDI est entièrement responsable du rendement des résultats porteurs.
- Les **résultats de gestion** sont en fait des activités qui permettent d'arriver aux fins prévues dans les secteurs suivants : ressources humaines, gestion du savoir, gestion de l'information et de la technologie, planification stratégique et affectation des ressources, et rationalisation des processus. L'ACDI est entièrement responsable du rendement des résultats de gestion.

Figure 1 – Résultats stratégiques et résultats clés de l'Agence



4.2 Stratégie de développement durable de l'ACDI

Le développement durable – un développement qui est équitable et durable sur le plan de l'environnement et qui consolide les capacités économiques, politiques et socioculturelles des femmes et des hommes, des filles et des garçons – constitue la raison d'être de l'ACDI. Ainsi, la *Stratégie de développement durable (SDD) de l'ACDI 2001-2003 : Un plan d'action pour le changement*⁴ est le plan d'activités de l'Agence à caractère évolutif. LA SDD précise les buts, les objectifs et les stratégies qui permettent à l'Agence de lier de manière plus explicite ses activités à son mandat, tout en proposant un processus d'amélioration continue de son fonctionnement. Le *Rapport sur les plans et les priorités (RPP)* permet chaque année de mettre à jour la SDD, véritable plan d'activités de l'Agence. Le présent *Rapport sur le rendement* constitue le troisième rapport qui fait le point sur les engagements de l'Agence à l'égard de la SDD et le second depuis l'adoption du cadre des résultats clés de l'Agence (RCA).

Au début de 2003, l'Agence a publié un autre rapport⁵ qui précise les progrès à court terme, les réalisations, les activités en cours et les actions, lesquels s'appuient sur les objectifs et les résultats anticipés envisagés dans la *Stratégie de développement durable de l'ACDI 2001-2003*. L'Agence prépare la mise au point d'une nouvelle Stratégie de développement durable 2003-2006 qui sera achevée à l'automne 2003.

⁴ Veuillez consulter le site suivant : <http://www.acdi-cida.gc.ca>

⁵ http://www.acdi-cida.gc.ca/cida_ind.nsf/8949395286e4d3a58525641300568be1/0433ed25658d702385256ce6006b16e3?OpenDocument

4.3 Plans et priorités

La figure ci-dessous résume bien les résultats stratégiques et les priorités de l'ACDI, tels que définis dans le *Rapport sur les plans et les priorités 2002-2003*.

Tableau 1 – Sommaire des plans et des priorités de l'ACDI par résultat stratégique

<i>L'égalité entre les sexes et l'environnement sont deux thèmes transversaux des résultats de développement</i>	
Résultat stratégique	Priorités
<p>1. Bien-être économique Croissance économique équitable et amélioration des conditions de vie des pauvres.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • accroître les investissements dans l'agriculture et le développement rural • appuyer le développement du secteur privé • développer la capacité de négocier de solides accords et partenariats commerciaux • favoriser l'émergence d'un environnement favorable à la croissance économique
<p>2. Développement social Meilleure qualité de vie des pauvres grâce à l'amélioration des services sociaux, à la gestion de l'impact social des réformes et aux progrès en matière d'égalité entre les sexes.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • renforcer la programmation en matière d'éducation de base, de VIH/sida, de santé et de protection des enfants • promouvoir l'égalité entre les sexes auprès des partenaires dans tous les programmes de développement
<p>3. Durabilité de l'environnement Durabilité accrue de l'environnement grâce à la protection, à la conservation et à la gestion de la diversité et de l'intégrité de l'environnement.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • développer les capacités des partenaires à s'attaquer aux enjeux environnementaux à l'échelle mondiale, régionale et nationale, entre autres la gestion des ressources naturelles, la désertification, la biodiversité et le changement climatique • appuyer et favoriser un dialogue sur les politiques environnementales dans un contexte socio-économique plus vaste et promouvoir les programmes qui ciblent directement les enjeux environnementaux
<p>4. Gouvernance Amélioration des structures de gouvernance et de la capacité institutionnelle dans les pays partenaires; société civile renforcée; et respect accru des droits et de la démocratie.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • accroître l'intégration des principes liés aux droits de la personne à la programmation de développement • poursuivre les efforts en vue de consolider les institutions démocratiques • cibler davantage la prévention des conflits, la réconciliation après un conflit, la consolidation de la paix et la sécurité

Figure 2 : Décaissements en 2002-2003 selon les résultats clés de l'Agence

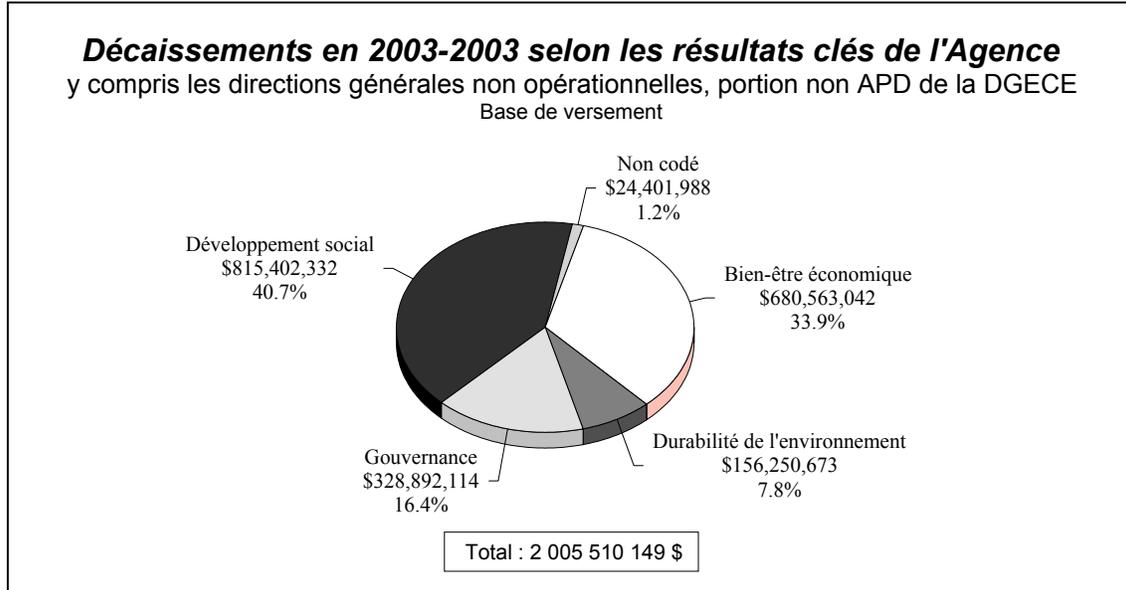
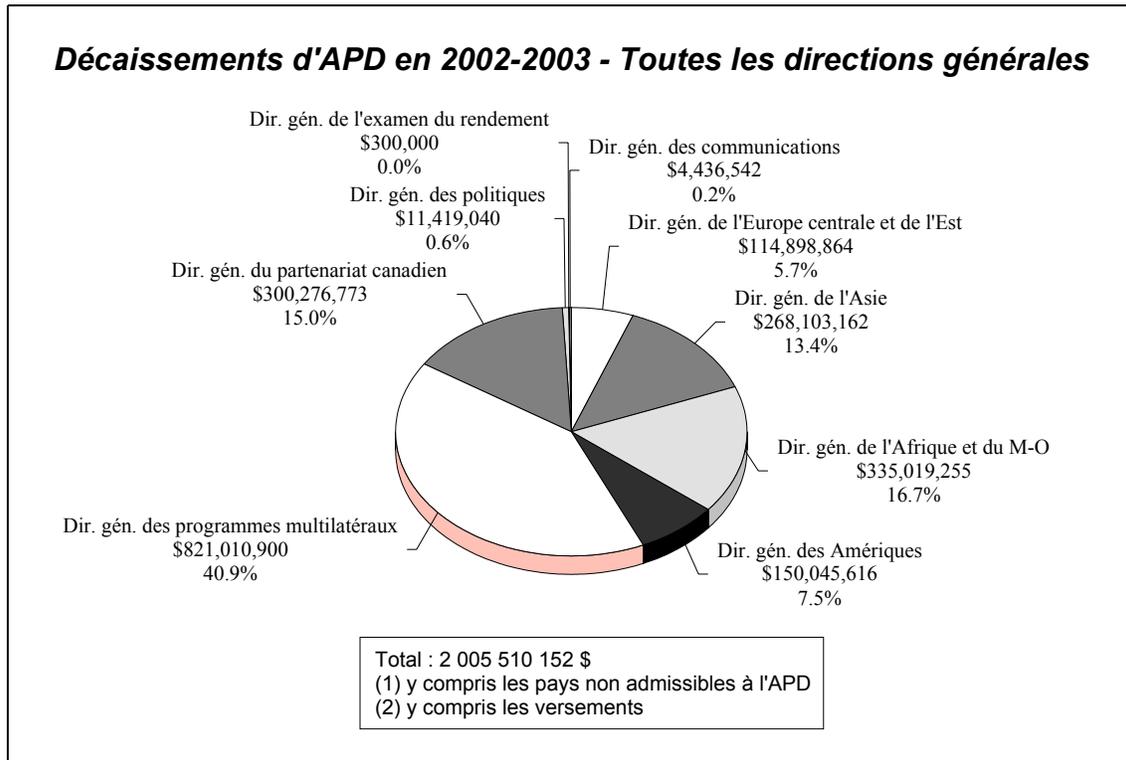


Figure 3 : Décaissements d'APD en 2002-2003 par direction générale⁶



⁶ L'écart entre les chiffres qui figurent dans ce graphique sectoriel et ceux que l'on retrouve dans l'annexe 1 de ce rapport tient à l'utilisation d'une méthode comptable différente.

4.4 Points saillants du rendement

Les points saillants suivants mettent en évidence les activités entreprises par l'ACDI au cours des trois dernières années. Ils résument bien les initiatives entreprises par l'Agence à la lumière des enseignements retenus et de l'évolution des contextes national et international.

Lancement de la politique de l'Agence en faveur d'une aide internationale plus efficace

L'automne 2002 marque une étape décisive dans le cheminement de l'ACDI. Le 24 septembre 2002, la ministre de la Coopération internationale rendait public le document *Le Canada contribue à un monde meilleur : Énoncé de politique en faveur d'une aide internationale plus efficace*⁷. Cet énoncé de politique, élaboré à l'issue de nombreuses consultations publiques, pose un jalon important. Il précise les plans de l'Agence en vue de mettre en œuvre les principes d'efficacité du développement reconnus à l'échelle internationale (voir annexe III) et de modifier son mode de fonctionnement.

Partenariats plus étroits avec les pays pauvres qui affichent un bon rendement

Reconnaissant qu'il lui faut concentrer ses efforts d'aide sur le plan géographique et canaliser ses ressources dans des pays pauvres, mais qui sont résolus à améliorer la gouvernance et à faire un usage efficace des fonds, l'ACDI a désigné neuf pays⁸ parmi les plus pauvres du monde où elle concentrera, au cours des prochaines années, davantage de ressources.

Aide accrue à l'Afrique

En 2002-2003, l'ACDI a rapidement élargi et consolidé ses activités auprès des pays les plus pauvres d'Afrique – ceux-là mêmes qui doivent affronter les défis de développement les plus difficiles dans le monde. Au Sommet du G8 à Kananaskis, en juin 2002, le premier ministre annonçait l'octroi de 6 milliards de dollars en nouvelles ressources et en ressources existantes pour le développement de l'Afrique au cours des cinq prochaines années, y compris le Fonds canadien pour l'Afrique, doté d'un budget de 500 millions de dollars. Ce Fonds se veut la contribution du Canada à la mise en œuvre du Plan d'action pour l'Afrique du G8. Après une année d'activités, le Fonds canadien pour l'Afrique a rempli une partie de ses engagements; au 31 avril 2003, il avait versé 70 millions de dollars.

⁷ Veuillez consulter : <http://www.acdi-cida.gc.ca/aide-efficace>

⁸ Ces pays sont le Bangladesh, la Bolivie, l'Éthiopie, le Ghana, le Honduras, le Mali, le Mozambique, le Sénégal et la Tanzanie.

Secteurs clés – agriculture, développement du secteur privé et développement social

Il ne peut y avoir de réduction durable de la pauvreté sans une croissance économique qui permet de créer des possibilités de revenus et de financer les services sociaux pour les pauvres. Un appui accru au secteur de l'agriculture et du développement rural ne peut avoir qu'un profond impact sur la réduction de la pauvreté, puisque 75 p. 100 des populations les plus pauvres du monde vivent en milieu rural et que l'agriculture constitue leur gagne-pain. En 2002-2003, l'Agence a élaboré de nouvelles politiques pour le développement de ce secteur. De plus, dans son *Énoncé de politique en faveur d'une aide internationale plus efficace*⁹, l'Agence a réitéré son engagement de respecter les cibles de dépenses au chapitre du développement social annoncées en 2000.

Réponse à l'examen par les pairs du CAD de l'OCDE

L'examen par les pairs du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE qui s'est déroulé en 2002 a été favorable à l'ACDI. Cet examen a confirmé l'orientation de l'Agence décrite dans son *Énoncé de politique en faveur d'une aide internationale plus efficace*, tout en contribuant largement aux enseignements retenus cette année. Au cours de l'examen, le CAD de l'OCDE a reconnu que l'ACDI s'était distinguée par ses innovations de multiples façons.

Plus grande participation du public et des jeunes à la coopération au développement

Au cours de la dernière année, l'ACDI a renouvelé ses efforts en vue de mieux informer les Canadiens et les Canadiennes des défis associés à la coopération au développement. La présente Stratégie d'engagement du public et Plan d'action de l'ACDI 1999-2003 se termine sous peu, et une nouvelle stratégie est en cours d'élaboration. Sous le thème « Saluons les Canadiens qui contribuent à un monde meilleur », l'Agence invite les Canadiens, les jeunes en particulier, à « donner un visage humain » aux enjeux de développement international, tout en transmettant un message d'efficacité de l'aide axée sur les résultats.

Participation à la réponse internationale aux situations de crise

Depuis sa création en 1968, l'ACDI investit des efforts en vue de soulager la souffrance humaine par ses interventions appropriées, efficaces et rapides aux urgences – qu'il s'agisse de catastrophes naturelles comme les ouragans, les inondations, les sécheresses, les tremblements de terre ou les crises engendrées par l'homme, comme les guerres et les conflits internes. Les deux crises dominantes de l'année ont été celles qui ont sévi en Afghanistan et en Iraq. En Afghanistan, l'ACDI est intervenue rapidement, en consentant une aide humanitaire immédiate et un appui aux efforts de reconstruction du pays. En mars 2003, l'ACDI renouvelait son engagement d'aider l'Afghanistan en annonçant une nouvelle contribution de 250 millions de dollars au cours des deux prochaines années – la contribution la plus importante jamais annoncée par l'Agence à l'égard d'un seul pays. Au total, plus de 500 millions de dollars seront consacrés à l'aide humanitaire et aux

⁹ <http://www.acdi-cida.gc.ca/aide-efficace>

efforts de reconstruction de ce pays. Au Moyen-Orient, la guerre en Iraq a créé un urgent besoin de plans internationaux en vue d'appuyer les efforts de reconstruction du pays. Une fois de plus, le Canada est intervenu rapidement en contribuant à la mise en place d'un soutien avant l'éclatement du conflit. L'ACDI a également assumé un rôle de leadership dans son soutien après le conflit, par l'élaboration de plans visant à verser 300 millions de dollars au cours des cinq prochaines années à titre de participation du Canada aux efforts de reconstruction de l'Iraq, à la suite du conflit.

Collaboration plus serrée avec les autres ministères

L'ACDI collabore beaucoup plus étroitement avec les autres ministères afin d'assurer la cohérence de toutes les politiques qui touchent les pays en développement. Par exemple, elle participe à un groupe de travail spécial sur le cadre stratégique international. L'ACDI est également un pilier important de la présence étrangère du Canada dans plusieurs pays. En effet, l'Agence collabore avec le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international et avec le ministère de la Défense nationale sur le terrain en Afghanistan pour contribuer au redressement, à la reconstruction et à la sécurité du pays.

Mise en œuvre des principes de la gestion moderne intégrée

À l'interne, l'Agence poursuit ses efforts en vue d'améliorer ses systèmes et processus de planification et de gestion. L'Agence prépare un plan d'action de gestion intégrée, résultat de l'évaluation de sa capacité, de l'analyse des pratiques et compétences actuelles en matière de gestion, ainsi que des commentaires et suggestions de son personnel. La responsabilisation et la gestion des risques sont également des éléments essentiels. L'an dernier, l'ACDI a mis au point un Cadre de responsabilisation et de gestion axée sur les résultats (CRGR). Depuis, l'Agence est perçue au sein de la communauté des donateurs internationaux comme un leader en la matière. L'Agence en est à élaborer un modèle de gestion intégrée des risques qu'elle avait présenté en 2001¹⁰. De plus, l'Agence rationalise et met à jour son cadre de production de rapports, en intégrant les Priorités de développement social (PDS) et les ODM au cadre des résultats clés de l'Agence.

¹⁰ Le cadre de gestion intégrée des risques de l'Agence vise à cibler, à placer par ordre de priorité et à atténuer les risques à l'échelle de l'Agence, du monde, des pays, des institutions et des projets. Voir à la page 15 l'encadré portant sur le modèle de gestion intégrée des risques.

4.5 Résultats stratégiques

Les résultats stratégiques de l'ACDI sont ses résultats de développement – l'essence même de son mandat et sa raison d'être. Ils regroupent tous les résultats dans les secteurs suivants : bien-être économique, développement social, durabilité de l'environnement et gouvernance. Ces secteurs sont interreliés et souvent interdépendants. De plus, l'égalité entre les sexes et la durabilité de l'environnement influent sur la programmation dans tous les secteurs. L'ACDI rend compte de ses activités dans le cadre des résultats clés de l'Agence (RCA), et ses rapports sur le rendement témoignent des engagements énoncés dans le *Rapport sur les plans et les priorités 2002-2003* de l'Agence.

4.5.1 Bien-être économique

Résultat stratégique 1 – Bien-être économique (l'ACDI y a consacré plus de 639 millions de dollars en 2002-2003)

Dans le *Rapport sur les plans et les priorités 2002-2003*¹¹, l'ACDI s'est engagée à appuyer la croissance économique équitable et à améliorer le niveau de vie des pauvres

- en accroissant ses investissements dans l'agriculture et le développement rural;
- en appuyant le développement du secteur privé;
- en renforçant la capacité à négocier de solides accords et partenariats;
- et en favorisant l'émergence d'un environnement favorable à la croissance économique.

L'Agence s'est engagée à promouvoir le bien-être économique des femmes et des hommes, des familles et des communautés. L'appui de l'ACDI au bien-être économique repose sur la prémisse qu'une réduction durable de la pauvreté est impossible sans une croissance économique qui crée des possibilités de revenus et qui permet de financer les services sociaux pour les pauvres.

Le secteur privé – l'agriculture représentant souvent le volet le plus important du secteur privé dans les pays en développement – est largement reconnu comme un puissant levier dans la lutte contre la pauvreté. Un système commercial équitable et multilatéral qui favorise l'essor du commerce se veut aussi un élément crucial de la croissance économique. Enfin, la promotion d'un environnement porteur par le soutien de la réforme des institutions tant du secteur public que du secteur privé s'avère également essentielle au bien-être économique. La programmation de l'Agence suit et soutient l'ordre de priorité de ces secteurs établi par les pays partenaires.

¹¹ [http://www.acdi-cida.gc.ca/INET/IMAGES.NSF/vLUIImages/Publications2/\\$file/rpp2002-2003_f.pdf](http://www.acdi-cida.gc.ca/INET/IMAGES.NSF/vLUIImages/Publications2/$file/rpp2002-2003_f.pdf)

Principales cibles et résultats d'ensemble

Accroître les investissements dans l'agriculture et le développement rural, ainsi que dans le développement du secteur privé (179 millions dépensés en 2002-2003)

Depuis sa création en 1968, l'ACDI participe au développement de l'agriculture aux quatre coins du monde. Toutefois, au cours de la dernière décennie, les investissements de l'Agence dans l'agriculture et le développement rural ont régressé, résultat des contraintes budgétaires et de la nécessité d'œuvrer dans de nouveaux secteurs, notamment les droits de la personne et la consolidation de la paix. On a observé de tels ralentissements non seulement dans les programmes d'autres organismes donateurs, mais aussi dans les programmes des pays en développement eux-mêmes. Devant le recul du financement de l'agriculture et du développement rural, la santé, l'éducation, la gestion des ressources naturelles, les revenus et l'égalité entre les sexes se sont dégradés pour bon nombre de personnes. Le constat s'est progressivement imposé : puisque 75 p.100 des personnes les plus démunies de la planète vivent dans les régions rurales et que l'agriculture est leur gagne-pain, la réduction de la pauvreté à long terme passe par une augmentation de l'aide au développement dans le secteur de l'agriculture.

Nouvelles orientations au Ghana

Le développement de l'agriculture est indispensable à la majorité des Ghanéens, en particulier les pauvres. L'agriculture et l'industrie agroalimentaire peuvent créer des emplois et des revenus, favoriser la production industrielle et alimenter le pays en devises étrangères. L'agriculture et le développement rural sont des éléments clés du plan de réduction de la pauvreté du Ghana. Ainsi, l'Agence a pris la décision stratégique de concentrer ses ressources dans ce secteur. En versant une contribution de 11 millions de dollars, l'Agence appuie la conception d'un programme sectoriel d'aide à l'agriculture.

Situation du Ghana sur le plan du développement

Classement selon l'indice du développement humain (IDH) : 119/175 pays
Espérance de vie : 57,7 ans
Mortalité infantile : 57/1 000 naissances vivantes
Taux d'analphabétisme des adultes : 27,3 %
Pourcentage de la population privée d'un accès à l'eau potable : 27 %
Pourcentage de la population qui vit avec moins de 1 \$US par jour : 44,8 %
PIB/par habitant : 2 250
Service de la dette (total) en pourcentage du PIB : 6 %

La ministre a rendu publique, en avril 2003, sa politique intitulée *L'agriculture au service du développement rural durable*. Cette nouvelle politique cible le renforcement des politiques et de la capacité concurrentielle, des connaissances nouvelles, l'amélioration de la sécurité alimentaire, de la productivité agricole, des revenus et de la gestion des ressources naturelles et la création d'un climat commercial sain. En 2002-2003, l'ACDI a commencé à accroître ses investissements dans le secteur de l'agriculture.

L'Agence participe également au renforcement de la capacité productive des pauvres grâce à des programmes d'activités rémunératrices et de microcrédit qui offrent aux pauvres la formation et le capital nécessaires pour démarrer en affaires. Parmi les initiatives soutenues figurent le programme MicroStart du Fonds d'équipement des Nations-Unies (FENU) et la création d'une coopérative de producteurs céréaliers au Mali. L'ACDI appuie également le développement de coentreprises entre les entreprises

canadiennes et les entreprises locales, comme c'est le cas au Sénégal, où l'assistance technique canadienne a permis à une maison d'édition locale de publier plus d'une douzaine de titres en français et 78 brochures dans six langues locales, dans le cadre des activités d'alphabétisation et de postalphabétisation depuis 1999.

En 2002-2003, l'Agence a mené de vastes consultations sur une nouvelle politique de développement du secteur privé. Cette politique, rendue publique en juillet 2003, est axée sur la croissance économique en faveur des pauvres. Parmi ses principaux éléments figurent l'augmentation des revenus, la création d'emplois plus nombreux et mieux rémunérés, l'appui à un marché équitable et qui fonctionne bien, la création d'un bon climat d'affaires local et une plus grande participation aux marchés internationaux. L'appui fidèle de l'ACDI aux programmes de développement du secteur privé des partenaires canadiens permettra la mise en œuvre de cette politique.

Appuyer la capacité à établir de solides accords et partenariats

En 2002-2003, l'ACDI s'est engagée, de concert avec les pays partenaires et les institutions internationales, à répondre aux défis que pose l'intégration économique dans l'économie mondiale, en misant sur le « cycle du développement » des négociations commerciales de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) amorcées à la fin de 2001. L'Agence a renforcé son appui à la formation et à l'assistance technique dans le domaine des négociations commerciales, de la formulation de politiques commerciales et d'une compétitivité économique accrue, surtout dans les Amériques, à l'appui des négociations sur la Zone de libre-échange des Amériques (voir encadré), mais aussi dans d'autres régions.

L'adoption d'une stratégie régionale en vue de développer les capacités liées au commerce dans les Amériques

L'assistance technique (AT) et le renforcement des capacités (RC) constituent des éléments importants de la programmation de l'Agence en Amérique latine et dans les Caraïbes. Ces deux volets, utilisés conjointement, favorisent l'élaboration de programmes de développement à l'échelle des pays et des régions en vue de consolider les contextes économique, social et fiscal. L'AT et le RC permettent aussi aux pays en développement d'adapter leurs politiques en matière de gouvernance, de commerce et de développement du secteur privé de façon à pouvoir répondre aux demandes qui leur sont imposées par un marché mondial en plein essor.

Le Canada est le plus important bailleur de fonds, tant sur le plan des ressources que de l'appui politique, des pays des Caraïbes qui veulent développer leurs politiques commerciales. L'ACDI apporte également son appui à la commercialisation des produits dans le but d'accroître les exportations dans la région.

En Amérique centrale, le programme de formation en politique commerciale et en facilitation du commerce et administration douanière (5 millions de dollars de 2001 à 2004) financé par l'ACDI a permis d'enrichir les compétences des négociateurs commerciaux de l'Amérique centrale dans leurs négociations avec les représentants canadiens et américains.

Au Cambodge, les activités se poursuivent en vue de la rédaction de documents qui prévoient l'établissement d'un tribunal de commerce et d'un centre d'arbitrage

commercial, grâce à la rédaction législative du Programme d'intégration économique (180 000 dollars en 2002-2003). Cette initiative facilitera l'intégration du Cambodge à l'économie mondiale. En Lettonie, l'assistance technique consentie au Bureau de la défense commerciale du pays a permis à celui-ci d'entreprendre sa première action antisubventions. L'appui au projet conjoint d'assistance technique intégrée pour les pays Africains¹² a permis la création de 21 centres de référence commerciale, de huit comités interinstitutions qui conseillent les gouvernements sur leur stratégie nationale de commerce et de treize stratégies commerciales, ainsi que la formation de plusieurs centaines de personnes qui agissent comme personnes-ressources du système de commerce multilatéral.

Favoriser l'émergence d'un environnement favorable à la croissance économique

En 2002-2003, l'Agence s'est également concentrée sur l'appui aux gouvernements partenaires pour qu'ils créent un environnement juridique, réglementaire et de politiques propice à la croissance des investissements et du commerce. L'une des principales priorités est la création d'une stabilité financière. Grâce au soutien de l'ACDI, le Secrétariat pour les pays du Commonwealth fournit conseils et assistance à 40 gouvernements membres sur les enjeux de la dette et la gestion des ressources de développement. Cet appui a permis à plusieurs pays très endettés d'entreprendre des analyses pertinentes afin d'avoir accès à un allègement de la dette en vertu de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE¹³). Le Secrétariat a aussi appuyé l'établissement de centres régionaux de gestion de la dette dans les Caraïbes (Saint-Kitts-et-Nevis), dans le Pacifique (Papouasie-Nouvelle-Guinée) et en Afrique orientale et australe (Tanzanie). Au Mozambique, l'Évaluation de la responsabilité financière du pays, entreprise conjointement par le gouvernement du Mozambique, la Banque mondiale et des donateurs internationaux dont l'ACDI, a permis de circonscrire les secteurs nécessitant une assistance. L'Agence appuiera le processus d'allocation budgétaire afin de s'assurer que les priorités établies vont dans le sens de la stratégie de réduction de la pauvreté du Mozambique

L'appui à la création d'un secteur financier sain et efficace qui permet aux entrepreneurs d'avoir accès au crédit, à des assurances, à l'épargne et aux autres outils financiers dont ils ont besoin pour soutenir leurs activités commerciales s'impose aussi comme un autre facteur crucial. L'ACDI réitère son engagement en vue d'encourager l'entrepreneuriat national grâce à une programmation de microfinancement dans certaines des collectivités les plus pauvres et les plus marginalisées du monde (voir encadré).

¹² Le budget total, annoncé à Kananaskis, est de 7 000 000 de dollars sur quatre ans.

¹³ L'Initiative PPTE se veut une approche intégrée de réduction de la dette des pays pauvres, laquelle exige la participation de tous les créanciers. Elle consiste à veiller à ce qu'aucun pays pauvre ne soit aux prises avec un fardeau de la dette qu'il ne peut gérer. Les efforts constants déployés par le pays même vers un ajustement socio-économique et des réformes structurelles et de politiques sociales sont au cœur de cette initiative. De plus, l'Initiative cible un financement supplémentaire pour les programmes du secteur social – surtout les soins de santé et l'éducation de base.

L'édification d'institutions financières au service des pauvres

L'Agence appuie depuis 1988 un programme de microcrédit au Bangladesh (57 millions de dollars) qui s'est révélé un franc succès. Ce programme cible les plus pauvres des régions rurales. L'objectif actuel du programme est l'autonomie éventuelle d'une nouvelle organisation de microfinancement, la fondation Palli Daridro Bimochon.

En 2000, l'adoption d'une loi établissait la Fondation comme un organisme indépendant, et tous les actifs, comptes de banque, archives et documents du projet précédent sous la direction de la commission de développement rural du Bangladesh ont été transférés à la Fondation. Depuis, celle-ci a entrepris une refonte de ses activités et une équipe de gestion a été mise sur pied. Le personnel s'est doté des compétences professionnelles et opérationnelles en vue d'offrir des services de microfinancement et de développement à ses clients. La Fondation s'est aussi donnée une nouvelle culture organisationnelle axée sur le rendement en vue de faciliter la transition d'une entité bureaucratique à un organisme du secteur privé.

Situation du Bangladesh sur le plan du développement

Classement selon l'indice du développement humain (IDH) : 139/175 pays
Espérance de vie : 60,5 ans
Mortalité infantile : 51/1000 naissances vivantes
Taux d'analphabétisme des adultes : 59,4 %
Pourcentage de la population privée d'un accès à l'eau potable : 3 %
Pourcentage de la population qui vit avec moins de 1\$US par jour : 36 %
PIB/par habitant : 1 610
Service de la dette (total) en pourcentage du PIB : 1,4 %

Au cours de la dernière année, l'Agence a aussi appuyé la création d'un environnement propice à l'investissement, en poursuivant son appui aux pays en développement partenaires dans leur élaboration de plans stratégiques de lutte contre la pauvreté et de plans nationaux de développement et en fournissant une assistance technique ciblant la formulation de politiques économiques. La création du Fonds d'investissement du Canada pour l'Afrique, doté d'un budget de 100 millions de dollars, qui est destiné à générer les investissements du secteur privé dans les entreprises africaines, se veut un bon exemple de la contribution de l'ACDI à un environnement propice à l'investissement. Dans le cadre d'une autre approche novatrice, l'Agence a soutenu un programme de la Banque interaméricaine de développement (BID) qui cherche de nouveaux moyens de canaliser une partie de l'encaissement de devises étrangères dans des investissements commerciaux productifs dans les pays en développement qui reçoivent ces devises.

4.5.2 Développement social – Concrétiser les cibles des Priorités de développement social

Résultat stratégique 2 – Développement social (l'ACDI y a consacré plus de 808 millions de dollars en 2002-2003)

Dans le *Rapport sur les plans et priorités 2002-2003*, l'ACDI s'est engagée à améliorer la qualité de vie des pauvres grâce à l'amélioration des services sociaux, la gestion de l'impact social des réformes et les progrès en matière d'égalité entre les sexes :

- en renforçant sa programmation dans les secteurs suivants : éducation de base, santé et nutrition, lutte contre le VIH/sida et protection des enfants;
- en préconisant, auprès de ses partenaires, l'égalité entre les sexes dans toute sa programmation.

La promotion du développement social est au cœur des efforts en vue de réduire la pauvreté et de favoriser le développement durable. Les investissements dans ce secteur ont un effet multiplicateur et des répercussions positives à long terme sur la réduction de la pauvreté, la stabilité sociale, le développement démocratique et plusieurs autres aspects de la vie communautaire. En septembre 2000, la ministre de la Coopération internationale rendait publique le document intitulé les *Priorités de développement social : Un cadre d'action*. Ce cadre précisait quatre secteurs prioritaires pour l'ACDI : la santé et la nutrition, la lutte contre le VIH/sida, l'éducation et la protection des enfants. Ce cadre conduit l'Agence à doubler le total de ses investissements dans ces secteurs, dont certains verront les investissements quadrupler au cours de la période de cinq ans qui s'échelonne de 2000 à 2005. Les Priorités de développement social (PDS) visent à investir de façon stratégique dans les quatre secteurs prioritaires dans le but de renforcer le bien-être économique et social et d'accélérer les progrès vers la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire.

Principales cibles et résultats d'ensemble

Aide humanitaire (l'ACDI y a consacré 224,8 millions de dollars en 2003-2003)

En 2002-2003, l'ACDI a versé 217 millions de dollars par l'entremise de sa Direction générale des programmes multilatéraux et 7,8 millions de dollars par l'intermédiaire de sa Direction générale de l'Europe centrale et de l'Est au profit de programmes d'aide humanitaire, sous forme d'aide alimentaire et non-alimentaire, en vue de soulager la misère humaine engendrée par les conflits et les catastrophes naturelles. La moitié de cette contribution multilatérale a été versée à l'Afrique, 25 p. 100 à l'Asie et au Moyen-Orient et 1,5 p.100 aux Amériques. Un appui direct a été consenti sous de multiples formes aux collectivités touchées par les crises, y compris les réfugiés et les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, notamment de l'aide alimentaire, des programmes d'alimentation thérapeutique et complémentaire, des campagnes de vaccination, des cliniques de santé mobiles, des graines de semence et des outils, de l'eau et des services d'assainissement, ainsi que des abris temporaires. À titre d'exemples, 60 000 personnes à Gadghis, en Afghanistan, ont profité d'un meilleur accès à des services de santé grâce à la création d'une clinique de santé axée sur les soins de santé maternelle et les soins aux enfants. Dans la République démocratique du Congo,

97 000 personnes vulnérables ont profité d'un meilleur accès à l'eau potable et de meilleures pratiques d'hygiène. Grâce aux contributions de l'Agence au Programme alimentaire mondial (PAM) et à l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), 4,6 millions de personnes ont reçu une aide alimentaire dont ils avaient grand besoin et plus de 2,3 millions de personnes ont profité de graines de semences, d'outils et d'autres activités destinées à leur permettre de lutter contre la sécheresse. L'Agence a aussi contribué à l'immunisation de plus de 30 millions d'enfants dans les pays durement touchés par la rougeole, prévenant ainsi le décès d'environ 50 000 d'entre eux qui, autrement, auraient succombé à cette maladie mortelle.

Renforcement de la programmation en éducation (l'ACDI y a consacré 105 millions de dollars en 2002-2003)

L'éducation de base compte parmi les éléments les plus essentiels au développement économique et social. Elle aide les gens à surmonter la pauvreté et à prévenir les conflits; elle leur permet d'améliorer leur santé et de planifier leurs familles; et elle donne aux gens les moyens de se réaliser pleinement comme membres actifs de la société.

Conformément aux principes d'une aide internationale plus efficace, l'éducation de base a été désignée comme secteur prioritaire dans quatre des six pays de concentration africains de l'Agence, soit le Sénégal, la Tanzanie, le Mozambique et le Mali. Le Canada s'est engagé à doubler ses investissements dans l'éducation de base en Afrique, pour les porter à 100 millions de dollars par année d'ici 2005. Le Mozambique et la Tanzanie profitent déjà d'une affectation quinquennale de 50 millions de dollars chacun, en vertu de l'Initiative accélérée de l'Éducation pour tous (voir l'encadré sur l'expérience de la Tanzanie).

Des progrès préliminaires à la suite des nouveaux investissements – L'éducation primaire en Tanzanie

En Tanzanie, l'ACDI, de concert avec d'autres organismes d'aide bilatéraux et multilatéraux, a joué un rôle prépondérant dans l'amélioration de l'accès à l'éducation de base. Les donateurs ont mis au point, en collaboration avec le gouvernement de la Tanzanie, un *Programme de développement du secteur de l'éducation*. Ce programme est solidement ancré dans la Stratégie de réduction de la pauvreté du pays, qui présente l'éducation comme étant un des sept secteurs clés en vue de réduire la pauvreté. Depuis juillet 2001, le gouvernement de la Tanzanie met en œuvre la première phase du Programme, le *Programme de développement de l'éducation primaire*.

Un an plus tard, le gouvernement tanzanien a procédé à l'examen de ce programme. Les conclusions de l'étude soulignent que les progrès dans la mise en œuvre du programme d'éducation primaire sont remarquables. Les cibles quantitatives ambitieuses de la première année du programme ont pratiquement toutes été atteintes, voire dépassées. Les écoles ont ouvert des comptes de banque et ont pu ainsi recevoir du financement. Le gouvernement a fait preuve de responsabilisation à l'égard de ses citoyens en annonçant publiquement les transferts financiers aux médias de masse. À l'échelle nationale, plus de 1,6 millions d'enfants ont été inscrits en classe régulière de première année en 2002, soit une augmentation de 45,5 p. 100 par rapport à 2001. Près de 16 000 salles de classe ont été construites et plus de 7 000 nouveaux enseignants ont été embauchés. L'effet d'une plus grande disponibilité de financement pour les dépenses ordinaires contribue déjà à l'amélioration de l'enseignement et de l'apprentissage. Le taux de décrochage scolaire chute alors que le taux de réussite en classe régulière de septième progresse. En dépit du fait que le fossé entre les sexes se soit rétréci sur le plan des inscriptions, le taux d'achèvement des études primaires pour les filles demeure faible.

Situation de la Tanzanie sur le plan du développement

Classement selon l'indice du développement humain (IDH) : 160/175 pays
Espérance de vie : 44 ans
Mortalité infantile : 129/1000 naissances vivantes
Taux d'analphabétisme des adultes : 24 %
Pourcentage de la population privée d'un accès à l'eau potable : 32 %
Pourcentage de la population qui vit avec moins de 1\$US par jour : 19,9 %
PIB/par habitant : 520
Service de la dette (total) en pourcentage du PIB : 1,6 %

Au Mozambique, l'ACDI contribuait déjà au secteur de l'éducation, en fournissant des manuels scolaires à toute la population étudiante. Le surcroît de dépenses a été versé à un fonds commun qui appuie le plan stratégique de développement du secteur de l'éducation. Ce plan, soutenu par un groupe de donateurs, a été conçu et mis en œuvre par les Mozambicains eux-mêmes. Le pays est parvenu à atteindre ou à dépasser ses cibles en matière d'accès à l'éducation pour tous, tout en établissant un équilibre entre les sexes et en améliorant la qualité de l'éducation, comme en fait foi son rapport d'étape sur son Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP) ou son plan national de développement¹⁴. D'autres pays sont également parvenus à des résultats comparables. Ainsi, au Mali, le taux d'inscription à l'école est passé de 50 p. 100 en 2000 à 64,3 p. 100 en 2002, ce qui a motivé l'Agence à faire passer sa contribution pluriannuelle de 24 millions de dollars qu'elle était à 62 millions de dollars en 2002-2003.

¹⁴ Le Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP) est le plan de développement d'un pays.

Accès à l'éducation dans les collectivités rurales

Au Honduras, l'ACDI, de concert avec le CRDI, a appuyé l'implantation d'un système novateur d'apprentissage à distance dirigé, connu sous le nom de *Sistema de Aprendizaje Tutorial* (SAT). Ce programme d'apprentissage répond aux défis de la folie urbaine, de la migration des zones rurales et, de plus en plus, du taux élevé de décrochage dans les écoles secondaires, surtout chez les filles. Le programme SAT peut compter sur un financement de 5 millions de dollars qui s'échelonne de mars 2003 à 2007.

Le programme SAT a permis de transformer la vie de 950 étudiants, tout en renforçant des douzaines d'organismes communautaires qui appuient la prestation du programme de formation générale, la formation de tuteurs et des activités locales de développement communautaire. Le succès a été tel que le ministère de l'Éducation du Honduras a reconnu SAT, qui a été mis au point en Colombie, comme un programme d'études alternatif pour l'éducation secondaire dans les régions rurales, lui permettant ainsi d'accroître sa capacité à répondre aux besoins des zones très pauvres, jusque-là négligées.

Renforcement de la programmation en santé et en nutrition (l'ACDI y a consacré plus de 217 millions de dollars en 2002-2003).

Au cours de la dernière année, l'ACDI a enregistré, par l'intermédiaire de ses partenaires locaux et internationaux, plusieurs résultats concrets. Au Pakistan, l'Agence appuie la formation de travailleurs communautaires de la santé et le rétablissement des unités de santé de base (1,3 million de dollars de 1998 à 2003). Cette intervention s'est traduite par une diminution de 17 p. 100 des symptômes de la diarrhée chez les enfants des collectivités ciblées. Au Bangladesh, la sensibilisation et l'assistance technique permettent au gouvernement de réviser ses lois de lutte antitabac dans une campagne d'envergure en faveur de la réduction des maladies et des décès liés au tabagisme. De même, au Bangladesh, un programme d'appui à la population et à la santé regroupant plusieurs donateurs et doté de 2,9 milliards de dollars (la contribution de l'ACDI se chiffre à 28,4 millions de dollars de 1999 à 2004) s'est fixé comme objectif d'offrir des services de santé de qualité aux pauvres, en portant une attention particulière à la santé maternelle et à la planification familiale. Le résultat s'est traduit depuis 1975 par une chute du taux de fertilité de sept naissances par femme à trois naissances par femme. En 2002-2003, l'ACDI a aussi consenti des secours d'urgence aux pays où sévissent des conflits en permettant, à titre d'exemple, un meilleur accès à l'eau potable pour près de 100 000 personnes en République démocratique du Congo.

En outre, l'ACDI épaulé toujours la campagne du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) destinée à fournir aux enfants et aux nouvelles mères des suppléments de vitamine A, en leur distribuant quelque 390 millions de capsules en 2002 seulement. Le programme de supplémentation alimentaire de l'Initiative sur les micronutriments que finance l'ACDI a permis de distribuer de la farine enrichie aux réfugiés Afghans au Pakistan et aux femmes qui travaillent dans les boulangeries à Kaboul, en Afghanistan. Ainsi, plus de 300 000 personnes ont pu ainsi recevoir une dose suffisante de fer, de vitamine A, d'acide folique et de vitamines B complexes pour combler leurs besoins pour une année entière. L'Agence appuie également les journées d'immunisation contre la polio à l'échelle nationale et des États au Nigéria, pays qui est en voie d'éliminer complètement cette maladie d'ici 2005. L'appui fidèle de l'ACDI à la

Fédération internationale pour le planning familial (subvention annuelle de 4,1 millions de dollars) a permis à celle-ci de développer ses activités de sensibilisation à la santé sexuelle et génésique, ainsi que d'étendre ses services. En 2002-2003, les 7 829 cliniques de cet organisme qui se trouvent dans plus de 170 pays ont reçu plus de 25 millions de visiteurs. L'Agence a aussi honoré l'engagement qu'elle a pris de jouer un rôle actif dans les efforts en vue de prévenir la mortalité chez les enfants de moins de cinq ans, en distribuant des vaccins contre les maladies d'enfance les plus courantes (voir encadré).

Le Canada s'efforce de prévenir la mortalité des enfants de moins de cinq ans résultant de maladies pouvant être prévenues par un vaccin

Près de trois millions d'enfants meurent encore chaque année de maladies pouvant être prévenues par un vaccin. Le Canada s'efforce de corriger cette situation. En 1998, il a créé l'Initiative canadienne d'immunisation internationale (ICII), programme quinquennal doté d'un budget de 50 millions de dollars. Depuis, ce programme, de concert avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS) et l'Association canadienne de santé publique (ACSP), vaccine les enfants contre les maladies comme la rougeole, la diphtérie, la tuberculose et la polio. De plus, ce programme s'était fixé comme objectif de consolider les systèmes d'immunisation en améliorant les ressources humaines, en renforçant les processus de chaîne frigorifique et la sécurité des seringues. L'ICII s'est avérée un franc succès. L'UNICEF conclut que le financement de cette initiative a permis, sur une période de cinq ans (1998-2003),

- de sauver plus de 500 000 vies;
- d'éviter l'apparition de quelque 30 millions de cas de rougeole;
- de fournir 70 millions de vaccins contre la rougeole.

Une bonne partie des fonds de la phase I de l'ICII a été consacrée au projet prioritaire de sécurité en immunisation. Le résultat s'est traduit par une nette augmentation des seringues à usage unique, fournies par l'UNICEF. Leur utilisation est passée de 15 millions en 1998 à 200 millions en 2001. Dans le passé, la réutilisation des seringues était pratique courante, ce qui provoquait des infections d'hépatite B et autres maladies. L'utilisation de seringues à usage unique a considérablement réduit cette forme de transmission des infections. Le 1^{er} mai 2003, la ministre a annoncé le renouvellement de l'ICII et une augmentation considérable de son financement à hauteur de 80 millions de dollars sur cinq ans (2003-2008) pour poursuivre le travail amorcé avec les mêmes partenaires en vue de réduire la mortalité des enfants de moins de cinq ans dans le monde. Ce programme permet à l'Agence de contribuer à la réalisation du quatrième objectif des ODM, soit réduire des deux tiers la mortalité des enfants de moins de cinq ans d'ici 2015.

Renforcement de la programmation pour la lutte contre le VIH/sida (l'ACDI y a consacré 43 millions de dollars en 2002-2003).

Aujourd'hui, plus de 40 millions de personnes dans le monde sont victimes du VIH ou du sida, et la grande majorité d'entre elles vivent dans les pays en développement. Dans certaines collectivités d'Afrique, jusqu'à la moitié de la population est infectée, et le VIH/sida représente à lui seul le plus grand défi de développement. L'ACDI soutient toujours les programmes de lutte contre le sida dans toutes les régions du monde, en développant la capacité des gouvernements à élaborer des stratégies et des plans nationaux de lutte contre le sida et à fournir des services de santé aux patients, et des organismes communautaires à éduquer la population et à fournir du soutien à ceux qui sont atteints de la maladie. L'ACDI assume un rôle de leadership en mobilisant la

volonté politique et les ressources de la communauté internationale en vue de lutter contre le sida et de relever plusieurs autres défis de taille en matière de santé.

En Afrique subsaharienne, plus 29,4 millions de personnes vivent avec le sida. La majorité (58 p. 100) sont des femmes. Au Kenya, où le taux de prévalence du VIH est passé de 13 p. 100 en 2001 à 10,1 p. 100 en 2002, l'ACDI appuie un projet de prévention du VIH/sida. Les participants à ce projet ont coprésidé le comité du groupe de travail sur le VIH/sida et l'égalité entre le sexes du Conseil de coordination nationale du VIH/sida, qui a élaboré une politique nationale sur l'égalité entre le sexes et le VIH/sida, une des deux seules politiques de ce genre en Afrique.

Malheureusement, un petit pourcentage seulement des fonds mondiaux de recherche sur le traitement du VIH va à l'Afrique, où vivent 70 p. 100 de toutes les personnes séropositives pour le VIH. Voilà le contexte qui inspire le soutien de l'ACDI à l'Initiative internationale pour un vaccin contre le sida (IAVI), laquelle unit ses efforts au Programme africain pour un vaccin contre le sida afin de mettre au point et à l'essai les vaccins les plus appropriés aux contraintes qui sévissent en Afrique. Deux vaccins sont actuellement à l'essai, et les recherches se poursuivent relativement à plusieurs autres.

En outre, l'ACDI a versé 500 000 dollars à un partenariat public-privé novateur et exclusif appelé *Le sida en Afrique – Des scénarios pour l'avenir*. Ce partenariat, sous la direction de l'ONUSIDA, reçoit l'appui et l'expertise de Shell International Ltée pour l'élaboration de scénarios. Ce programme mobilise un vaste éventail d'intervenants, surtout des Africains, pour mieux réagir à l'épidémie du VIH/sida en Afrique, eu égard au développement social, à la réduction de la pauvreté, à la croissance économique et à la stabilité politique. Il examinera, dans le cadre d'une perspective de 20 ans, les conséquences possibles de cette épidémie pour l'Afrique, l'objectif étant d'éclairer les politiques et les programmes qui feront la promotion d'actions efficaces, cohérentes et soutenues. Parmi les autres partenaires de ce programme, citons la Banque mondiale, le PNUD, la Banque africaine de développement et la Commission économique pour l'Afrique. Les scénarios devraient être prêts à la fin de 2004.

En Europe centrale et de l'Est et en Asie centrale, quelque 1,2 millions de personnes vivent avec le sida. Des protocoles de recherche en Russie ont établi les meilleurs médicaments pour réduire la transmission du virus d'une mère à son enfant; l'information est actuellement disséminée partout dans le monde.

En Amérique latine et dans les Caraïbes, près de deux millions de personnes vivent avec le sida. Dans les Caraïbes, un programme de 20 millions de dollars consolide la coordination, tout en améliorant la prise de conscience chez les jeunes.

Renforcement de la programmation en faveur de la protection des enfants (l'ACDI y a consacré 27 millions de dollars en 2002-2003).

La protection des enfants est un nouveau champ de programmation pour l'ACDI, mais celle-ci peut apprendre de partenaires bien établis dans ce secteur, comme l'UNICEF et de nombreuses organisations non gouvernementales, avec lesquels elle partage aussi ses expériences. L'Agence profite également des perspectives des jeunes qui sont fréquemment consultés au moment de l'établissement, de la planification et de la réalisation des programmes.

L'Agence poursuit la mise en œuvre de son Plan d'action pour la protection des enfants approuvé en 2002-2003, en accordant une attention particulière aux enfants qui travaillent et aux enfants touchés par la guerre, secteurs qui ont fait l'objet d'engagements précis de la part de l'Agence, entre autres en Afrique et dans les Amériques. En Somalie, par exemple, un programme de 18 mois financé par l'Agence prévoit la réinsertion sociale de 120 enfants soldats en leur donnant accès à la formation professionnelle, au perfectionnement de leurs habiletés à régler les conflits et en leur offrant des consultations psychologiques. Bon nombre de ces jeunes ont pu ainsi se trouver un emploi après avoir participé à ce programme. En Bolivie, un programme appuyé par l'ACDI favorise les enfants en leur donnant un accès accru à la formation professionnelle et à des activités génératrices de revenus, ce qui leur permet de subvenir à leurs besoins et de réduire leur vulnérabilité face à l'exploitation des enfants par le travail. Ce programme a donné naissance à des brigades d'enfants, véritables groupes militants qui sont parvenus à convaincre le gouvernement bolivien d'adopter récemment une loi qui protège les enfants de la violence sexuelle et de l'exploitation par le travail.

Favoriser l'égalité entre les sexes auprès des partenaires dans tous les programmes de développement (l'ACDI y a consacré 85,5 millions de dollars en 2002-2003)

Les femmes jouent un rôle prépondérant dans le développement. Elles produisent la plus grande partie des denrées du monde, administrent la plupart des ressources naturelles, éduquent leurs familles et veillent à leur bien-être et participent en plus grand nombre à la main-d'œuvre rémunérée et au processus décisionnel dans leur collectivité. L'égalité entre les sexes – veiller à ce que les avantages du développement soient équitablement partagés entre les hommes et les femmes, les garçons et les filles – ne se limite pas seulement à la justice sociale et aux droits de la personne; c'est aussi un aspect indispensable au développement durable.

Les droits des jeunes filles – L'évolution des mentalités au Kenya

Par l'entremise de CARE Canada, l'ACDI finance un programme qui améliore considérablement la prise de conscience et le respect des droits des jeunes filles au Kenya. Il s'agit du projet en faveur des jeunes filles. L'Agence a versé 205 000 dollars de 2000 à 2003 à CARE Canada pour ce projet et pour la création d'un réseau des jeunes filles au Kenya. Ce projet a été conçu pour éliminer les disparités qui existent dans le pays entre garçons et filles, en particulier quant à l'accès aux soins de santé et à l'éducation. Le projet cible le renforcement des organisations locales qui défendent les droits et le bien-être des jeunes filles et qui sensibilisent la population aux droits des enfants. Ce projet a permis de mettre sur pied un réseau indépendant de jeunes filles, lequel offre des services à ses 282 organisations partenaires, notamment la formation et d'autres types de soutien visant le développement de leur organisation. Il sert de carrefour d'échange d'information et d'aiguillage; il définit les projets et mobilise le financement nécessaire à leur réalisation, tout en militant en faveur des droits des jeunes filles.

Les organisations membres du réseau ont joué un rôle prépondérant dans la sensibilisation aux enjeux en matière d'égalité entre les sexes, tout en appelant à des changements aux lois existantes. Ainsi, le réseau a été le premier organisme à exercer des pressions sur le gouvernement du Kenya pour qu'il intègre les principes de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant à la Loi sur l'enfance de 2001. Les partenaires du projet ont fourni divers services aux jeunes filles dans des secteurs aussi variés que le logement pour celles qui ont été victimes d'abus sexuels, la défense de leurs droits contre la mutilation génitale des femmes, l'éducation des filles, soit les connaissances élémentaires et les soins de santé génésique, et une aide aux enfants de la rue et à ceux qui travaillent. Ils sont parvenus également à faire évoluer les mentalités des collectivités, mais aussi celles des jeunes filles elles-mêmes. À titre d'exemple, les jeunes filles défendent maintenant leurs droits, refusant la mutilation génitale; la communauté les appuie dans leur décision d'opter pour une autre cérémonie de rite de passage, élaborée dans les premières années du projet.

L'Agence est reconnue comme un chef de file mondial dans la promotion de l'égalité entre les sexes, plaidant en faveur de son intégration dans toutes les activités de développement et dans tous les aspects des programmes qu'elle appuie, que ce soit comme élément d'un projet dans un autre secteur, en santé par exemple, ou comme priorité d'un projet, notamment la promotion des droits des femmes. Le Programme pour le développement des femmes au Pakistan (voir encadré) illustre bien le leadership de l'Agence dans ce secteur. L'ACDI contribue à renforcer les capacités de ses partenaires afin qu'ils puissent éliminer la disparité entre les sexes.

Le renforcement des collectivités – Le soutien des organisations au service des droits des femmes au Pakistan.

L'ACDI joue un rôle prépondérant dans la prise de conscience des droits des femmes et dans la création d'un réseau solide et efficace d'organisations vouées à l'égalité entre les sexes au Pakistan, grâce à son Programme pour le développement des femmes (4 millions de dollars, 1995-2003). Cet appui de l'Agence a permis aux organisations partenaires d'établir un centre pour celles qui ont été victimes de violence dirigée contre les femmes. Ce centre est devenu le modèle qui doit être repris dans les districts par le ministère pour le développement des femmes. De même, une organisation non gouvernementale nationale qui lutte contre le trafic des femmes s'est vue reconnaître le statut de centre de ressources national et régional. Les liens entre les groupes de femmes et les groupes voués aux droits de la personne ont consolidé la position d'éléments évolutifs dans la société civile.

D'autres sous-projets financés par le Programme pour le développement des femmes ont soutenu des centres d'alphabétisation, la formation des enseignants sur les droits des enfants, la sensibilisation des chefs de police à l'égalité entre les sexes, la formation des fonctionnaires des ministères provinciaux de la planification et du développement sur l'égalité entre les sexes, la recherche, la formation des professionnels de la santé en matière de soins de santé génésique et de santé publique, ainsi qu'une formation sur leur participation politique. Parmi les conséquences à long terme de ces activités, citons un engagement plus solide du gouvernement à l'égard de l'égalité entre les sexes; une plus grande participation politique des femmes au sein des administrations municipales, là où elles peuvent maintenant lancer des projets de développement social; et des organisations de femmes locales plus solides.

Les organisations locales ont consolidé leur autonomie financière, ainsi que leurs pratiques de gestion interne. Plusieurs d'entre elles exigent maintenant des frais pour la formation ou d'autres services qu'elles offrent. Certaines sont devenues compétentes dans la planification stratégique et transmettent maintenant leurs expertises à d'autres groupes. De nombreux partenaires, qui collaborent étroitement avec les collectivités, peuvent non seulement cerner les besoins des gens dans leur région, mais ils ont également les moyens d'assurer la durabilité de cette activité. Plusieurs partenaires ont créé leurs propres systèmes de suivi interne, certains ont mis au point des systèmes financiers et comptables efficaces, alors que bon nombre d'autres sont maintenant en mesure de repérer leurs propres forces et faiblesses et de concevoir des stratégies en vue d'améliorer leurs activités.

Le successeur du Programme pour le développement des femmes est le Programme de promotion de l'égalité entre les sexes (2002-2007), doté d'un budget de 7 millions de dollars. Ce programme s'est fixé comme objectif d'améliorer le respect des droits des femmes au Pakistan, leur santé, leur éducation et leur démarginalisation économique. Bien qu'il en soit à ses débuts, ce programme a déjà soutenu 22 sous-projets en 2002-2003, en plus de participer activement à un projet regroupant plusieurs donateurs, qui vise l'intégration de l'égalité entre les sexes au Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP) du Pakistan.

L'Agence s'engage également à poursuivre ses efforts en vue d'intégrer l'égalité entre les sexes au processus décisionnel des pays partenaires. L'ACDI et d'autres donateurs appuient aussi les organisations locales en Afrique de l'Ouest qui cherchent à mettre en valeur les droits des femmes et à accroître leur participation à la vie démocratique. Des ateliers offerts aux femmes dirigeantes élues pour les aider à mieux comprendre leurs droits et à exercer leurs fonctions de façon plus efficace ont abouti à la mobilisation de plusieurs d'entre elles contre les cas de mauvais traitements. Au Malawi, l'ACDI a financé les activités suivantes : l'intégration de l'égalité entre les sexes au Cadre

stratégique de lutte contre la pauvreté du pays; l'examen de toutes les lois du pays dans le but de déterminer leur impact sur l'égalité entre les sexes; l'établissement d'un budget sensible à la spécificité des sexes; l'élaboration d'un plan stratégique pour le ministère de l'égalité entre les sexes et des services communautaires; des efforts soutenus pour intégrer l'égalité entre les sexes à l'intervention nationale du Malawi face au VIH/sida; et, conjointement avec d'autres partenaires, l'adoption d'une approche harmonisée de financement de la programmation propre à l'égalité entre les sexes.

Les Fonds sud-américains pour la promotion de l'égalité entre les sexes au Pérou, en Équateur et en Bolivie (5 millions de dollars de 1999 à 2004) ont aussi contribué à une participation politique accrue des femmes aux processus décisionnels locaux, à titre de porte-parole, de titulaires d'une fonction dans l'administration locale et de membres de partis politiques, de syndicats et d'autres organismes. À l'échelle multilatérale, l'ACDI soutient les efforts du PNUD en vue d'aider plus d'une quarantaine de pays à établir des budgets égalitaires. Parmi ces initiatives figurent le développement des capacités nationales, y compris celles des groupes parlementaires féminins et des organisations de la société civile, la priorité allant à la participation des femmes pauvres à la planification des budgets locaux et municipaux. Au Cambodge, au Maroc et au Népal, le PNUD a soutenu l'intégration de l'égalité entre les sexes aux politiques macroéconomiques, alors qu'au Vietnam, l'égalité entre les sexes a été intégrée à la fois aux stratégies sectorielles et au plan d'action quinquennal. En outre, l'ACDI vient de réitérer son appui en vue de défendre les dossiers en faveur des droits des femmes en Asie par une contribution de 6,6 millions de dollars américains au Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM)¹⁵ et ses activités sur ce continent.

4.5.3 Durabilité de l'environnement

Résultat stratégique 3 : Durabilité de l'environnement (l'ACDI y a consacré plus de 156 millions de dollars en 2002-2003)

Dans son *Rapport sur les plans et les priorités 2002-2003*, l'ACDI s'est engagée à contribuer à une meilleure durabilité de l'environnement par la protection, la conservation et la gestion de la diversité et de l'intégrité de l'environnement

- en renforçant les capacités de ses partenaires à pouvoir s'attaquer aux problèmes environnementaux à l'échelle mondiale, régionale et nationale, notamment la gestion des ressources naturelles, la désertification, la biodiversité et le changement climatique;
- en favorisant et en soutenant un dialogue sur les politiques en matière d'environnement et, de façon plus générale, dans une perspective socio-économique, ainsi que les programmes qui ciblent directement les enjeux environnementaux.

¹⁵ www.unifem.org. Le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) assure un appui financier et une assistance technique aux programmes novateurs qui font la promotion des droits des femmes, de la démarginalisation économique et politique de la femme et de l'égalité entre les sexes dans plus d'une centaine de pays.

L'ACDI s'est engagée à intégrer pleinement les facteurs environnementaux à ses politiques et programmes, à la fois comme résultat stratégique et thème transversal. L'Agence s'inspire d'activités internationales novatrices pour associer les enjeux environnementaux mondiaux et régionaux aux priorités de développement de base, comme l'eau potable, une alimentation suffisante et l'utilisation durable des ressources naturelles.

En 2002-2003, l'ACDI a participé au Sommet mondial pour le développement durable (SMDD) en versant près de 3 millions de dollars aux pays en développement pour les aider à prendre part au processus (voir encadré).

Suite donnée par l'ACDI au Sommet mondial pour le développement durable (SMDD)

En 2002-2003, l'ACDI a participé au Sommet mondial pour le développement durable et a versé près de 3 millions de dollars aux pays en développement pour les aider à prendre part au processus. La délégation canadienne est parvenue à convaincre les représentants à la conférence d'intégrer les droits de la personne et leurs liens avec le développement au document final de la conférence. Au lendemain du Sommet, l'Agence a versé 1,5 million de dollars au Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) pour lui permettre de poursuivre les priorités canadiennes en matière d'objectifs environnementaux.

Depuis le Sommet, l'Agence joue un rôle prépondérant dans le suivi des engagements pris lors de cette conférence. Dans la foulée du SMDD, l'ACDI a établi neuf priorités qui appuient pleinement ses orientations actuelles et leur lien avec la réduction de la pauvreté :

1. Eau et assainissement
2. Dégradation des sols
3. Développement durable en Afrique
4. Santé et lutte contre le VIH/sida
5. Éducation
6. L'agriculture au service du développement rural durable
7. Commerce et développement
8. Vulnérabilité et adaptation au changement climatique
9. Gouvernance, démocratisation, droits de la personne et responsabilité sociale des entreprises

L'Agence est déjà très active dans la plupart de ces secteurs prioritaires. Mentionnons entre autres sa nouvelle programmation de lutte contre la désertification, son Fonds canadien pour l'Afrique doté d'un budget de 500 millions de dollars, ses investissements accrus dans la lutte contre le VIH/sida et l'éducation primaire pour tous, ses nouvelles politiques et sa nouvelle programmation dans le secteur de l'agriculture et du développement rural et ses approches novatrices à l'appui du renforcement des capacités liées au commerce. La troisième Stratégie de développement durable de l'ACDI précisera davantage ces engagements.

Comme l'a souligné le *Rapport sur les plans et les priorités 2002-2003*, la révision de la politique de l'ACDI sur la durabilité de l'environnement se poursuit. L'Agence a réussi à vérifier avec succès l'utilité sur le terrain de son guide du savoir traditionnel, lequel offre des conseils sur la façon d'intégrer le savoir autochtone ou communautaire (p. ex. les régimes de chasse et de pêche) aux programmes de développement.

L'ACDI a aussi joué un rôle de premier plan dans la reconstitution des deux principaux fonds multilatéraux qui ciblent les enjeux environnementaux d'envergure mondiale : le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et le Fonds multilatéral du Protocole de

Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone. L'Agence s'est engagée à verser près de 200 millions de dollars à ces deux fonds dans le cadre de leur reconstitution.

L'ACDI a versé la troisième et la plus importante contribution en vue de reconstituer le FEM¹⁶, soit la source unique de financement la plus importante en faveur de l'environnement mondial. L'Agence s'est engagée à verser 159 millions de dollars au FEM sur une période de quatre ans. Depuis sa création en 1991, le FEM a versé 4,6 milliards de dollars américains en vue d'appuyer plus de 1 000 projets. Selon une évaluation indépendante publiée en 2002¹⁷, le FEM a généré des résultats dans plusieurs secteurs clés, entre autres le renforcement des capacités des pays bénéficiaires à observer les obligations des conventions internationales et l'intégration des enjeux mondiaux en matière d'environnement aux stratégies, politiques et plans nationaux.

L'ACDI souscrit aux récentes décisions du FEM d'ajouter deux nouveaux enjeux admissibles au financement existant. L'ajout des polluants organiques persistants et de la dégradation des sols aux priorités de financement global confirment la détermination du Canada de s'attaquer au plan d'action concernant les produits chimiques et de résoudre les problèmes de désertification et de déforestation, respectivement.

Principales cibles et résultats d'ensemble

Appuyer les interventions en faveur du changement climatique

L'ACDI appuie une vaste gamme de projets qui ciblent le renforcement des capacités de ses partenaires à s'attaquer aux problèmes environnementaux à l'échelle mondiale, régionale et nationale, notamment la gestion des ressources naturelles, la désertification, la biodiversité et le changement climatique. Ainsi, le Fonds canadien de développement pour le changement climatique (FCDCC)¹⁸, véritable prototype, permet aux collectivités vulnérables de s'adapter aux conséquences du changement climatique; améliore la gestion des terres et des forêts et la conservation de la biodiversité grâce au piégeage du carbone; transfère la technologie dans les secteurs de l'énergie renouvelable et de l'efficacité énergétique au profit des entreprises, de l'agriculture et des gouvernements; et accroît la participation des pays en développement aux efforts mondiaux déployés pour contrer ce problème.

¹⁶ <http://gefweb.org/French/french.html>

¹⁷ http://www.gefweb.org/1Full_Report-FINAL-2-26-02.pdf (en anglais seulement)

¹⁸ Le FCDCC est doté d'un budget de 100 millions de dollars sur cinq ans, de l'exercice 2000-2001 au 31 mars 2005. Voir la page http://www.acdi-cida.gc.ca/cida_ind.nsf/vall/D09301C408CE748D8525698A00684614?OpenDocument.

L'ACDI appuie également le Fonds prototype pour le carbone¹⁹ qui fait figure de pionnier sur le marché international des crédits négociables de réduction des émissions de carbone dans le cadre du Mécanisme pour un développement propre et de la mise en œuvre conjointe du Protocole de Kyoto. Depuis l'an 2000, le Canada a versé 15 millions de dollars à ce Fonds qui finance des technologies clés comme les microcentrales hydroélectriques, le captage du méthane, le piégeage du carbone et l'utilisation de l'énergie géothermique et éolienne.

Technologie de production propre au Honduras

Les entreprises du Honduras ont maintenant accès à une technologie de production durable, grâce à la création récente du Centre national pour la production propre. Ce centre, créé en 2001 à l'aide du financement du Fonds de gestion environnementale Canada-Honduras de 16 millions de l'ACDI, a entrepris ses activités en juin 2002. Le Centre offre des services gratuits aux entreprises du secteur privé, y compris une assistance technique et des renseignements sur l'économie énergétique, la réduction de la pollution industrielle, les évaluations environnementales et la certification selon les normes internationales. Parmi les clients du Centre figurent des producteurs de fromage, des fabricants de pièces en aluminium, des entreprises de transformation du bois et des producteurs de sucre. Dans de nombreux cas, les économies engendrées par la réingénierie des processus de production ont permis aux clients de récupérer en moins d'un an les coûts de la consultation.

En peu de temps, le Centre s'est imposé comme un joueur de premier plan au Honduras, respecté à la fois par le secteur privé, le gouvernement et les organismes d'aide internationale. Le Centre agit à titre de conseiller en politiques auprès du gouvernement du Honduras et deviendra sous peu autonome sur le plan financier. Le succès de cette organisation du secteur privé tient autant à la vision de ses promoteurs qu'à la capacité technique de ses spécialistes qui ont su démontrer aux entrepreneurs du pays qu'une saine gestion des ressources naturelles peut s'avérer une très bonne affaire.

Situation du Honduras sur le plan du développement

Classement selon l'indice du développement humain (IDH) : 115/175 pays
 Espérance de vie : 68.8 ans
 Mortalité infantile : 31/1000 naissances vivantes
 Taux d'analphabétisme des adultes : 24,4 %
 Pourcentage de la population privée d'un accès à l'eau potable : 12 %
 Pourcentage de la population qui vit avec moins de 1\$US par jour : 23,8 %
 PIB/par habitant : 2 380
 Service de la dette (total) en pourcentage du PIB : 5,3 %

Développer les capacités des partenaires en matière de gestion de l'environnement

Conformément à son engagement de collaborer avec ses partenaires en vue d'accroître leurs capacités d'intégrer l'analyse environnementale à leurs programmes, l'Agence appuie et favorise le dialogue sur les politiques environnementales et, de façon plus générale, dans une perspective socio-économique, ainsi que les programmes qui ciblent directement les enjeux environnementaux dans les pays partenaires. Ainsi, au Népal, où la durabilité de l'environnement s'impose comme une priorité, l'appui de 9,7 millions de dollars (de 1996 à 2003) versé par l'ACDI a permis tant aux organisations gouvernementales que non gouvernementales de faire des progrès considérables en 2002-2003 dans l'intégration des considérations environnementales à la planification du développement et d'accroître leurs capacités à formuler des politiques relatives à l'eau et à l'énergie. La Commission népalaise de l'eau et de l'énergie a pris en charge la coordination de la stratégie des ressources en eau du Népal, laquelle a été approuvée en

¹⁹ www.prototypecarbonfund.org

2002-2003. On observe aussi un accroissement de la participation communautaire dans la gestion de l'environnement.

La participation communautaire s'est aussi avérée un facteur dominant des projets appuyés par le Fonds Inde-Canada pour l'environnement (FICE – 72 millions de dollars de 1991 à 2008). Ce Fonds a favorisé l'adoption de technologies peu onéreuses, comme la récolte de l'eau de pluie, l'énergie solaire et les fours améliorés; la formation de comités de gestion des ressources communautaires et l'élaboration de plans de gestion des ressources; ainsi que la création de groupes de production de revenus à l'intention des femmes, comme ceux gérant la vente de plants des pépinières du projet. Au Brésil, la réconciliation communautaire et la collaboration de multiples intervenants ont joué un rôle important dans la réhabilitation de sites miniers (contribution de l'ACDI de 1,2 million de dollars de 1998 à 2003). Ce projet, qui réunissait les gouvernements fédéral et des États, les compagnies minières, les universités, les collectivités et les comités des bassins versants, s'était fixé comme objectif d'élaborer un programme de réhabilitation en vue de réduire la pollution par les métaux lourds, résultat de pratiques minières non viables.

4.5.4 Gouvernance

Résultat stratégique 4 : Gouvernance (l'ACDI y a consacré plus de 294 millions de dollars en 2002-2003)

Dans son *Rapport sur les plans et les priorités 2002-2003*, l'ACDI s'est engagée à améliorer les structures de gouvernance et les capacités institutionnelles des pays partenaires, à renforcer la société civile et à favoriser un plus grand respect des droits de la personne et des principes démocratiques, entre autres

- en accroissant l'intégration des principes liés aux droits de la personne à la programmation de développement;
- en poursuivant les efforts en vue de consolider les institutions démocratiques;
- et en misant davantage sur la prévention des conflits, la réconciliation après les conflits, la consolidation de la paix et la sécurité.

Dans le *Rapport sur le développement humain 2002* du PNUD, le Secrétaire général des Nations Unies, Kofi Annan, déclarait qu'un bon gouvernement était peut-être le facteur le plus important en vue d'éliminer la pauvreté et de promouvoir le développement. Les démocraties fragiles, les régimes qui ont peu ou pas de réglementation ou des structures de gouvernance fragiles, les soulèvements sociaux et les conflits détournent non seulement les maigres ressources, mais ils peuvent aussi annuler tous les progrès enregistrés. Le respect des droits de la personne, la promotion de la démocratie et une bonne gouvernance constituent à la fois une question d'équité et un facteur de développement durable.

Principales cibles et résultats d'ensemble

Accroître l'intégration des principes liés aux droits de la personne à la programmation de développement

Il ne peut y avoir de développement durable si la sécurité physique des gens est compromise, s'ils ne disposent pas de ressources ou s'ils ne peuvent avoir accès au processus décisionnel au sein de leur collectivité. L'Agence encourage le respect des droits de la personne comme un des piliers du développement durable et équitable. Il s'agit donc d'intégrer les droits de la personne à la programmation de développement et d'appuyer des initiatives précises en matière de droits de la personne, comme des programmes de sensibilisation et de défense des droits et la création d'organismes voués à la défense des droits de la personne.

Le principal appui de l'Agence dans ce secteur se manifeste surtout à l'échelle communautaire, par la prestation d'une assistance technique et d'un financement aux organismes qui défendent les droits de leurs membres. Au Sri Lanka, par exemple, les bénévoles communautaires du projet des Communautés de plantation ont pu obtenir, pour plus de 700 membres des collectivités ciblées, des documents d'identification de base, comme les certificats de naissance et les cartes d'identité, tout en les sensibilisant à leurs droits fondamentaux. Au Cameroun, l'appui aux organisations des droits de la personne a permis la création d'un véritable réseau, ce qui a eu pour effet de stimuler l'efficacité et l'impact de ces organisations. L'Agence soutient également les droits de la personne et la réforme du secteur public dans les Amériques (voir encadré). Sur la scène internationale, l'ACDI finance des organisations multilatérales, comme le PNUD et le Commonwealth, lesquelles ont contribué à la mise sur pied de commissions des droits de la personne et de bureaux d'ombudsman dans bon nombre de pays, dont le Bangladesh, l'Afrique du Sud et l'Ouganda.

Consolider la crédibilité de l'ombudsman de la Bolivie

L'ACDI prend part à une approche novatrice axée sur le développement des capacités des institutions des droits de la personne, à titre de partenaire dans le cadre d'un financement commun regroupant de multiples donateurs. L'objectif est d'appuyer le Bureau de l'ombudsman des droits de la personne en Bolivie (l'Agence en est le plus important donateur : 5 millions de dollars de 2000 à 2005). Cette initiative a largement dépassé les attentes de l'Agence.

Le Bureau de l'ombudsman joue un rôle prédominant dans la médiation entre l'État et la société civile, tout en conservant sa neutralité et sa crédibilité. Selon les sondages d'opinion, le Bureau de l'Ombudsman se classe au deuxième rang comme institution profitant de la plus grande crédibilité en Bolivie, après l'Église catholique.

Parmi les résultats atteints en 2002-2003, notons un règlement plus rapide des plaintes (31 p. 100 d'entre elles sont réglées dans un délai de 45 jours); davantage de coopération et de respect en ce qui a trait aux recommandations du Bureau de l'ombudsman de la part des institutions publiques chargées de protéger les droits des segments plus vulnérables de la population; une plus grande efficacité (70 p. 100 de succès) de ses interventions dans les luttes sociales; et la consolidation de ses politiques, procédures et systèmes institutionnels.

Situation de la Bolivie sur le plan du développement

Classement selon l'indice du développement humain (IDH) : 114/175 pays
Espérance de vie : 63.3 ans
Mortalité infantile : 60/1000 naissances vivantes
Taux d'analphabétisme des adultes : 14 %
Pourcentage de la population privée d'un accès à l'eau potable : 17 %
Pourcentage de la population qui vit avec moins de 1\$US par jour : 14,4 %
PIB/par habitant : 2 300
Service de la dette (total) en pourcentage du PIB : 6,8 %

Consolider les institutions démocratiques

L'Agence s'emploie à consolider les institutions démocratiques en vue d'accroître leur efficacité, leur responsabilisation et leur transparence, domaines qui s'imposent de plus en plus comme étant indispensables à la croissance économique. Elle s'efforce entre autres de soutenir les améliorations au système électoral, la réforme des assemblées législatives, des organismes juridiques et de l'administration publique et la création d'une presse libre. Elle appuie également les organisations non gouvernementales, comme les groupes communautaires, qui veillent à ce que la voix des populations exploitées ou marginalisées soit prise en considération dans le processus de développement. Ainsi, en Ukraine, le projet Voix du peuple, doté d'un budget de 2 millions de dollars, appuie la mise en place de mécanismes qui permettent aux citoyens d'exprimer leur opinion, dans l'espoir de stimuler la participation du public aux affaires municipales et de favoriser la transparence et la responsabilisation de la part du gouvernement.

En Bolivie, les efforts consentis à la modernisation de l'État représentent environ la moitié du programme bilatéral de l'ACDI. Les premiers signes d'une plus grande responsabilisation de la part du gouvernement se sont manifestés en 2002-2003 lorsque ce dernier a confié au vice-président du pays la tâche de diriger les efforts de lutte contre la corruption et d'établir, au sein même de son Bureau, une unité de lutte anticorruption. Grâce à l'appui de l'ACDI²⁰, le gouvernement de la Bolivie a élaboré un plan national de transparence, en plus de créer des brigades mobiles de lutte anticorruption. Pour donner

²⁰ Les brigades de lutte anticorruption ont reçu 30 000 dollars américains en 2002-2003, et le financement se poursuit. Le plan national de transparence est un fonds local qui a reçu 26 000 dollars américains en 2002-2003, et le financement se poursuit. Tous les fonds sont administrés par le personnel sur le terrain.

suite à son engagement de concentrer ses efforts sur la gouvernance en Europe de l'Est, l'ACDI appuie en Lituanie la création d'unités de planification stratégique, la réforme législative et une meilleure préparation des documents pour le Cabinet. Depuis l'établissement des priorités par le Cabinet, ce sont celles-ci qui guident le processus décisionnel et l'attribution des ressources. Au Kosovo, les normes et pratiques de la police canadienne ont été intégrées au programme de l'École de police du Kosovo. Elles permettent aux officiers de police locale de gérer la diversité ethnique de façon non conflictuelle.

L'ACDI en est à mettre au point une nouvelle stratégie de gouvernance pour l'Afrique. L'Agence s'engage à développer les capacités de ses partenaires en matière de responsabilisation et de gestion financière, comme c'est le cas au Mozambique, où le Canada participe à un mécanisme novateur. Il s'agit d'un « observatoire de la pauvreté » qui évalue les progrès dans la réalisation des objectifs que le pays s'est fixé dans son Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté. Ce mécanisme repose sur la participation d'un vaste éventail d'intervenants dont le gouvernement, les donateurs et la société civile du Mozambique. En Asie, l'ACDI, fidèle à son engagement de soutenir le développement des capacités locales, appuie un projet en Chine dont l'objectif est de revoir les lois et de soutenir l'Assemblée populaire nationale et les assemblées populaires locales afin d'adopter de nouvelles mesures de transparence, de responsabilisation et de participation du public. Enfin, l'ACDI appuie le renforcement des capacités des bureaux de vérification de plusieurs pays, ce qui se traduit par des progrès quant aux rapports de rendement, à la responsabilisation et à la gouvernance. À titre d'exemple, une nouvelle méthode de vérification des taxes en Tanzanie a permis à ce pays d'accroître ses revenus de 20 p. 100.

Miser davantage sur la prévention des conflits, la réconciliation après les conflits, la consolidation de la paix et la sécurité

Trois guerres et quatorze conflits violents font présentement rage en Afrique. Dans une dizaine de pays, les combats menacent d'éclater ou de reprendre. Près de 15 millions de personnes ont été déplacées dans leur propre pays, alors que 4,5 millions d'autres personnes ont trouvé refuge dans les pays voisins. Dans les deux cas, la majorité sont des femmes et des enfants. Parmi les mesures prises par l'Agence pour pallier cette situation, la promotion de la paix et de la sécurité est devenue un objectif stratégique prioritaire de ses efforts en vue de réduire la pauvreté en Afrique. Elle compte y parvenir en ciblant la prévention des conflits et en établissant des ponts entre la réconciliation après les conflits et le développement à long terme.

Ainsi, en Afrique de l'Ouest, le Fonds canadien pour l'Afrique appuie le nouveau Centre international Kofi Annan de formation aux opérations de maintien de la paix, établi au Ghana. Cet appui lui permet de renforcer ses capacités à former les militaires et le personnel civil de l'Afrique de l'Ouest dans une vaste gamme de secteurs liés aux opérations de paix, dont la démobilisation, la démilitarisation et la réinsertion sociale, la coopération civilo-militaire et les questions d'équité entre les sexes. En Afrique également, l'ACDI soutient une campagne du Partenariat Afrique Canada (PAC) contre

les diamants de la guerre. Cette campagne a abouti en novembre 2002 à la signature d'un accord par les gouvernements de plus d'une cinquantaine de pays producteurs et commerçants de diamants en vue de mettre fin au commerce des diamants de la guerre.

En Iraq, l'ACDI a participé aux activités de planification d'urgence, comme la mise en place des denrées alimentaires, grâce à une contribution de 100 millions de dollars. Elle a de plus prévu une aide à plus long terme à la suite du conflit, en accordant un financement supplémentaire de 200 millions de dollars. Dans les Balkans, l'ACDI, le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI) et le ministère du Solliciteur général (SGC) collaborent au sein d'un partenariat spécial qui permet le déploiement rapide de la police civile au Kosovo et ailleurs dans les Balkans. Le développement des capacités locales et l'utilisation de l'expertise locale partout où cela est possible (voir encadré sur l'expérience afghane) s'avèrent des éléments clés de tous les programmes de consolidation de la paix appuyés par l'ACDI.

L'appui au leadership en Afghanistan se veut une étape importante dans la relance et la reconstruction du pays

L'ACDI appuie la prise en charge locale du processus de reconstruction en Afghanistan. En vertu de l'Accord de Bonn de décembre 2001, la communauté internationale et les représentants afghans ont établi un gouvernement provisoire pour l'Afghanistan et adopté une feuille de route pour la reconstruction du pays. Depuis, s'est opérée une transition importante du leadership international en faveur du leadership et de la coordination des efforts de reconstruction par l'Afghanistan. L'Autorité provisoire afghane a élaboré un cadre et un budget de développement national devant servir d'outils essentiels à la prise de décisions. C'est également ce cadre que les donateurs appuient. Il comprend les volets suivants : aide humanitaire, aide à la transition (paix et sécurité) et besoins de reconstruction à long terme.

Le gouvernement transitoire afghan doit pouvoir gouverner et fournir des services. Pour l'instant, toutefois, il ne peut y parvenir sans l'appui financier de la communauté internationale. En vertu de sa stratégie d'aide provisoire à l'Afghanistan 2003-2005, l'ACDI apporte un soutien budgétaire à l'Autorité provisoire afghane, lui permettant ainsi de gouverner, de payer les salaires et les frais d'exploitation et de fournir des services à la population afghane. Cette initiative comprend également un appui direct aux Canadiens-Afghans qui collaborent avec les ministères afghans, ainsi que la formation des représentants du gouvernement. Ce type d'appui représente 42,5 millions des 112 millions de dollars prévus pour le financement de l'aide à Afghanistan en 2002-2003. La portion non utilisée est consacrée aux soins de santé, à l'éducation, à la promotion des droits de la personne, en particulier ceux des femmes, et à d'autres secours d'urgence.

Enfin, parmi les grandes réalisations de l'ACDI en 2003-2003 figurent ses activités de collaboration avec d'autres ministères sur l'approche des 3D en matière de sécurité mondiale, soit la diplomatie, le développement et la défense. Pilier clé de la présence étrangère du Canada dans plusieurs pays, l'Agence collabore, par exemple, avec le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international et le ministère de la Défense nationale sur le terrain en Afghanistan à la relance, à la reconstruction et à la sécurité de cette nation.

4.6 Stratégies visant des résultats de développement durables – Les résultats porteurs

Par la publication, la diffusion et la mise en œuvre du document *Le Canada contribue à un monde meilleur – Énoncé de politique en faveur d'une aide internationale plus efficace*, l'Agence a fait de grands progrès dans ses résultats porteurs en 2002-2003. Cet énoncé précise les stratégies – comment, quand, où, avec qui et sous quelles conditions – qui servent à l'établissement des programmes de l'Agence. Ces stratégies porteuses associent les principes d'efficacité de l'aide (voir annexe III) aux bons types de programmes, dont les nouvelles approches de programmation, un juste équilibre entre les programmes directifs et réactifs, une concentration sectorielle, thématique et géographique appropriée et la participation des Canadiens et des Canadiennes. L'un des objectifs clés de l'ACDI dans la poursuite de ses stratégies visant des résultats porteurs est d'améliorer la capacité de tous ses partenaires à mettre en œuvre les principes d'efficacité de l'aide.

Au cours de la dernière décennie, l'approche de programmation de l'ACDI était à la fois stratégique dans sa concentration géographique et thématique et flexible dans l'atteinte d'un équilibre entre la programmation directive et réactive. L'Agence en a tiré d'importants enseignements et, au cours des deux dernières années, la majorité des programmes ont recentré leurs activités de façon à mieux refléter les intérêts nationaux du Canada et son avantage comparatif.

4.6.1 Orientation appropriée de la programmation

Faciliter la prise en charge locale

La prise en charge locale signifie que les pays partenaires – tant les gouvernements que leur population – décident de la façon dont ils se développeront. Ce sont leurs priorités et non celles des donateurs qui doivent prédominer dans tout programme de développement. Cela suppose aussi que les pays partenaires sont responsables de la gestion des ressources financières et humaines nécessaires à la mise en œuvre de leurs plans et activités de développement. Pour bon nombre de pays, le plan national de développement coïncide avec le Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté, qui constitue l'assise de la coopération au développement avec des donateurs comme le Canada. L'ACDI a favorisé la participation du public à l'élaboration de ces plans dans plusieurs pays, dont l'Éthiopie et la Bolivie.

L'un des éléments clés de la prise en charge locale est le renforcement des capacités des partenaires de l'Agence à planifier et à gérer leurs propres programmes de développement. Ainsi, l'Agence soutient toujours les initiatives de développement durable et efficace en exigeant que ses partenaires canadiens conçoivent, mettent en œuvre et procèdent au suivi des programmes en étroite collaboration avec leurs homologues des pays du Sud. Partout où cela est possible, l'ACDI appuie directement les activités des organisations locales. Ainsi, le Programme panafricain ne finance que les

propositions soumises par les Africains, présentant de solides partenariats africains ou celles qui sont pilotées par un organisme multilatéral dont les activités portent sur les grands enjeux africains à l'échelle du continent, là où aucune organisation africaine ne peut encore assumer ce leadership.

Nouvelles approches pilotes de programmes

L'ACDI, à l'instar d'autres donateurs, a délaissé les approches traditionnelles axées sur les projets pour soutenir des programmes intégrés conçus et mis en œuvre par les pays partenaires et financés par de multiples donateurs qui travaillent étroitement ensemble. Ainsi, au lieu de financer un projet qui offre un programme de formation aux enseignants, l'ACDI consacre dorénavant ses ressources à la mise sur pied d'un fonds commun qui appuie une gamme élargie de programmes dans l'ensemble du système d'éducation. Non seulement cette approche réduit-elle le chevauchement, ainsi que les coûts administratifs et les pressions sur les pays bénéficiaires, mais elle garantit aussi que toute activité entreprise dans le secteur de l'éducation sera appuyée par un plan d'ensemble. Cette approche, davantage axée sur la collaboration, met l'accent sur le dialogue, la coordination et l'investissement stratégique de la part de tous les partenaires.

Nouvelles approches pour les pays en crise

L'ACDI s'engage à trouver de nouvelles approches qui répondent aux besoins des pays à faible revenu en crise. L'Agence participe, de concert avec d'autres donateurs, aux activités du réseau de conflit, de paix et de coopération au développement du CAD de l'OCDE. L'Agence étudie et élabore également de nouvelles approches au sein même de ses programmes :

- Le Programme de la Colombie, à titre de projet pilote, cherche à combler le fossé existant entre l'aide humanitaire et l'aide traditionnelle au développement dans les pays où un conflit a interrompu la programmation traditionnelle. L'ACDI coordonne ses propres programmes en étroite collaboration avec le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, ainsi qu'avec d'autres donateurs sur le terrain, en parrainant plusieurs initiatives de donateurs qu'elle dirige, comme les évaluations institutionnelles conjointes des donateurs et les groupes sectoriels de donateurs.
- Au Soudan, l'Agence a soutenu, de concert avec le PNUD, un projet de planification pour la paix. Ce projet illustre bien la façon dont une approche-programme, qui réunit un consortium de donateurs, peut appuyer les processus de consultation destinés à établir les priorités et les plans du peuple soudanais. En contrepartie, ces plans et priorités ont permis au groupe de travail interministériel canadien de formuler la politique du Canada à l'égard du Soudan.

Une approche sectorielle est une approche de programmation novatrice qui contribue à une plus grande efficacité de l'aide. Le financement qui passe par cette approche est réservé aux programmes intégrés et pris en charge localement qui englobent un secteur entier, comme l'éducation ou la santé. Parmi les partenaires d'une approche sectorielle, citons les institutions locales et la communauté des donateurs qui partagent une vision commune, des objectifs communs et, souvent, des procédures et systèmes communs. L'ACDI est partenaire de nombreuses approches sectorielles, notamment dans le secteur de l'éducation au Mali, en Tanzanie et en Ouganda, et dans le secteur de la santé au Bangladesh et au Malawi. Par exemple, en novembre 2002, la ministre a réitéré son appui à la Tanzanie pour ses plans en matière d'éducation de base. La contribution proposée

s'intègre à l'engagement pris par l'ACDI de doubler, d'ici 2005, son investissement dans l'éducation de base en Afrique pour le porter à 100 millions de dollars par année.

L'Agence s'est engagée à explorer et à créer des partenariats novateurs en 2002-2003. Ainsi, l'ACDI, le ministère britannique du Développement international (DFID) et la Banque mondiale ont participé à une mission conjointe en vue de définir un programme d'appui à la modernisation du secteur public en Jamaïque. Au Brésil, l'ACDI et le DFID collaborent étroitement, l'ACDI participant à l'examen annuel du programme du DFID, alors que ce dernier participe à l'évaluation et à l'examen du programme de l'ACDI. L'Agence, de concert avec la Banque mondiale, prête main-forte aux États brésiliens qui veulent élaborer des stratégies de lutte contre la pauvreté à l'échelle de leur État. L'Agence a aussi entrepris la planification d'un projet de coopération trilatérale entre le Canada, le Brésil et la Bolivie. De plus, la programmation novatrice permet l'ajout de nouveaux partenaires au programme d'aide. Par exemple, le nouveau Programme de partenariat avec les peuples autochtones (PPPA) de l'ACDI associe les communautés des Premières nations canadiennes à celles d'autres pays.

Une programmation axée sur les politiques et une cohérence accrue entre l'ACDI et ses partenaires

Dans le monde interdépendant d'aujourd'hui, les enjeux autres que ceux liés à l'aide, comme le crime international, la stabilité financière mondiale, la paix et la sécurité, le commerce et la dette, peuvent tous influencer sur le développement. Ainsi, il en coûte plus cher aux pays en développement de se voir limiter l'accès au marché ou de se voir imposer des tarifs élevés sur les produits agricoles sur le plan des pertes de revenus d'exportation que ce qu'ils reçoivent sous forme d'aide au développement. Le 1^{er} janvier 2003, le Canada a franchi une étape importante en vue de résoudre ce problème en éliminant tous les tarifs et contingents sur pratiquement toutes les importations des pays les moins avancés.

Plusieurs ministères et organismes canadiens participent maintenant d'une façon ou d'une autre à des projets internationaux. La coopération interministérielle est tout aussi importante que la coopération entre les donateurs internationaux. L'Agence s'est engagée à favoriser la cohérence des politiques au sein du gouvernement du Canada et à veiller à ce que les grands enjeux fassent l'objet de séances régulières dans le cadre des groupes de travail interministériel. L'ACDI fait partie du groupe de travail spécial sur le cadre de politique internationale, en plus de jouer un rôle prépondérant dans la prise de positions du Canada lors des grandes conférences internationales, comme le Sommet du G8 de juin 2002 et le Sommet mondial pour le développement durable de septembre 2002.

L'Agence a également favorisé la cohérence des politiques grâce à ses partenaires. Ainsi, l'appui consenti par l'Agence à l'Institut international du développement durable (IIDD) a permis à cette organisation de participer aux discussions sur les politiques en matière d'environnement dans le contexte de la sécurité, de la pauvreté et du commerce. L'IIDD a également permis de faire avancer le dialogue mondial sur les politiques dans les secteurs du commerce international et de l'investissement, des politiques économiques, du changement climatique et de la gestion des ressources naturelles.

Partager le savoir avec les partenaires canadiens

Tout au long de 2002-2003, l'ACDI a collaboré étroitement avec ses partenaires canadiens dans le but de renforcer leurs capacités à relever les grands défis du développement :

- 125 participants ont pu améliorer leurs connaissances en matière d'égalité entre les sexes dans le cadre d'ateliers d'un jour organisés par l'Agence;
- 120 participants ont pu se familiariser avec l'application de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* à leur programmation dans le cadre d'ateliers d'un jour organisés par l'ACDI;
- L'Agence a coprésidé, de concert avec le Conseil canadien pour la coopération internationale (CCCI), une activité d'apprentissage sur la question de la prise en charge locale, laquelle a mis en lumière les approches stratégiques qui sont entièrement dirigées et prises en charge par les pays en développement, ainsi que les moyens qui permettent aux partenaires canadiens de promouvoir dans leur programmation la prise en charge par les pays du Sud.

Des partenariats axés sur le consensus et la collaboration entre l'ACDI et ses partenaires

La création de partenariats avec les pays en développement constitue un processus complexe. La coordination des activités entre les donateurs et l'harmonisation des pratiques d'aide avec le pays partenaire qui en assume la direction – dans la mesure du possible – constituent des éléments importants d'un partenariat efficace entre les donateurs et les pays en développement. En 2002-2003, l'ACDI a participé aux efforts d'harmonisation dans plusieurs pays. C'est le cas en Tanzanie, où l'Agence participe, conjointement avec de multiples donateurs, à un programme de soutien budgétaire au plan de développement du gouvernement.

Le Programme interaméricain, par ses efforts en vue d'établir une collaboration hémisphérique avec les institutions de l'Organisation des États américains (OEA), s'impose comme un modèle pour les programmes régionaux. Comme ce programme n'est pas prévu pour un pays en particulier, il peut cibler la coordination politique des enjeux régionaux dans le contexte du Sommet des Amériques et la coordination interministérielle avec le MAECI. La participation de l'ACDI aux conseils de gestion des institutions de l'OEA lui permet de promouvoir un ordre du jour du Sommet axé sur la réduction de la pauvreté et le développement social et démocratique. Cette participation lui permet aussi de partager son savoir-faire dans les secteurs qu'elle juge prioritaires, grâce à des projets comme son plan d'intégration de l'égalité entre les sexes.

L'Agence s'emploie également à resserrer ses partenariats avec les organisations du secteur volontaire et avec les entreprises du secteur privé, tant au Canada que dans les pays partenaires.

Enfin, l'Agence s'attache à renforcer les institutions internationales avec lesquelles elle collabore. L'appui de l'ACDI, par exemple, a permis à la Banque africaine de développement (BAfD) de composer avec l'agitation en Côte d'Ivoire. L'Agence a aussi travaillé étroitement avec le Programme alimentaire mondial (PAM) pour l'aider à mieux se recentrer sur les résultats.

4.6.2 Concentration sectorielle et thématique appropriée

Priorités de développement social

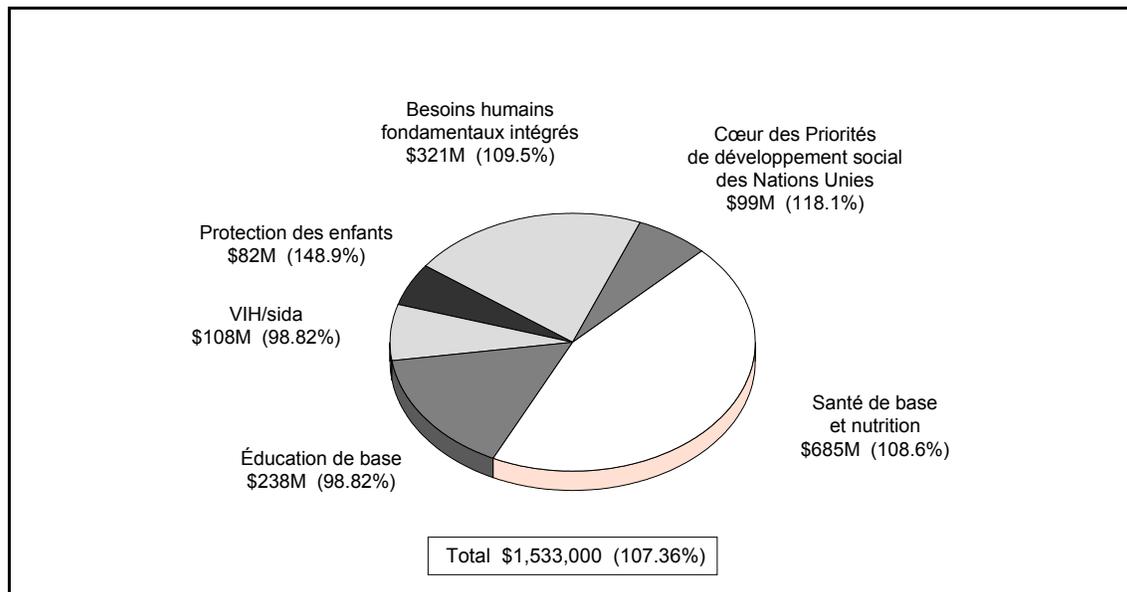
En 2000, l'Agence a rendu publique son intention de se concentrer sur quatre priorités de développement social – l'éducation de base, la santé et la nutrition, la lutte contre le VIH/sida et la protection des enfants – l'équité entre les sexes étant intégrée à chacune de ces priorités. L'objectif est de doubler d'ici 2005 le financement en matière de santé et de nutrition et de quadrupler le financement dans les autres secteurs (voir le tableau 2 et la figure 4). Conformément aux engagements pris par l'Agence, tous ses Plans d'action, y compris les résultats escomptés et les indicateurs, ont été achevés en 2002 et sont actuellement mis en oeuvre. L'Agence a dépassé ses cibles de dépenses au cours des deux premières années, et de nombreux programmes-pays vont maintenant dans le sens de cette nouvelle orientation.

L'Agence poursuit également le renforcement de ses propres capacités à intégrer l'égalité entre les sexes à toute sa programmation, en offrant des cours à son personnel et à ses partenaires et en les tenant régulièrement au courant des faits nouveaux grâce à un site Web et à un serveur de liste. De plus, en 2002-2003, l'Agence a élaboré un cadre d'évaluation des résultats en matière d'égalité entre les sexes dans le but de vérifier si les ressources consenties se traduisent par des résultats concrets. L'ACDI a aussi mis au point un cadre en vue d'intégrer l'égalité entre les sexes aux programmes et projets de ses partenaires du secteur volontaire. En outre, elle a fourni conseils et assistance technique au Bureau de la coordination des affaires humanitaires (BCAH) des Nations Unies pour l'élaboration d'un plan d'action visant l'intégration de l'égalité entre les sexes.

Tableau 2 : Dépenses consacrées à ce jour aux priorités de développement social (en millions de dollars) – Exercices 2000-2001 à 2002-2003

	Exercice 2000-2001		Exercice 2001-2002		Exercice 2002-2003		Total cumulatif des trois années	
	Cible	Réel	Cible	Réel	Cible	Réel	Cible	Réel
Santé de base et nutrition	182	220	203	248	248	217	633	685 (108,06%)
Éducation de base	49	52	82	81	110	105	241	238 (98,82%)
Lutte contre le VIH/sida	22	28	36	37	62	43	120	108 (89,13%)
Protection des enfants	10	23	18	32	27	27	55	82 (148,91%)
Besoins humains fondamentaux aux intégrés	90	91	101	121	101	108	292	321 (109,47%)
Financement de base de l'ONU pour les PDS	26	43	26	27	32	29	84	99 (118,10%)
Totaux	379	457	466	298	580	528	1,425	1533 (107,36%)

Figure 4 : Dépenses consacrées à ce jour aux priorités de développement social



Autres priorités

La ministre a diffusé la nouvelle politique de l'ACDI intitulée *L'agriculture au service du développement rural durable*²¹. Elle a organisé des consultations nationales et internationales pour mettre à jour sa politique sur le développement du secteur privé, qu'elle a rendue publique en juillet 2003. Le travail préliminaire en vue d'une stratégie de renforcement des capacités liées au commerce a été amorcé, et les activités se poursuivent afin de revoir la politique sur la durabilité de l'environnement.

La nouvelle politique sur le développement rural et l'agriculture établit des cibles de dépenses précises qui devraient permettre à l'Agence de quintupler le financement de ce secteur au cours des cinq prochaines années. Elle vise à réduire la pauvreté en stimulant la croissance économique dans un secteur où 70 p. 100 des pauvres du monde gagnent leur vie. Grâce au Fonds canadien pour l'Afrique, l'Agence a aussi doublé sa contribution au Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (GCRAI)²² pour des recherches en Afrique portant sur la productivité agricole et axées sur les besoins des petits agriculteurs et des femmes productrices.

La contribution de l'Agence au GCRAI a appuyé bon nombre de projets agricoles novateurs dont 40 p. 100 sont mis en oeuvre en Afrique. Par exemple, l'introduction de nouvelles variétés de riz en Afrique, qui allient la robustesse des variétés africaines à la productivité élevée des variétés asiatiques, est en voie de modifier les pratiques en Afrique de l'Ouest, limitant d'autant la nécessité d'importer du riz à prix élevé.

L'ACDI répond également aux tendances et besoins présents des pays partenaires, par exemple,

- *dans les guerres et les conflits civils*, elle investit davantage dans la consolidation de la paix et la prévention des conflits, en portant un intérêt particulier pour l'Afrique. L'ACDI collabore également avec ses homologues de l'Agence japonaise de coopération internationale (JICA) pour les aider à élaborer une formation en matière de consolidation de la paix, en adaptant les modules de formation de l'ACDI dans ce secteur à la clientèle de la JICA;
- au chapitre de la *sécurité mondiale*, elle poursuit ses efforts de coordination et de collaboration avec les autres ministères à l'appui des opérations internationales et multinationales de sécurité, particulièrement en Iraq, en Afghanistan, au Moyen-Orient et en Afrique et, de façon plus générale, de lutte contre le terrorisme. L'ACDI a également participé au groupe de travail interministériel sur la sécurité humaine, la consolidation de la paix et le déploiement de policiers civils.

²¹ http://www.acdi-cida.gc.ca/cida_ind.nsf/8949395286e4d3a58525641300568be1/174c329c4fd0dd6485256c4e00616009?OpenDocument

²² www.cgair.org (en anglais seulement)

4.6.3 Concentration géographique appropriée

Les nouveaux pays de concentration de l'ACDI

En 2002-2003, l'ACDI a rapidement développé et consolidé son travail dans les pays les plus pauvres d'Afrique. Dans le budget de février 2003²³, le gouvernement du Canada s'est engagé à doubler l'aide au développement d'ici 2010. Au moins 50 p. 100 de cette augmentation ira à l'**Afrique**, portant ainsi l'aide totale versée à ce continent à quelque 6 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années.

Conformément à son *Énoncé de politique en faveur d'une aide internationale plus efficace*²⁴, l'ACDI a pris l'engagement de concentrer sa programmation dans un nombre restreint de pays qui figurent parmi les plus pauvres du monde. Cela ne signifie pas que l'Agence abandonne les pauvres d'ailleurs puisque par son appui au système multilatéral, elle continuera à contribuer au développement durable et à réduire la pauvreté dans d'autres pays. À la fin de 2002, l'ACDI avait sélectionné un premier groupe de neuf pays où elle concentrera davantage de ressources dans un nombre limité de secteurs. Ces pays sont le Bangladesh, la Bolivie, le Ghana, l'Éthiopie, le Honduras, le Mali, le Mozambique, le Sénégal et la Tanzanie. Il s'agit, dans tous les cas, de pays à faible revenu qui se sont engagés à réduire la pauvreté. Ils ont aussi démontré une capacité à utiliser l'aide de façon efficace en promettant d'améliorer la gouvernance, de favoriser le respect des droits de la personne et de mettre fin à la corruption.

De plus, l'Agence a élevé certains pays, comme l'Afrique du Sud et le Nigéria, au rang de pays « d'importance régionale ». Leur présence et leur influence dans leur région justifient pleinement ce statut. L'ACDI en est aussi à mettre au point une approche stratégique régionale qui met l'accent sur la création de partenariats et l'enrichissement des connaissances sur les enjeux du développement dans le monde arabe contemporain.

²³ <http://www.fin.gc.ca/budtoctf/2003/budlistf.htm>

²⁴ <http://www.acdi-cida.gc.ca/aide-efficace>

Le Fonds canadien pour l'Afrique – Concrétiser les résultats

Il y a deux ans, un groupe de dirigeants africains progressistes ont mis au point un plan en vue de mettre un terme à la marginalisation de l'Afrique par rapport au reste du monde. Connu sous le nom de Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), ce plan témoigne de la détermination des dirigeants africains de prendre en charge leur propre développement et d'inviter leurs partenaires internationaux à collaborer avec eux, et non pour eux, à concrétiser cette vision. Cette invitation fut bien accueillie par le Groupe des huit (G8) au Sommet de Kananaskis, en Alberta, en juin 2002, qui proposa le Plan d'action pour l'Afrique. Le Fonds canadien pour l'Afrique se veut un élément clé de la contribution de l'ACDI à ce plan d'action.

Conformément aux principes d'efficacité du développement, le Fonds canadien pour l'Afrique s'appuie sur une série de principes porteurs qui sont perçus non seulement comme de bonnes pratiques de développement, mais comme des principes qui appuient fermement les priorités énoncées dans le NEPAD. La programmation, en conséquence, se concentre sur la création de partenariats de collaboration axés sur le consensus et fondés sur un engagement conjoint entre le Canada et ses partenaires africains.

Le Fonds concentre sa programmation sur le leadership africain et la prise en charge du processus de développement par l'Afrique, en insistant sur le renforcement des capacités locales et le partage des responsabilités sur le plan des résultats. Ces stratégies porteuses ont été conçues pour soutenir les résultats de développement qui présentent une concentration sectorielle et thématique témoignant des principes et objectifs énoncés dans le NEPAD dans les secteurs suivants : santé et lutte contre le VIH/sida, croissance durable, commerce et investissement, paix et sécurité, possibilités numériques, institutions et gouvernance, ainsi que dans les secteurs de l'agriculture et de l'eau, tant à l'échelle régionale que panafricaine.

À titre de réponse directe au NEPAD qui cherche à améliorer les relations en matière d'aide, de commerce et de dette entre l'Afrique et le reste du monde et à accroître le flux de capitaux sur ce continent, voici une série d'initiatives cohérentes en faveur du commerce qui ont été mises sur pied : l'élimination des tarifs et des contingents sur presque toutes les importations des pays les moins avancés; la tenue d'une mission commerciale en Afrique sous la direction d'un ministre canadien; des contributions supplémentaires au Fonds fiduciaire PPTTE de la Banque mondiale; la remise des dettes de l'aide publique au développement contractées par les pays d'Afrique subsaharienne; un engagement à l'égard du renforcement des capacités liées au commerce; et la création du Fonds d'investissement du Canada pour l'Afrique, qui générera l'investissement du secteur privé à l'appui du développement de l'Afrique. Cette réponse interministérielle à plusieurs volets souligne toute l'importance que le Canada accorde à une mise en œuvre cohérente du Plan d'action pour l'Afrique.

Pays en voie de graduation

Les programmes de l'ACDI dans les sept pays d'Europe de l'Est qui doivent adhérer à l'Union européenne en mai 2004 – la République tchèque, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne et la Slovaquie – cessent progressivement leurs activités, et les fonds prévus sont redirigés vers l'Europe du Sud, l'Asie centrale et le Caucase méridional. Entre-temps, l'ACDI appuie la Pologne, la Hongrie, la République tchèque et la Slovaquie dans leurs efforts visant à établir leurs propres programmes d'aide au développement. En 2002-2003, l'ACDI les a aidés à créer les mécanismes qui leur permettront de collaborer avec les organisations non gouvernementales. En 2002-2003 également, de nouveaux cadres « de graduation » ont été approuvés. C'est le cas de la Malaisie où les activités de coopération doivent prendre fin en 2003-2004 et de la Thaïlande où la fin du programme de coopération est prévue pour 2005-2006.

4.6.4 L'engagement des Canadiens et des Canadiennes

Une meilleure perception de la valeur et de l'efficacité des programmes d'APD et d'AP

L'appui des Canadiens et des Canadiennes à l'aide étrangère se mesure à la perception qu'ils ont de la valeur et de l'efficacité du programme d'APD du Canada.

Comme elle l'a souligné dans les engagements consignés dans son *Rapport sur les plans et les priorités 2002-2003*²⁵, l'ACDI a poursuivi tout au cours de l'année le suivi des sondages et des perceptions du public à l'égard de l'aide au développement. Les activités de recherche ciblaient les secteurs prioritaires du gouvernement, comme la sécurité nationale, et l'ACDI a pu profiter des renseignements des sondages sur l'Afghanistan et l'Iraq commandés par d'autres ministères fédéraux. À la lumière de l'intérêt renouvelé pour l'Afrique et de la programmation sur ce continent au lendemain du Sommet du G8 à Kananaskis, en Alberta, en juin 2002, l'ACDI a mis au point un plan de communications pour sensibiliser les Canadiens et les Canadiennes aux défis de développement que doit relever l'Afrique et aux initiatives que finance le Canada face à ces défis.

La mise en œuvre de la Stratégie d'engagement du public et du plan d'action de l'ACDI 1999-2003 s'est quasi terminée en 2002-2003. La Stratégie, qui présentait des initiatives de l'ACDI et des partenaires canadiens du secteur volontaire, a été conçue pour mieux faire comprendre au public les grands enjeux et l'amener à appuyer davantage les programmes d'aide internationale du Canada. L'objectif poursuivi était d'aider les Canadiens et les Canadiennes à faire la transition d'une connaissance élémentaire de la coopération au développement à une action éclairée sur les enjeux mondiaux.

Une plus grande participation du public à la coopération internationale au développement

L'Agence poursuit ses efforts en vue de mieux informer les citoyens canadiens de la valeur et de l'efficacité du programme canadien de coopération au développement. L'ACDI a appuyé des partenaires qui mettent en œuvre des activités destinées aux populations cibles de leur région et, dans certains cas, de plusieurs régions du pays. L'Association canadienne pour les Nations Unies (ACNU), par exemple, a élaboré un atelier en trois volets dans les deux langues intitulé « Quel genre de monde...? ». Ce projet a permis de rejoindre et de sensibiliser directement 12 000 jeunes, de même que leurs enseignants, les commissions scolaires, les parents et les collectivités.

La participation des jeunes est également une priorité pour l'ACDI. C'est pourquoi elle administre le Programme de stages internationaux pour les jeunes (PSIJ), qui s'inscrit dans la foulée de la Stratégie emploi jeunesse (SEJ) de Développement des ressources humaines Canada (DRHC). Ce programme continue à profiter à des centaines de stagiaires, aux organisations qui parrainent ces stages, de même qu'à l'Agence qui offre à

²⁵ http://www.tbs-sct.gc.ca/est-pre/20032004/CIDA-ACDI/CIDA-ACDIr34_f.asp

des jeunes stagiaires et professionnels une expérience internationale d'emploi axé sur la carrière au sein des organisations participantes.

Les activités se poursuivent dans trois grands programmes de sensibilisation – l'Initiative Le monde en classe, l'Initiative Journalisme et développement et le concours Papillon 208 (voir encadré). L'Initiative Le monde en classe, qui finance le développement d'activités et de ressources canadiennes adaptés au milieu scolaire, a été lancé en 2001 à titre de projet pilote. Depuis, cette initiative a pris un essor considérable et finance actuellement 49 projets éducatifs dans tout le pays. De plus, sous le thème « Saluons les Canadiens qui contribuent à un monde meilleur », l'Agence sensibilise le public et les jeunes en donnant un visage humain aux enjeux de développement international, tout en diffusant un message d'efficacité de l'aide axée sur les résultats. L'Agence poursuit aussi ses efforts en vue de consulter le public canadien, en tenant des consultations fructueuses portant sur les nouvelles politiques, notamment le développement du secteur privé et l'agriculture et le développement rural, de même que sur un certain nombre de programmations-pays de l'ACDI.

Ton battement, le globe s'en ressent : le concours Papillon 208

L'an dernier, l'ACDI a lancé le concours *Papillon 208*, concours de création littéraire et de création artistique pour les jeunes Canadiens âgés de 14 à 18 ans. Le concept « Ton battement, le globe s'en ressent », repose sur la théorie suivant laquelle le battement d'ailes d'un papillon d'un côté du globe produit suffisamment d'énergie pour créer un déplacement d'air considérable de l'autre côté du globe. L'objectif du concours est de sensibiliser les jeunes Canadiens au développement international en les aidant à prendre conscience du lien humain qui les unit aux populations de tous les pays du monde, tout en les mettant au défi de trouver des moyens d'influer sur le reste de la planète par leurs propres actions.

En 2003, plus de 970 jeunes de partout au Canada ont participé à ce concours, soit trois fois plus que l'année précédente. Le site Web de Papillon 208²⁶ est devenu une destination populaire auprès des jeunes étudiants, enregistrant plus de 1,2 millions de visites et plus de 37 400 sessions d'utilisateur. Les propositions soumises se sont révélées novatrices dans leur analyse d'une vaste gamme d'enjeux, dont la protection des enfants, l'environnement, l'éducation et la santé. Le thème du concours cette année était l'Afrique, et de nouveaux critères ont permis la création de trois catégories : la création littéraire individuelle, la création artistique individuelle et la création artistique de groupe. Ceux et celles qui ont remporté les premiers prix ont pu expérimenter ce que c'est que de vivre dans un pays en développement en visitant, au cours de l'été 2003, des projets d'aide canadiens au Ghana.

²⁶ www.bp208.ca

4.7 Résultats de gestion

Les activités dont s'inspire l'ACDI pour gérer ses programmes de façon efficace et productive relèvent des résultats de gestion. Ces résultats sont surtout de nature interne, mais ils revêtent une importance considérable en cette période de changements majeurs.

4.7.1 Ressources humaines

La Stratégie de gestion des ressources humaines de l'ACDI poursuit trois grandes priorités : devenir une organisation davantage axée sur le savoir et l'apprentissage continu, améliorer le maintien en poste de ses employés et le bien-être en milieu de travail et promouvoir un renouvellement continu grâce au recrutement. Parmi les résultats atteints en 2002-2003 figurent la création et la mise à jour des profils de compétence pour les membres de la haute direction de l'ACDI; la poursuite et l'évaluation du programme de mentorat de l'Agence; la promotion de l'équité en matière d'emploi au sein de l'Agence, dont la mise à jour d'un plan d'action; de même que la délégation, par la Commission de la fonction publique, de pouvoirs accrus, en particulier pour les nominations internes, et l'élaboration d'une stratégie de mise en oeuvre de la subdélégation des pouvoirs de dotation en personnel aux gestionnaires. L'Agence poursuit ses efforts en vue de favoriser un milieu de travail bilingue et maintient son engagement à l'égard des langues officielles.

4.7.2 Gestion du savoir et gestion/technologie de l'information

La vision qui inspire l'ACDI pour son service en ligne est de devenir une organisation intégrée et axée sur le savoir d'ici 2004, facilitant ainsi le travail de collaboration avec ses partenaires stratégiques et transmettant son savoir et son expérience. Outre la mise à jour routinière de son équipement et de ses logiciels, l'Agence est parvenue aux résultats suivants en 2002-2003 :

- Affaires électroniques – un site Internet restructuré présentant un contenu normalisé et enrichi sur les programmes et priorités de l'Agence; un formulaire en ligne de soumission de propositions, prêt pour la vérification; le travail se poursuit sur la mise au point d'un outil de gestion de projet en ligne, de modèles communs de passation de marché et de processus financiers automatisés.
- Collaboration électronique – l'Agence a accru le nombre et la fonctionnalité des espaces de collaboration sur le Web qu'utilisent son personnel, ses partenaires et le public pour mieux explorer les enjeux, partager le savoir et consulter les références, y compris le Forum des partenaires et le Forum des représentants sur le terrain; la collaboration est facilitée par la mise en oeuvre de solutions comme la vidéoconférence et l'affichage des lignes directrices et des procédures de consultation électronique;

- Transformation électronique des ressources humaines – l’automatisation des processus de ressources humaines se poursuit; et un site intranet consacré à l’équité en matière d’emploi a été créé.

L’Agence a aussi fait des progrès considérables au chapitre de l’apprentissage et du transfert du savoir, en créant le site intranet du Campus virtuel de l’apprentissage continu, en établissant une base de données de leçons électroniques et en offrant d’autres outils à son personnel pour lui permettre de mieux s’intégrer à une organisation de plus en plus axée sur le savoir et l’apprentissage continu (voir encadré).

Plan de gestion du savoir de l’ACDI

L’Agence a fait d’importants progrès en 2002-2003 en matière d’apprentissage et de transfert du savoir alors qu’elle poursuit la mise en œuvre de son plan de gestion du savoir. Parmi les principaux résultats, notons les suivants :

- ***Compétences en gestion*** : mise à jour des profils de compétence pour les gestionnaires de la haute direction (EX) qui intègrent la gestion des ressources du savoir en tant que compétence clé;
- ***Ressources humaines*** : nouvelles qualifications qui témoignent de l’importance de la gestion du savoir dans le recrutement, l’affectation ou le redéploiement du personnel;
- ***Pratiques d’affaires améliorées*** : un guide en ligne présentant toute l’information sur le développement accessible sur le site intranet de l’ACDI;
- ***Outils et systèmes***
 - Les spécialistes et les analystes collaborent désormais ensemble comme coordonnateurs du savoir collectif.
 - Le projet des réseaux pilotes de partage des connaissances a été évalué.
 - Un répertoire électronique des missions de l’ACDI est maintenant accessible pour permettre aux représentants sur le terrain de partager leur expertise avec l’administration centrale.

4.7.3 Planification stratégique

L’Agence est en voie de transformer ses processus de planification, de budgétisation et de rapports de façon à ce que les ressources soient consacrées aux priorités stratégiques. Cela s’avère particulièrement important au moment où l’ACDI doit mettre en œuvre, au cours de la prochaine année, une croissance annuelle de 8 p. 100 du budget de l’APD.

À l’issue de l’examen par l’Agence de son budget de fonctionnement, les processus de budgétisation ont été rigoureusement structurés et intégrés, et la gestion des données financières et la production de rapports ont été améliorées dans le but de permettre aux gestionnaires d’affecter les ressources en fonction des besoins. La planification et la production de rapports à ce chapitre, qui ont été amorcées par le *Rapport sur les plans et les priorités 2002*, continuent à s’améliorer. Un comité d’examen du budget de fonctionnement assure dorénavant le suivi, chaque mois, de l’affectation des ressources dans le cadre du budget de 2003-2004.

Section V – Examen : Mesure du rendement, évaluation et vérification interne

5.1 Gestion axée sur les résultats et mesure du rendement

La mesure du rendement comprend le suivi des ressources financières et non financières, des risques et des progrès, en fonction des résultats escomptés. Elle permet à l'ACDI de mieux mesurer et évaluer ses interventions dans la perspective du pays, de favoriser le dialogue entre tous les intervenants pour la mise en œuvre continue de la mesure du rendement et d'améliorer la prise de décisions et la production de rapports sur les résultats.

L'ACDI a adopté un certain nombre de mesures en vue de renforcer la gestion des résultats à l'échelon des projets et à l'échelon des programmes et d'associer les deux échelons de façon plus efficace à l'aide de deux examens. Les principales conclusions, les mêmes dans les deux examens, confirment la nécessité pour l'Agence de mieux intégrer les résultats à l'échelon des projets, à l'échelon des programmes et à l'échelon de l'Agence (voir encadré).

Examen du Cadre courant de responsabilisation et de gestion axée sur les résultats de l'ACDI et examen opérationnel du rapport sur le rendement des projets/programmes

Les deux examens ont confirmé que la gestion axée sur les résultats exerce une influence pratique et positive sur la façon dont l'Agence et ses partenaires administrent les initiatives de développement, en particulier pour ce qui est des étapes de la conception et de la planification. Pour obtenir d'autres améliorations, il faudra que les participants utilisent les indicateurs convenus lors de la planification. On observe un certain antagonisme entre ceux qui préconisent l'utilisation de la gestion axée sur les résultats strictement comme mécanisme de conformité et ceux qui la proposent comme une approche dynamique à la gestion de l'apprentissage.

Pour que les initiatives de développement soient couronnées de succès, il est indispensable que les partenaires locaux assument la prise en charge locale et qu'ils soient responsables des résultats. La responsabilité partagée des résultats requiert de l'Agence un nouveau rôle d'appui et d'accompagnement qui repose sur la négociation, la participation et le développement direct des capacités des partenaires. Il faudra des ressources, du temps et des stimulants pour développer une logique de rendement dicté par les partenaires et pour forger une vision collective des résultats. À mesure que l'évaluation des résultats au niveau des effets se fera en collégialité, il sera de plus en plus difficile d'associer aussi directement et facilement les résultats obtenus aux investissements de l'ACDI.

L'Agence a élaboré un outil qui intègre la gestion axée sur les résultats aux documents de programmation-pays. Le cadre de mesure du rendement établit les résultats à moyen et à long terme, lesquels s'inspirent de la stratégie de réduction de la pauvreté d'un pays en développement ou de son plan national de développement et des objectifs de développement international.

5.2 Évaluation

L'intérêt premier de l'évaluation à l'ACDI est l'**apprentissage** – l'apprentissage des résultats et des avantages qui découlent des programmes, de leur contribution aux buts et objectifs d'ensemble de l'Agence et des raisons pour lesquelles ces initiatives se sont révélées fructueuses ou non. Le processus d'évaluation, qui porte également sur les pratiques de gestion en place au sein de l'Agence, lui permet d'améliorer sur une base continue la gestion de ses programmes. L'ACDI a entrepris quatre évaluations de programmation-pays en 2002-2003 : Hongrie, le défi de la transition; l'Examen du programme environnemental en Indonésie; l'Examen conjoint du Programme ACDI-Afrique du Sud et le Programme canadien de coopération en Haïti (voir encadré).

Examen interne du Programme canadien de coopération en Haïti

L'examen interne a évalué les résultats de la programmation de l'ACDI, tout en relevant les enseignements qui découlent de la coopération avec un pays secoué par les crises. Des études approfondies ont permis de déterminer la pertinence, l'efficacité et l'efficience de la contribution canadienne à la réduction de la pauvreté en Haïti. Le montant total versé s'est élevé à environ 273 millions de dollars pour la période comprise entre 1994 et 2000.

Le programme bilatéral comportait trois phases distinctes. Au départ, la priorité a été accordée à la satisfaction des besoins humains fondamentaux (secours d'urgence et reconstruction), suivie, dans un deuxième temps, de programmes de gouvernance pour les institutions publiques. Enfin, la programmation a appuyé la société civile en vue de renforcer les programmes de réduction de la pauvreté. Parmi les résultats concrets de ces trois phases figurent la création d'un grand nombre d'emplois à court terme dans des activités d'infrastructure à forte intensité de main-d'œuvre, la formation de nouveaux policiers, doublée d'un programme d'assistance technique de la GRC et la distribution d'électricité à plus de 6 000 clients, 24 heures par jour.

Au cours de cette période, le programme a contribué de façon manifeste à la réduction de la pauvreté en Haïti. Toutefois, la durabilité des interventions de l'Agence en Haïti se trouve compromise par l'environnement politique plutôt volatil de ce pays. La future programmation prévoit se concentrer sur les besoins des plus vulnérables. Elle compte aussi poursuivre son appui au renforcement de la société civile et consolider sa coordination avec les autres partenaires donateurs. Le travail auprès de la société civile et des partenaires donateurs a pour but de veiller à ce que l'appui soit taillé sur mesure pour répondre aux besoins locaux. Il permet aussi d'établir des objectifs plus réalistes en vue de parvenir à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire. Il faudra également poursuivre les efforts en vue de maintenir un dialogue sur les politiques et appuyer les bonnes initiatives de développement proposées par les gouvernements de pays en crise.

En 2002, l'ACDI a fait l'objet d'un examen par ses pairs du Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques. L'une des questions soulevées dans le cadre de cet examen portait sur la programmation réactive (c.-à-d. non sollicitée) des partenaires canadiens de l'Agence. L'évaluation institutionnelle de l'Organisation catholique canadienne pour le développement et la paix (voir encadré), l'un des principaux partenaires canadiens de l'ACDI, a permis de faire le point sur ce type d'assistance. Selon les conclusions de cette évaluation, dans les pays en développement où les structures de gouvernance sont faibles, les partenaires canadiens s'avèrent souvent le meilleur mécanisme d'exécution disponible

pour rejoindre les pauvres et, par l'intermédiaire de partenaires locaux, de consolider la société civile.

Évaluation institutionnelle de l'Organisation catholique canadienne pour le développement et la paix

L'Organisation catholique canadienne pour le développement et la paix (OCCDP) favorise la prise en charge locale dans les collectivités les plus pauvres du monde, encourage les individus à participer au processus démocratique et renforce l'autonomie des communautés pour qu'elles puissent gérer leur propre développement.

L'évaluation institutionnelle couvre la période de 2000 à 2003. Elle s'est penchée sur les résultats auxquels l'OCCDP est parvenue dans certains de ses programmes en Afrique et dans les Amériques, tout en évaluant sa contribution aux principes d'efficacité de l'aide. Parmi les résultats de programmes figurent l'élaboration, par 80 familles, d'un plan de diversification agricole au Honduras; la mobilisation de 350 dirigeants dans 14 municipalités au Salvador; et la mise en œuvre d'activités d'appui à l'agriculture pour 375 paysans au Guatemala.

Le travail de l'OCCDP confirme bien l'importante contribution que peut apporter un organisme en vue d'accroître l'efficacité de la coopération au développement. Cet organisme a une vision clairement énoncée et centrée sur la justice sociale et les pauvres. Sa capacité d'interroger et d'apprendre lui ont permis de s'adapter à de nouveaux défis. Sa future programmation, qui ciblera l'établissement de partenariats institutionnels plus solides et le développement des capacités en vue des résultats, devrait lui permettre d'être encore plus efficace dans ses interventions.

Dans les évaluations conjointes, l'Agence a joué un rôle constructif en influant sur l'orientation des évaluations stratégiques et des évaluations à grande échelle, en veillant à la qualité du processus d'évaluation et de ses produits, tout en créant de précieuses relations avec d'autres organismes donateurs. Au cours de la dernière année, l'ACDI a participé à trois évaluations regroupant de multiples donateurs, dont celles avec UNAIDS pour l'évaluation par de multiples partenaires du Cadre de développement intégré et l'Évaluation conjointe d'un appui externe à l'éducation de base (voir encadré). Cette dernière évaluation souligne les progrès accomplis par l'Agence en matière de coordination avec d'autres donateurs et d'harmonisation des processus et modalités dans le cadre d'évaluations qui regroupent plusieurs donateurs.

Évaluation conjointe d'un appui externe à l'éducation de base dans les pays en développement

Un consortium composé de 13 organisations d'aide est à l'origine de cette évaluation, et quatre pays en développement y ont participé – la Bolivie, le Burkina Faso, l'Ouganda et la Zambie. Ce rapport met en évidence l'unanimité qui existe au sein de la communauté internationale (y compris les organismes externes et les partenaires nationaux) en ce qui a trait aux éléments et aux objectifs de l'éducation de base. Il souligne également qu'en dépit de la priorité accordée à l'éducation de base formelle, le financement des organismes externes s'est révélé en deçà des attentes ou des engagements pris.

Le rapport conclut que les organismes externes ont fait des efforts considérables pour renforcer les partenariats avec les partenaires locaux. Toutefois, dans les projets à grande échelle, la participation de la société civile et des principaux intervenants au dialogue est indispensable en vue d'obtenir l'appui politique et l'engagement de la collectivité nécessaires pour assurer la poursuite du programme.

En dépit de ces inconvénients, le financement externe a permis d'accroître substantiellement l'accès et l'inscription à l'éducation de base dans les quatre pays. Avec l'arrivée de nouveaux étudiants dans les écoles, le défi majeur consiste maintenant à préserver la qualité de l'éducation de base.

5.3 Vérification interne

La vérification interne appuie la gouvernance de l'Agence en lui fournissant des renseignements de qualité sur son rendement et ses responsabilités. Elle regroupe aussi bien les renseignements financiers que les renseignements non financiers. En se concentrant sur les pays ou les programmes, elle témoigne des orientations stratégiques de l'ACDI, tout en appuyant la Stratégie de développement durable qui établit le cadre d'allocation des ressources et de responsabilisation de l'Agence auprès des Canadiens. Les exemples ci-dessous soulignent bien l'importance que l'ACDI accorde à la prestation efficace de ses programmes.

La vérification de la sécurité (voir encadré) améliore les pratiques de gestion. Elle permet également de souligner les mesures adoptées par l'ACDI pour veiller à ce que ses systèmes de gestion et de technologie de l'information appuient la réalisation de ses priorités, permettent une interaction efficace avec ses partenaires et répondent aux besoins d'information du public. La vérification avait pour but de déterminer s'il existait un cadre efficace et approprié régissant la sécurité d'accès, s'il avait été mis en œuvre et s'il avait été maintenu en place. Selon les conclusions, la sécurité du SIA doit être planifiée, gérée et suivie de façon plus approfondie afin de veiller à ce que le système soit protégé de façon efficace et efficiente contre tout accès non autorisé ou tout processus non intentionnel.

Vérification de la sécurité

La vérification de la sécurité du SAP s'est concentrée précisément sur l'attribution aux utilisateurs de l'Agence de profils d'accès au système/groupes d'activité. L'objectif était de constater si les privilèges d'accès consentis aux utilisateurs étaient bien conformes aux domaines d'activités qui leur avaient été assignés dans le cadre de leur travail quotidien. Les résultats issus de l'évaluation principale révèlent qu'un cadre de contrôle pertinent existe pour atténuer le risque inhérent à l'activité de l'utilisateur final dans le SAP.

L'étude recommande toutefois la poursuite des travaux pour renforcer le cadre de contrôle existant. En dépit du fait qu'en général l'accès a été consenti aux utilisateurs du Système d'information de l'Agence (SIA) en fonction des besoins de leur travail et qu'il a été attribué de façon conforme aux groupes d'activités documentés, il existe un certain nombre d'exceptions qui influent sur l'intégrité des processus de sécurité. Le cadre de contrôle pour le suivi et la production de rapports sur les risques de sécurité sur une base continue s'est révélé insuffisant pour répondre aux besoins de sécurité et de gestion.

La vérification a coïncidé avec la formulation d'une première ébauche de politique en matière de sécurité. L'adoption de cette politique et de ses procédures permettra à l'Agence d'uniformiser l'accès au SIA. Elle veillera aussi à ce que les responsabilités en vue d'autoriser l'accès soient clairement définies et qu'elles soient attribuées aux personnes compétentes.

Selon la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (LCEE), les conséquences environnementales des projets du gouvernement fédéral canadien doivent faire l'objet d'un examen minutieux. Une vérification interne réalisée en 1999-2000 sur l'application de cette Loi au sein de l'Agence avait révélé l'existence de plusieurs cas de non-conformité, en particulier dans les directions générales de programmes. Aussi, de nouvelles procédures ont-elles mises en œuvre en juin 2000. Une vérification subséquente a permis de cerner les mesures prises par l'ACDI pour améliorer ses pratiques de gestion et veiller à ce que ses activités soient conformes aux dispositions de la LCEE (voir encadré).

Vérification de suivi de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (LCEE)

La vérification de 2003 porte sur la conformité et les questions de gestion. L'étude de ces éléments confirme bien que les activités de l'ACDI sont conformes à la LCEE, depuis l'entrée en vigueur de nouvelles procédures en juin 2000. La non-conformité à la *Loi* découle bien souvent d'un manque de formation et peut être corrigée en enseignant au personnel, de façon rapide et efficace et à l'aide d'exemples précis, comment mener une EE (évaluation environnementale) ou une EEP (évaluation environnementale préliminaire). On a également suggéré à la Direction générale des politiques de proposer à l'Agence canadienne de l'évaluation environnementale un ensemble de normes pour les évaluations environnementales de petits projets de routine à l'extérieur du Canada, dans le but de modifier les règlements relatifs à la liste d'exclusion et de simplifier le processus dans son ensemble.

5.4 Défis

L'ACDI est un organisme qui s'adapte et évolue constamment. Plusieurs des enseignements soulignés précédemment se sont imposés au fil des ans et l'Agence a adapté ses pratiques en conséquence. Un certain nombre d'entre elles témoignent des nouvelles orientations de l'Agence, qui ont été publiées récemment dans le Rapport sur les plans et priorités de l'ACDI. Voici quelles sont ces orientations :

- **accroître les investissements dans un groupe désigné de pays;**
- **accorder davantage la priorité à l'Afrique;**
- **augmenter les investissements dans le développement rural et l'agriculture, ainsi que dans le développement du secteur privé;**
- **poursuivre la transformation du mode de fonctionnement interne.**

La mise en œuvre des principes d'efficacité de l'aide et l'adoption des nouvelles orientations susmentionnées imposent des changements importants au mode de fonctionnement de l'ACDI. Au cours des trois prochaines années, l'ACDI évoluera pour devenir un organisme plus flexible et axé sur le savoir, travaillant plus étroitement dans différents domaines de programmation, tout en intégrant pleinement l'approche et la culture de la gestion axée sur les résultats. Par ailleurs, un défi de taille pour l'ACDI consiste à mesurer les résultats. En effet, les données accessibles sont souvent éparpillées et inexactes à cause de l'absence de systèmes de collecte de données bien implantés dans les pays en développement. L'attribution des résultats est aussi une question difficile en raison de la complexité de l'environnement socio-économique et du nombre d'organismes donateurs actifs dans un pays donné. L'ACDI continue à mettre au point des outils pour mesurer les résultats de façon plus précise; elle cible également une communication et une coordination accrues entre les donateurs, facteur primordial à une meilleure gestion des résultats. Un autre grand défi qu'elle devra surmonter sera de poursuivre ses efforts en vue de sensibiliser le public canadien à ses activités, et ce, au moment où les montants d'aide augmentent et où l'Agence travaille de plus en plus en collégialité avec d'autres donateurs, ce qui dilue quelque peu son caractère canadien distinct.

Parmi les éléments de cette transformation en profondeur figure la nécessité :

- de poursuivre la concentration des investissements de l'Agence dans un nombre limité de secteurs;
- d'acquérir et de partager une connaissance plus approfondie du développement en général et du contexte propre aux pays;
- de développer une plus grande capacité d'analyse des politiques et de dialogue sur les politiques;
- de favoriser une plus grande cohérence entre la politique d'aide et les politiques dans des domaines autres que celui de l'aide;
- de délaisser progressivement les programmes directifs, axés sur les projets, en faveur d'une approche-programme qui répond aux besoins exprimés par les partenaires des pays en développement;

- de renforcer les partenariats et d'accroître la coopération et la coordination entre les multiples donateurs.

À mesure que nous mettons en œuvre ces enseignements retenus, nous consolidons notre propre organisation et nous améliorons notre efficacité en matière de coopération au développement.

Annexe I – Rendement financier

Tableaux financiers récapitulatifs

Le sommaire financier présenté dans les tableaux suivants vise à montrer :

- l'état du plan en début d'année;
- les dépenses supplémentaires approuvées par le Parlement par la voie du Budget supplémentaire des dépenses pour refléter les priorités changeantes et les imprévus (autorisations totales);
- les dépenses réelles (dépenses réelles 2002-2003 présentées dans les comptes publics).

Tableau 3 : Sommaire des crédits approuvés

Crédits (en milliers de dollars)	Dépenses prévues 2002-2003	Autorisations totales 2002-2003	Dépenses réelles 2002-2003
Agence canadienne de développement international			
Budgétaire			
20b Dépenses de fonctionnement	186,443	212,006	204,469
25b Subventions et contributions	1,552,931	1,756,837	1,755,854
(L) Ministre de la Coopération internationale - Traitement et allocations pour automobile	65	67	67
(L) Paiements aux fonds d'institutions financières internationales	201,900	242,747	242,747
(L) Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	18,358	20,779	20,779
(L) Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de la Couronne	0	9	9
(L) Pertes suite aux réévaluations de fin d'année	0	86,107	86,107
(L) Frais d'agences de recouvrement	0	1	1
Total du budgétaire	1,959,697	2,318,553	2,310,032
Non-budgétaire			
L30b Délivrance de billets aux fonds d'institutions financières internationales	0	187,488	187,412
L35a Paiement et délivrance de billets aux institutions financières internationales - Souscriptions au capital	4,440	4,480	4,480
(L) Paiements aux institutions financières internationales - Souscriptions au capital	6,352	6,402	6,385
Total du non-budgétaire	10,792	198,370	198,277
Total de l'Agence	1,970,489	2,516,923	2,508,309

Tableau 4 : Comparaison des dépenses totales prévues et des dépenses réelles en 2002-2003

(en millions de dollars)	ETP	Fonctionnement	Capital	Subventions et contributions votées	Sous-total : Dépenses brutes votées	Autres paiements de transfert	Dépenses brutes totales	Moins : Recettes disponibles (1)	Dépenses nettes totales
Secteurs d'activités									
Programmes géographiques (Autorisations totales)	550	68.5	0.0	861.6	930.1	0.0	930.1	0.0	930.1
(Dépenses réelles)	550	63.6	0.0	763.4	827.0	0.0	827.0	0.0	827.0
Programmes multilatéraux (3) (Autorisations totales)	686	61.5	0.0	762.5	824.0	0.0	824.0	0.0	824.0
(Dépenses réelles)	66	8.0	0.0	308.2	316.2	201.9	518.1	0.0	518.1
Partenariat canadien (Autorisations totales)	66	95.2	0.0	571.4	666.6	242.7	909.3	0.0	909.3
(Dépenses réelles)	72	95.2	0.0	571.3	666.5	242.7	909.3	0.0	909.3
Partenariat canadien (Autorisations totales)	151	20.2	0.0	253.8	274.1	0.0	274.1	0.0	274.1
(Dépenses réelles)	151	16.8	0.0	302.6	319.5	0.0	319.5	0.0	319.5
Pays en transition (Autorisations totales)	164	16.8	0.0	302.6	319.5	0.0	319.5	0.0	319.5
(Dépenses réelles)	96	10.1	0.0	125.0	135.1	0.0	135.1	0.0	135.1
Communications (Autorisations totales)	96	11.4	0.0	114.9	126.3	0.0	126.3	0.0	126.3
(Dépenses réelles)	103	11.1	0.0	114.9	126.0	0.0	126.0	0.0	126.0
Politiques (Autorisations totales)	49	7.2	0.0	4.3	11.5	0.0	11.5	0.0	11.5
(Dépenses réelles)	49	9.9	0.0	4.4	14.3	0.0	14.3	0.0	14.3
Services généraux (Autorisations totales)	80	9.9	0.0	4.4	14.3	0.0	14.3	0.0	14.3
(Dépenses réelles)	131	19.2	0.0	0.0	19.2	0.0	19.2	0.0	19.2
Services généraux (Autorisations totales)	161	19.0	0.0	0.0	19.0	0.0	19.0	0.0	19.0
(Dépenses réelles)	360	69.4	0.0	0.0	69.4	0.0	69.4	0.0	69.4
Total (budgétaire)	298	97.9	0.0	0.0	97.9	0.0	97.9	0.0	97.9
(Autorisations totales)	1,403	204.9	0.0	1,552.9	1,757.8	201.9	1,959.7	0.0	1,959.7
(Dépenses réelles)	1,403	319.0	0.0	1,756.8	2,075.8	242.7	2,318.6	0.0	2,318.6
Autres recettes et dépenses	1,564	311.4	0.0	1,755.9	2,067.3	242.7	2,310.0	0.0	2,310.0
Recettes non disponibles (2) (Autorisations totales)									0.0
(Dépenses réelles)									0.0
Coût des services fournis par d'autres ministères (Autorisations totales)									21.3
(Dépenses réelles)									18.2
Coût net du Programme (Autorisations totales)									20.7
(Dépenses réelles)									20.7
Total									
(Autorisations totales)									1,977.9
(Dépenses réelles)									2,339.2
									2,352.0

1. Auparavant appelées « Recettes affectées aux dépenses ».

2. Auparavant appelées « Recettes à valoir sur le trésor ».

3. Les dépenses du Multilatéral comprennent une somme de 86 millions de dollars suite à des pertes lors de la ré-évaluation des actifs en fin d'année fiscale.

Tableau 5 : Comparaison historique des dépenses totales prévues et des dépenses réelles

(en millions de dollars)	Dépenses réelles 2000-2001	Dépenses réelles 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003	Autorisations totales 2002-2003	Dépenses réelles 2002-2003
Budgétaire					
Programmes géographiques	680.7	763.9	930.1	827.0	824.0
Programmes multilatéraux	947.4	800.6	518.1	909.3	909.3
Partenariat canadien	289.3	291.9	274.1	319.5	319.5
Pays en transition	137.2	131.6	135.1	126.3	126.0
Communications	10.5	11.6	11.5	14.3	14.3
Politiques	10.3	13.5	21.4	19.2	19.0
Services généraux	65.3	68.9	69.4	102.9	97.9
Total budgétaire	2,140.6	2,082.0	1,959.7	2,318.6	2,310.0
Non-budgétaire					
Programmes multilatéraux (1)	8.4	12.2	10.8	10.9	10.9
Total de l'Agence	2,149.0	2,094.2	1,970.5	2,329.5	2,320.9

1. Incluant seulement les paiements aux institutions financières internationales - Souscriptions au capital.

Tableau 6 : Besoins en ressources par organisation et secteur d'activités en 2002-2003

(en millions de dollars)	Programmes géographiques	Programmes multilatéraux*	Partenariat canadien	Pays en transition	Communications	Politiques	Services généraux	Total
ACDI								
VP Afrique et Moyen-Orient	409.7							409.7
<i>(Autorisations totales)</i>	368.3							368.3
(Dépenses réelles)	367.3							367.3
VP Asie	330.2							330.2
<i>(Autorisations totales)</i>	292.7							292.7
(Dépenses réelles)	290.9							290.9
VP Amériques	190.2							190.2
<i>(Autorisations totales)</i>	166.0							166.0
(Dépenses réelles)	165.8							165.8
VP Programmes multilatéraux		518.1						518.1
<i>(Autorisations totales)</i>		909.4						909.4
(Dépenses réelles)		909.3						909.3
VP Partenariat canadien			274.1					274.1
<i>(Autorisations totales)</i>			319.5					319.5
(Dépenses réelles)			319.5					319.5
VP Europe centrale et de l'Est				135.1				135.1
<i>(Autorisations totales)</i>				126.3				126.3
(Dépenses réelles)				126.0				126.0
DG Communications					11.5			11.5
<i>(Autorisations totales)</i>					14.3			14.3
(Dépenses réelles)					14.3			14.3
VP Politiques						21.4		21.4
<i>(Autorisations totales)</i>						19.2		19.2
(Dépenses réelles)						19.0		19.0
Haute direction							5.3	5.3
<i>(Autorisations totales)</i>							7.3	7.3
(Dépenses réelles)							7.2	7.2
VP Ressources humaines et services corporatifs							35.7	35.7
<i>(Autorisations totales)</i>							50.8	50.8
(Dépenses réelles)							46.0	46.0
D.p. Gestion de l'information et de la technologie							24.9	24.9
<i>(Autorisations totales)</i>							39.1	39.1
(Dépenses réelles)							39.0	39.0
DG Examen du rendement							3.6	3.6
<i>(Autorisations totales)</i>							5.7	5.7
(Dépenses réelles)							5.7	5.7
Total	930.1	518.1	274.1	135.1	11.5	21.4	69.4	1,959.7
<i>(Autorisations totales)</i>	827.0	909.4	319.5	126.3	14.3	19.2	102.9	2,318.6
(Dépenses réelles)	824.0	909.3	319.5	126.0	14.3	19.0	97.9	2,310.0
% du TOTAL (Dépenses réelles)	35.7%	39.4%	13.8%	5.5%	0.6%	0.8%	4.2%	100.0%

* La portion non budgétaire des Programmes multilatéraux n'est pas incluse.

Tableau 7 : Recettes non disponibles⁽¹⁾

(en millions de dollars)	Recettes réelles 2000-2001	Recettes réelles 2001-2002	Recettes réelles 2002-2003
Non prévues	95.4	38.5	21.3

1. Auparavant appelées « Recettes à valoir sur le trésor ».

Tableau 8 : Paiements législatifs

(en millions de dollars)	Dépenses réelles 2000-2001	Dépenses réelles 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003	Autorisations totales 2002-2003	Dépenses réelles 2002-2003
Programmes multilatéraux	412.1	199.8	201.9	242.7	242.7

Tableau 9a : Paiements de transfert par classement de subventions et contributions

Les subventions, les contributions et d'autres paiements de transfert que versent l'ACDI, totalisent 1 998,6 millions de dollars représentant 86,5 p. 100 des dépenses totales de l'ACDI. Le tableau suivant présente des précisions à cet égard.

Détails des paiements de transfert

(en milliers de dollars)	Dépenses réelles 2000-2001	Dépenses réelles 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003	Autorisations totales 2002-2003	Dépenses réelles 2002-2003
Subventions					
Aide au développement à l'appui des activités, des programmes généraux et des programmes et projets particuliers d'institutions et d'organisations de développement international, et des institutions financières internationales	224,902	222,992	78,789	333,444	333,354
Mise en œuvre de programmes de lutte contre la faim, la malnutrition et la maladie par l'entremise des institutions internationales de développement et d'alimentation, des organisations non gouvernementales internationales ou du Centre de recherches pour le développement international, au profit de bénéficiaires dans des pays en développement	107,341	208,349	93,658	128,245	128,245
Assistance humanitaire ou planification préalable aux catastrophes en faveur de pays, d'organismes et de personnes de ces pays, d'institutions internationales ainsi que d'organisations non gouvernementales canadiennes et internationales, à l'égard d'activités et de programmes généraux de même que de programmes, projets, activités et appels particuliers	113,052	134,897	92,697	152,081	152,078
Subventions à des institutions, organisations et organismes canadiens, internationaux, régionaux et de pays en développement, à des gouvernements de pays en développement et à leurs organisations et organismes, à des gouvernements provinciaux et municipaux et à leurs organisations et organismes, à l'appui de programmes de coopération et de sensibilisation au développement, ainsi qu'à des organisations non gouvernementales internationales, à l'appui de programmes d'aide au développement, de projets et d'activités	45,193	30,922	76,743	38,627	38,626
Aide au développement pour l'éducation et la formation des particuliers	7,720	8,079	7,776	7,991	7,991
Subvention à la Jamaïque	0	20,000	0	0	0
Total des subventions	498,208	625,239	349,663	660,388	660,294

Détails des paiements de transfert (suite)

(en milliers de dollars)	Dépenses réelles 2000-2001	Dépenses réelles 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003	Autorisations totales 2002-2003	Dépenses réelles 2002-2003
<u>Contributions</u>					
Aide au développement, y compris les dépenses pour des ententes de prêt créées par l'autorité décrite dans les lois de crédits antérieures, à des pays en développement et à des organismes et institutions de ces pays, ainsi que des contributions à des institutions, organisations et organismes canadiens, autre pays donateur, internationaux et régionaux, à des gouvernements provinciaux, à leurs organisations et organismes, et à des sociétés canadiennes du secteur privé, à l'appui de projets de développement, de programmes et d'activités visant des pays ou des régions donnés	613,285	628,692	802,564	617,998	617,158
Contributions pour la coopération avec les pays en transition de l'Europe centrale et de l'Est et de l'ancienne Union soviétique	126,579	119,735	122,511	103,510	103,479
Aide au développement à l'appui des activités, des programmes généraux et des programmes et projets particuliers d'institutions et d'organisations de développement international, et des institutions financières internationales	739	241	100	463	463
Mise en œuvre de programmes de lutte contre la faim, la malnutrition et la maladie par l'entremise des institutions internationales de développement, des organisations non gouvernementales internationales ou du Centre de recherches pour le développement international, au profit de bénéficiaires dans des pays en développement	37,622	20,895	100	63,664	63,664
Contribution à la Banque interaméricaine de développement	1,233	1,280	1,300	1,144	1,144
Mise en œuvre de programmes de lutte contre la faim, la malnutrition et la maladie par l'entremise des pays en développement, des organismes et des personnes de ces pays, des organisations non gouvernementales canadiennes ou des institutions de développement, au profit de bénéficiaires dans des pays en développement	51,422	60,094	103,372	42,589	42,585
Assistance humanitaire ou planification préalable aux catastrophes en faveur de pays, d'organismes et de personnes de ces pays, d'institutions internationales ainsi que d'organisations non gouvernementales canadiennes et internationales, à l'égard d'activités et de programmes généraux de même que de programmes, projets, activités et appels particuliers	9,464	8,462	100	5,772	5,761

Détails des paiements de transfert (suite)

(en milliers de dollars)	Dépenses réelles 2000-2001	Dépenses réelles 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003	Autorisations totales 2002-2003	Dépenses réelles 2002-2003
Contributions à des institutions, organisations et organismes canadiens, internationaux, régionaux et de pays en développement, à des gouvernements de pays en développement et à leurs organisations et organismes, à des gouvernements provinciaux et municipaux et à leurs organisations et organismes, à l'appui de programmes de coopération et de sensibilisation au développement, ainsi qu'à des organisations non gouvernementales internationales, à l'appui de programmes d'aide au développement, de projets, et d'activités	179,468	186,592	112,935	193,436	193,436
Encouragements à des investisseurs, institutions et organismes canadiens, internationaux et de pays en développement, ainsi qu'à des gouvernements, à l'appui de programmes, de projets et d'activités de coopération industrielle	47,142	53,535	55,979	63,433	63,433
Contributions à l'appui du programme d'information sur le développement versées aux organisations canadiennes ou internationales de communications, à d'autres ministères fédéraux, ou des gouvernements provinciaux ou municipaux, à des radiodiffuseurs, des producteurs et d'autres institutions et gouvernements donateurs concernant la production et la diffusion d'information sur le développement, de matériel éducatif et d'activités connexes	3,308	3,134	4,307	4,440	4,436
Total des contributions	1,070,262	1,082,660	1,203,268	1,096,449	1,095,559
<u>Autres paiements de transfert</u>					
(L) Encaissement de billets délivrés aux fonds d'aide des institutions financières internationales conformément à la <i>Loi sur l'aide au développement international (institutions financières)</i>	412,060	199,834	201,900	242,747	242,747
Total des autres paiements de transfert	412,060	199,834	201,900	242,747	242,747
Total	1,980,530	1,907,733	1,754,831	1,999,584	1,998,600

Tableau 9b : Paiements de transfert par secteur d'activités

(en millions de dollars)	Dépenses réelles 2000-2001	Dépenses réelles 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003	Autorisations totales 2002-2003	Dépenses réelles 2002-2003
Subventions :					
Programmes géographiques	14.4	78.4	59.0	142.4	142.4
Programmes multilatéraux	430.3	507.2	203.2	461.1	461.1
Partenariat canadien	53.3	39.4	84.9	46.5	46.5
Pays en transition	0.3	0.3	2.5	10.3	10.3
Services généraux	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Total des subventions	498.2	625.2	349.7	660.4	660.3
Contributions :					
Programmes géographiques	618.2	632.5	802.6	621.0	620.2
Programmes multilatéraux	95.9	85.9	105.0	110.3	110.3
Partenariat canadien	224.1	239.1	168.9	256.1	256.1
Pays en transition	128.4	121.4	122.5	104.6	104.6
Communications	3.8	3.8	4.3	4.4	4.4
Total des contributions	1,070.3	1,082.7	1,203.3	1,096.4	1,095.6
Autres paiements de transfert :					
(L) Programmes multilatéraux	412.1	199.8	201.9	242.7	242.7
Total des autres paiements de transfert	412.1	199.8	201.9	242.7	242.7
Total des paiements de transfert	1,980.5	1,907.7	1,754.8	1,999.6	1,998.6

Tableau 10 : Prêts, investissements et avances

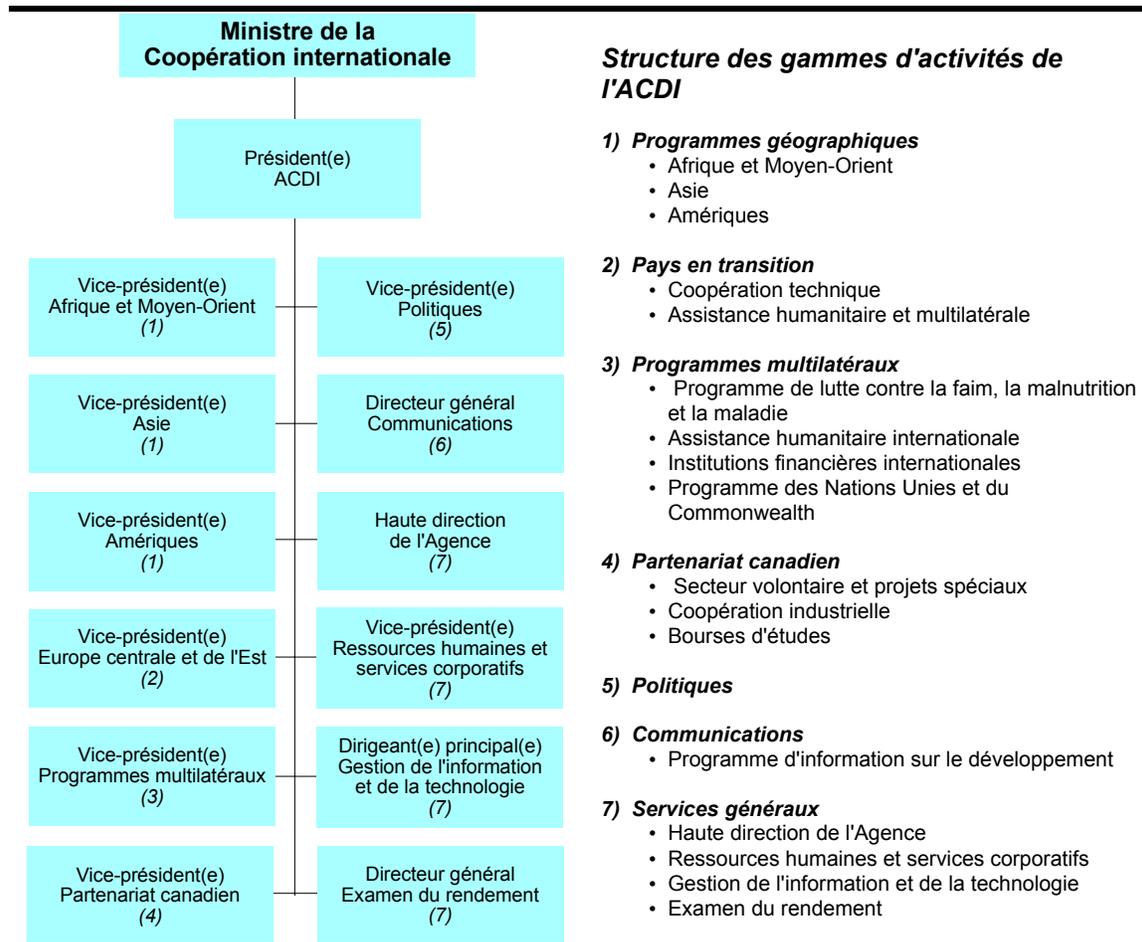
(en millions de dollars)	Dépenses réelles 2000-2001	Dépenses réelles 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003	Autorisations totales 2002-2003	Dépenses réelles 2002-2003
Programmes multilatéraux :					
Paiements aux institutions financières internationales - Souscriptions au capital (L35)	4.5	4.5	4.4	4.5	4.5

Tableau 11 : Passif éventuel

(en milliers de dollars)	Montant des éléments de passif éventuel		
	Le 31 mars 2001	Le 31 mars 2002	Courant au 31 mars 2003
Demandes d'indemnité concernant des dommages			
- Perera R.	3,000		
Réclamations pour bris de contrat			
- Canadian Ocean Research Associates (CORA)	2,950	40	2,950
- Jangor Corporation	164	164	164
Total des éléments du passif éventuel	6,114	204	3,114

Annexe II – Organigramme et gammes d’activités de l’ACDI

Figure 5 : Organigramme et structure des gammes d’activités de l’ACDI



Programmes géographiques - Trois directions générales géographiques - administrant les programmes de pays à pays en Afrique et au Moyen-Orient, en Asie et dans les Amériques - permettent au gouvernement du Canada d’orchestrer et de mettre en œuvre des activités de coopération internationale à l’aide de liens directs avec les gouvernements et les organismes des pays en développement.

Pays en transition - La Direction générale de l’Europe centrale et de l’Est administre le programme du Canada pour les pays en transition. Ce programme appuie le développement démocratique et la libéralisation économique dans les pays d’Europe centrale, du Sud et de l’Est, le Caucase méridional et l’Asie centrale en favorisant le développement de partenariats mutuellement avantageux.

Programmes multilatéraux - La Direction générale des programmes multilatéraux administre les programmes de développement du Canada à l’échelle mondiale par le

truchement de sa participation aux institutions multilatérales de développement et par des programmes qui ciblent des enjeux essentiels, comme les secours d'urgence ou la santé et la nutrition.

Partenariat canadien - Le programme qu'administre la Direction générale du partenariat canadien appuie les projets et programmes de développement conçus et mis en oeuvre par les entreprises du secteur privé et les organismes du secteur volontaire canadiens. La Direction générale partage les coûts des projets et programmes de ses partenaires, mobilise les connaissances, l'expérience et la créativité de ceux-ci et tire souvent parti d'autres sources de financement en vue de partenariats de développement.

Politiques - La Direction générale des politiques dirige la recherche et l'analyse des politiques et guide la transformation de l'Agence en un organisme de coopération internationale efficient et axé sur le savoir. Ce rôle en matière de politiques comprend également le positionnement de l'Agence en ce qui a trait au plan d'activités dans le domaine de la coopération internationale et au programme d'élaboration des politiques du gouvernement canadien. La Direction générale est également chargée de l'administration de l'enveloppe de l'aide internationale (EAI).

Communications - La Direction générale des communications répond aux besoins du ministre de la Coopération internationale et à ceux de l'Agence en matière de communications. La Direction générale, en sensibilisant le public aux activités de l'Agence et de ses partenaires, sollicite également son appui.

Services généraux - L'objectif des Services généraux est d'offrir à l'Agence les services de soutien dont elle a besoin pour réaliser les objectifs du programme d'aide internationale de façon efficace, par l'intermédiaire de la Haute direction, de la Direction générale des ressources humaines et des services corporatifs, de la Direction générale de l'examen du rendement et de la Direction générale de la gestion de l'information et de la technologie.

L'ACDI appuie les activités de développement de trois façons différentes :

- les programmes réactifs, lesquels appuient les initiatives conçues et réalisées par ses partenaires et qui s'inspirent du mandat de l'Agence;
- les programmes directifs, au sein desquels l'ACDI joue un rôle prépondérant dans la conception et la gestion des activités de développement;
- et le financement de base, stratégie hors projet par laquelle l'ACDI appuie les organisations dont le mandat s'harmonise avec le sien.

Annexe III – Principes d’efficacité de l’aide internationale

Les principes d’efficacité du développement ont été énoncés clairement dans le document intitulé *Le rôle de la coopération pour le développement à l’aube du XXI^e siècle*, publié en 1996 par le Comité d’aide au développement de l’Organisation pour la coopération et le développement économiques (OCDE). Ces principes sont les suivants :

- La prise en charge locale, en vertu de laquelle les stratégies de développement, pour être durables, doivent être élaborées par les pays bénéficiaires – le gouvernement et la population – et doivent témoigner de leurs priorités plutôt que de celles des donateurs.
- Une coordination accrue entre les donateurs, les pays bénéficiaires étant les principaux responsables de la coordination de leur coopération au développement avec les autres pays et institutions.
- Des partenariats plus étroits, grâce à la création d’ententes précisant les responsabilités propres aux pays en développement et à leurs partenaires extérieurs, ainsi que les responsabilités communes.
- Une approche axée sur les résultats, alliée à une amélioration du suivi et de l’évaluation du processus de développement.
- Une plus grande cohérence des politiques des pays industrialisés dans des domaines autres que celui de l’aide, qui peuvent avoir des effets profonds sur le monde en développement.

Outre ces principes, voici trois autres facteurs qui sont d’une importance capitale pour l’utilisation efficace des investissements au titre de l’aide :

- La gouvernance forme le contexte global du développement, et sa qualité a un effet profond sur le succès du développement et sur l’efficacité de l’aide.
- Le renforcement des capacités – dans les secteurs public et privé – est également indispensable au développement durable et à la participation efficace des pays en développement au commerce international et à l’élaboration d’accords multilatéraux sur l’environnement.
- Les processus de participation, en particulier ceux qui mobilisent la société civile et les personnes qui sont censées bénéficier de l’aide, sont essentiels pour que soient établies, en matière de coopération au développement, des priorités claires et prises en charge localement.

Annexe IV – Objectifs de développement pour le millénaire (ODM)

En septembre 2001, réunis dans le cadre d'une session spéciale de l'Assemblée générale des Nations Unies, les pays du monde adoptèrent les Objectifs de développement pour le millénaire (ODM). Le Canada appuie fermement ces objectifs, et la prestation de l'ACDI en vue de les réaliser forme le cœur du programme canadien d'aide au développement. Ces objectifs sont :

Éliminer la pauvreté et la faim : Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour; réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim.

Assurer l'éducation primaire pour tous : D'ici à 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires.

Promouvoir l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes : Éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005 si possible et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard.

Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans : Réduire des deux tiers, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans.

Améliorer la santé maternelle : Réduire des trois quarts, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle.

Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies : D'ici à 2015, avoir stoppé la propagation du VIH/sida et avoir commencé à inverser la tendance actuelle. D'ici à 2015, avoir maîtrisé le paludisme et d'autres grandes maladies et avoir commencé à inverser la tendance actuelle.

Assurer un environnement durable : Intégrer les principes du développement durable aux politiques et programmes nationaux et inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales. Réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui ne dispose pas d'un approvisionnement durable en eau potable. Réussir, d'ici à 2020, à améliorer de façon notable la vie d'au moins 100 millions d'habitants des bidonvilles.

Forger un partenariat mondial pour le développement : Poursuivre la mise en place d'un système commercial et financier multilatéral ouvert, prévisible, non discriminatoire et fondé sur des règles. Répondre aux besoins particuliers des pays les moins avancés, des pays enclavés et des petits États insulaires en développement. Aborder globalement le problème de la dette des pays en développement, par des mesures d'ordre national et international propres à rendre leur endettement viable à long terme. En coopération avec les pays en développement, formuler et appliquer des stratégies qui permettent aux jeunes de trouver un travail décent et utile. En coopération avec l'industrie pharmaceutique, faciliter l'accès aux médicaments essentiels à un prix raisonnable dans les pays en développement. De concert avec le secteur privé, permettre à tous de profiter des avantages qui découlent des nouvelles technologies, en particulier des technologies de l'information et des communications.

Annexe V – Consolidation de rapports

Approvisionnement et marchés

1. Rôle joué par l'approvisionnement et les marchés dans la prestation des programmes

L'approvisionnement et les marchés jouent un rôle important dans le mandat de l'ACDI, principal organisme fédéral chargé de la mise en œuvre du programme canadien d'aide publique au développement et d'aide publique. L'objectif du mandat est d'appuyer le développement durable dans les pays en développement, afin de réduire la pauvreté et de contribuer à créer un monde sûr, équitable et prospère. Deux grands mécanismes de programme servent à exécuter l'aide : le mécanisme directif, mis en œuvre par l'ACDI et le mécanisme de soutien réactif, mis en œuvre par les partenaires en développement. L'aide est versée sous forme de produits ou services fournis aux pays en développement en ayant recours à des marchés, des contributions ou des subventions, et sous forme de services fournis dans le cadre d'accords de contribution et de subvention ainsi que de marchés.

2. Vérifications internes et évaluation des pratiques de l'Agence en matière de marchés

À la suite de la vérification réalisée en 2000 par le Bureau du vérificateur général du Canada, la Direction de la vérification interne de l'ACDI a effectué une vérification de suivi des préavis d'adjudication de contrats (PAC) et des marchés à fournisseur unique. La vérification comptable de l'ACDI s'est terminée à l'automne 2002. Les résultats sont décrits dans ce rapport à la section 5.3 Vérification Interne.

3. Progrès et nouvelles initiatives favorisant des pratiques de marchés efficaces et efficientes

- La participation au projet « Chaîne d'approvisionnement électronique » de l'initiative Gouvernement en direct, qui vise à mettre en place un mécanisme électronique d'approvisionnement de produits et services, se poursuit.
- Élaboration du programme de formation de l'Agence sur les marchés; les cours ont déjà débuté.
- Préparation d'un guide pour les gestionnaires sur le terrain portant sur le processus contractuel faisant appel au mécanisme de coûts locaux.
- Préparation de la première ébauche du guide pour les gestionnaires sur les accords de subvention et d'un modèle d'accord de subvention normalisé.
- Préparation d'un guide sur la planification et la prestation de conférences pour les soumissionnaires.
- Préparation d'un guide pour les gestionnaires de l'ACDI sur la préparation de préavis d'adjudication de contrat (PAC) et d'un modèle normalisé.

4. Liens Internet ou adresses Web

On peut trouver des renseignements supplémentaires sur le régime d'approvisionnement et de marchés de l'ACDI aux adresses Internet suivantes :

- *Comment faire affaire avec l'ACDI* (<http://www.acdi-cida.gc.ca/infomarches.htm>) : renseigne sur les occasions d'affaires offertes par l'ACDI. On y trouve un aperçu du régime de passation des marchés de l'Agence et des liens utiles, ainsi que des renseignements sur le mécanisme des propositions spontanées de l'ACDI et sur ses programmes de financement, notamment le Programme de coopération industrielle. On peut aussi y trouver des renseignements sur l'accès à des occasions d'affaires avec des organismes multilatéraux. Les liens spécifiques concernant les marchés sont les suivants :
 - i. *Information touchant les marchés* (<http://www.acdi-cida.gc.ca/infomarches.htm>) : sur les politiques et les processus de l'ACDI concernant la gestion de l'approvisionnement et des marchés.
 - ii. *Occasions actuelles d'affaires* (<http://www.acdi-cida.gc.ca/occasionsactuelles.htm>) : pour la passation des marchés. Parmi les renseignements présentés :
 - a. les projets au stade de la planification (« pipeline ») : renseignements sur des projets en voie de planification, au stade conceptuel, pour lesquels un appel d'offres pourrait être lancé;
 - b. le lien à MERX, où les occasions de marchés seront affichées;
 - c. le guide des offres à commandes;
 - d. le document annuel, *Marchés de l'ACDI* : il comprend une liste et une courte description de projets, les points de contact des entrepreneurs et le pourcentage des fonds non décaissés. Ces renseignements visent à faciliter la recherche d'occasions d'affaires en sous-traitance.

Annexe VI – Autres renseignements

Site Web et personnes-ressources pour obtenir d'autres renseignements

Pour de plus amples renseignements sur les programmes de l'ACDI, ainsi que sur ses activités et son fonctionnement, veuillez visiter son site Internet à l'adresse suivante : <http://www.acdi-cida.gc.ca/index.htm>

ou communiquez avec :

Renseignements au public
Direction générale des communications, 5^e étage
Agence canadienne de développement international
200, promenade du Portage
Gatineau (Québec)
Canada K1A 0G4

Téléphone : (819) 997-5006
Numéro sans frais : 1-800-230-6349

Ligne pour les malentendants et les personnes ayant des difficultés d'élocution : (819) 953-5023
Numéro sans frais : 1-800-331-5018

Télécopieur : (819) 953-6088

Courrier électronique : info@acdi-cida.gc.ca

Lois appliquées

L'ACDI est désignée comme ministère aux fins de la *Loi sur la gestion des finances publiques* par les *Décrets P.C. 1968-923* du 8 mai 1968 et *P.C. 1968-1760* du 12 septembre 1968. Les pouvoirs en ce qui concerne le programme de l'ACDI et les questions connexes sont établis dans la *Loi sur le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international*, dans les lois annuelles de crédits et dans la *Loi sur l'aide au développement international (institutions financières)*. L'ACDI est l'organisme qui assume l'essentiel de la responsabilité à l'égard de l'aide publique au développement (APD) accordée par l'État canadien.